



COMMUNE DE LAGRUÈRE

Département du Lot-et-Garonne

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation

Tome 1 : Diagnostic et état initial de l'environnement

Prescription le
18 décembre 2015

Débat du PADD le
12 octobre 2018

Arrêt en conseil municipal le
26 juin 2019

Approbation en conseil municipal le
21 février 2020

Approbation de la modification
simplifiée n°1 en conseil municipal le
31 mai 2022

Maire de Lagruère
Bout de la Côte
47 400 Lagruère

05 53 89 51 02

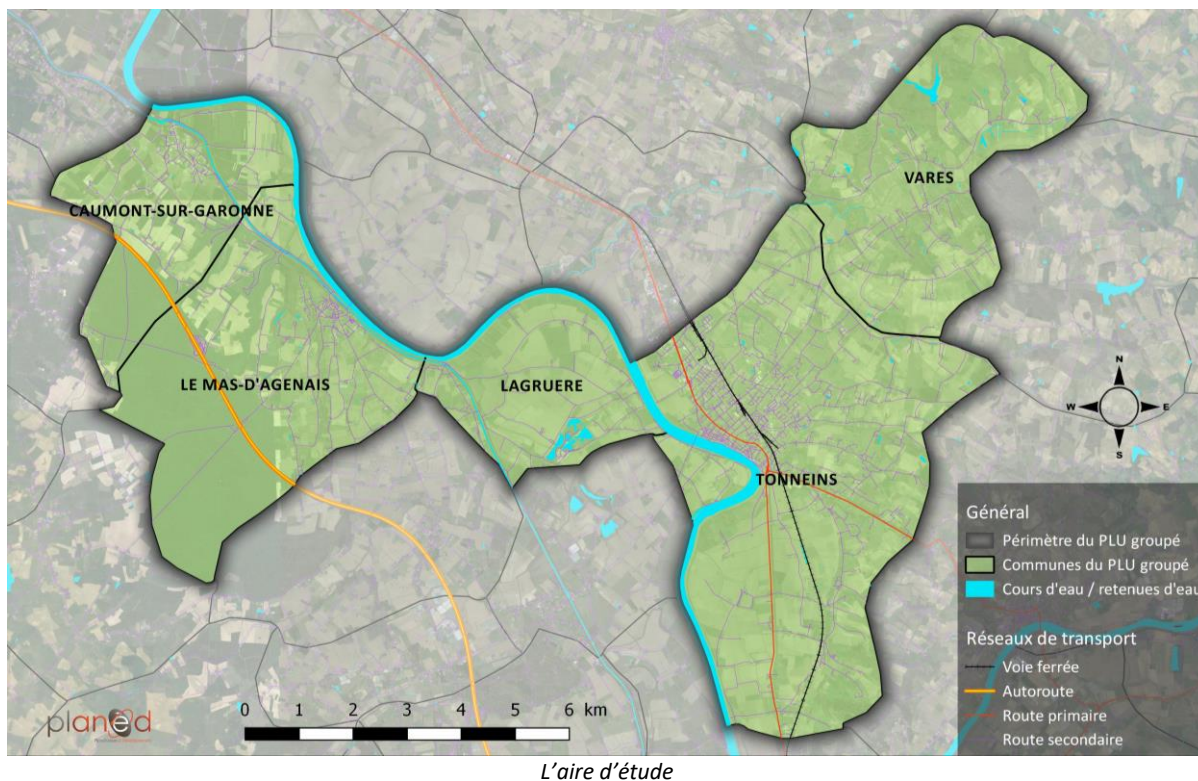
mairiedelagruere@gmail.com

CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL	7
1. LE PRÉAMBULE	9
2. LA DEMOGRAPHIE ET LES MENAGES	10
2.1. L'ÉVOLUTION ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION	10
2.2. LA STRUCTURE DES MÉNAGES	13
2.3. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	15
3. LE LOGEMENT.....	16
3.1. LES ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT	16
3.2. LA CONSTRUCTION NEUVE.....	19
3.3. LE MARCHÉ IMMOBILIER.....	21
3.4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	22
4. LES EQUIPEMENTS.....	23
5. L'ECONOMIE, LES EMPLOIS ET LE NUMÉRIQUE.....	24
5.1. LA POPULATION ACTIVE	24
5.2. LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL	25
5.3. L'EMPLOI LOCAL PAR SECTEURS.....	25
5.4. LES FILIÈRES ECONOMIQUES	26
5.5. LE NUMÉRIQUE	30
5.6. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	31
6. LES TRANSPORT ET LES DÉPLACEMENTS.....	32
6.1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	32
6.2. L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN	33
6.3. L'INVENTAIRE DES CAPACITÉS EN STATIONNEMENT	34
6.4. LES DÉPLACEMENTS DOUX.....	35
6.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	35
7. L'ANALYSE DU TISSU URBAIN	36
7.1. LA MORPHOLOGIE URBAINE GÉNÉRALE	36
7.2. LES FORMES URBAINES	38
7.3. LES ESPACES PUBLICS	39
7.4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	42

8. LE PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER	43
8.2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET IDENTITAIRE	43
8.3. LA SILHOUETTE ET INTERFACE VILLE/CAMPAGNE	45
8.4. LES ENTRÉES DE VILLE	46
8.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	47
9. LA CONSOMMATION D'ESPACE	49
9.1. LES SOURCES ET LA MÉTHODOLOGIE	49
9.2. LA CONSOMMATION D'ESPACE	50
9.3. L'OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	52
10. L'ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION, ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS	55
10.1. LA DÉFINITION DE L'ENVELOPPE URBAINE	55
10.2. L'ANALYSE DE LA DENSIFICATION	57
10.3. L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE	58
 CHAPITRE 2 : L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	 59
1. LE CONTEXTE GEOPHYSIQUE	61
1.2. LE CLIMAT	61
1.3. LA GÉOLOGIE	62
1.4. LA TOPOGRAPHIE ET LE RELIEF	62
1.5. L'HYDROGRAPHIE	63
1.6. L'OCCUPATION DU SOL	64
2. LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI	66
2.1. LES UNITÉS PAYSAGÈRES	66
2.2. LE PATRIMOINE BÂTI	69
2.3. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	70
3. LES RESSOURCES NATURELLES	71
3.1. LA RESSOURCE EN EAU	71
3.2. LA RESSOURCE ÉNERGIE	85
3.3. LA RESSOURCE MINÉRALE	87
3.4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	91

4. LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS	93
4.1. LES ZONAGES D'INVENTAIRES	93
4.2. LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES	94
4.3. LES SITES NATURA 2000	94
4.4. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	97
4.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	102
5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES	103
5.1. LA POLLUTION DES EAUX	103
5.2. LA POLLUTION DE L'AIR ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	105
5.3. LES NUISANCES SONORES	108
5.4. LA GESTION DES DÉCHETS	109
5.5. LES SITES ET SOLS POLLUÉS	113
5.6. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	115
6. LES RISQUES MAJEURS	117
6.1. L'INFORMATION PRÉVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS	117
6.2. LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)	117
6.3. LES RISQUES NATURELS	118
6.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	125
6.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX	126
CHAPITRE 3 : LES ANNEXES.....	127
1. LA POPULATION MUNICIPALE 1968-2012	129
2. L'ÉVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES	129
3. LES TRANCHES D'ÂGE	130
4. LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	131
5. L'ÉVOLUTION GLOBALE DU LOGEMENT	132
6. LES ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	132
7. LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	132
8. LES LOGEMENTS VACANTS	133
9. LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS	133
10. LES SURFACES DES LOGEMENTS COMMENCÉS	133

CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL



1. LE PRÉAMBULE

Les chiffres de population et du logement analysés dans ce document sont issus du recensement de 2013 publié par l'INSEE fin juin 2016. La démographie provient des statistiques de population municipale, à ne pas confondre avec les populations légales.

Les territoires de comparaison utilisés pour l'analyse sont les suivants :

Type de territoire	Nom
Territoire d'échelle supérieure	Nouvelle Aquitaine
Territoire d'échelle supérieure	Lot-et-Garonne
Territoire d'échelle supérieure	SCoT Val de Garonne
Territoire d'étude	Lagruère
Commune de comparaison	Sénestis
Commune de comparaison	Sainte-Gemme-Martailac
Commune de comparaison	Lagruère
Commune de comparaison	Caumont-sur-Garonne
Commune de comparaison	Sainte-Marthe
Commune de comparaison	Calonges

2. LA DÉMOGRAPHIE ET LES MÉNAGES

2.1. L'Évolution et les caractéristiques de la population

Les données utilisées sur la population municipale sont disponibles en annexes.

Les chiffres de population et du logement analysés dans ce document sont issus du recensement de 2013 publié par l'INSEE fin juin 2016. La démographie provient des statistiques de population municipale, à ne pas confondre avec les populations légales.

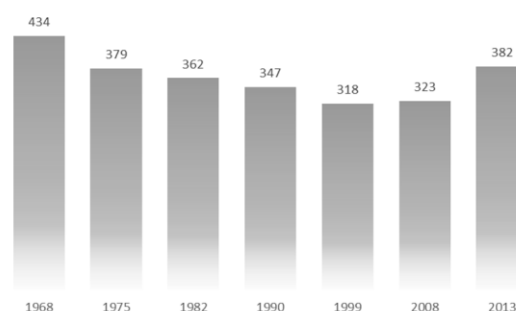
La commune de Lagruère compte 382 habitants en 2013. Après un déclin de sa population entre 1968 et 1999 de -27%, la commune connaît un regain démographique de +20% jusqu'en 2013 (plus 64 habitants) et plus particulièrement entre 2008 et 2013. Elle retrouve ainsi son niveau de population de 1975.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

UN TERRITOIRE DÉPENDANT DES MIGRATIONS EXTÉRIEURES

L'accroissement de la population décrit plus haut au cours de la période 2008-2013 est en grande partie dû au solde migratoire. Son effet s'est fait ressentir à partir de la période 1999-2013, le taux de croissance annuel moyen démographique de -1% sur la période 1990-1999 est passé à +1,3%. Parallèlement à ce regain migratoire, le solde naturel contribue à l'accroissement démographique à hauteur de +0,2% entre 1999-2013 (taux de croissance annuel moyen dû au solde naturel) qui était nul durant la période précédente.



La population intercensitaire
Source : INSEE RP2013



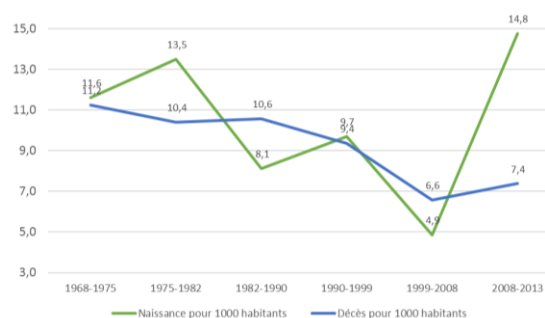
Le taux de croissance annuel décomposé en solde naturel et migratoire
Source : INSEE RP2013

Cela traduit une certaine dépendance du territoire vis-à-vis des migrations extérieures. La faible contribution de l'accroissement naturel sur l'ensemble des périodes étudiées ne fait varier que de manière marginale le nombre d'habitants contrairement aux évolutions migratoires.

Lagruère	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Variation annuelle brute	-55	-17	-15	-29	5	59	64
Taux de croissance annuel moyen en %	-1,9	-0,7	-0,5	-1,0	0,2	3,4	1,3
Variation annuelle brute due au solde naturel	1	8	-7	1	-5	13	8
Taux de croissance annuel moyen dû au solde naturel en %	0,0	0,3	-0,2	0,0	-0,2	0,7	0,2
Variation annuelle brute due au solde migratoire	-56	-25	-8	-30	10	46	56
Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire en %	-1,9	-1,0	-0,3	-1,0	0,4	2,7	1,1

Source : RP INSEE, 2013

Le nombre de naissances évolue à la baisse jusqu'à la période 1999-2008 pour atteindre 6,6 décès contre 4,9 naissances pour 1000 habitants. Suite à l'afflux migratoire observé précédemment, le niveau des naissances grimpe à 14,8 naissances pour 1000 habitants.



Les naissances et les décès pour 1 000 habitants
Source: INSEE RP2013

LES CATÉGORIES D'ÂGE

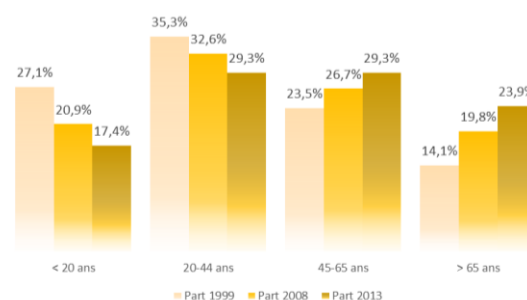
Les catégories d'âge permettent d'étudier l'évolution démographique des tranches d'âge correspondant à certains types de comportements :

- Les moins de 20 ans regroupent les jeunes populations scolarisées dans le primaire et le secondaire et sont indicateur du niveau de fécondité de la population du territoire.
- Les 20-44 ans correspondent aux étudiants du supérieur, aux jeunes actifs et actifs du territoire en âge de procréer. Cette tranche d'âge est essentielle pour le renouvellement de la population.
- Les 45-65 ans correspondent aux autres actifs du territoire et renseignent par anticipation le niveau futur de vieillissement de la population.
- Les plus de 65 ans correspondent à la tranche la plus âgée d'un territoire et sont un indicateur du niveau de vieillissement de la population.

La répartition des tranches d'âge de la commune montre un écart grandissant entre la part des plus jeunes qui diminue et celle des plus âgés qui augmente. Ce vieillissement général de la population nuit à l'équilibre générationnel de la commune.

Les plus jeunes (<20 ans) passent de 27,1% à 17,4% entre 1999 et 2013 et les plus âgés (>65 ans) passent de 14,1% à 23,3%.

Les 45-65 ans ont progressé entre 1999 et 2013 annonçant un plus fort vieillissement de la population dans les années à venir. Il faut également noter que la part des 20-44 ans a reculé sur la même période mettant ainsi en cause la capacité de renouvellement de la population par l'accroissement naturel.



La part des catégories d'âges

Source : INSEE RP2013

2.2. LA STRUCTURE DES MÉNAGES

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. (Source INSEE)

L'évolution du nombre de ménages d'un territoire dépend étroitement du phénomène de **desserrement** qui se définit comme la diminution de la taille moyenne des ménages déjà en place sur le territoire.

Généralisé sur le territoire français, ce phénomène est la résultante de la **décohabitation**. Cela se traduit par le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple à la suite d'une rupture conjugale ou à une mutation professionnelle.

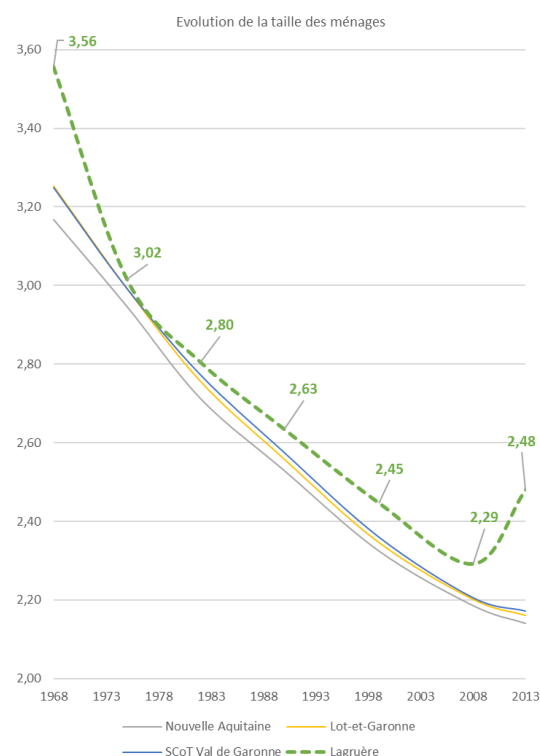
Par extension, le terme désigne également un phénomène sociodémographique plus global qui amène les familles à se scinder plus facilement.

L'évolution des ménages se caractérise comme partout en France par une augmentation du nombre de ménages du fait de la diminution du nombre de personnes par ménage. Ainsi, l'augmentation du nombre de ménages est plus importante que celle de la population des ménages en elle-même.

La taille moyenne des ménages de la commune diminue de manière significative passant de 3,56 à 2,48 personnes entre 1968 et 2013.

L'afflux migratoire de ces dernières années ainsi que le nombre réduit de la population communale se traduit par une fluctuation statistique de la taille moyenne des ménages à partir des années 1990.

En effet, moins une commune compte d'habitants, plus l'accueil de nouveaux ménages de taille plus importante a un impact sur la population totale des ménages. Cela explique le sursaut statistique de 2013 par rapport à 2008 passants de 2,29 à 2,48 personnes par ménage en dépit de la tendance structurelle à la baisse.



L'évolution comparée du nombre de logements depuis 1968
(base 100)

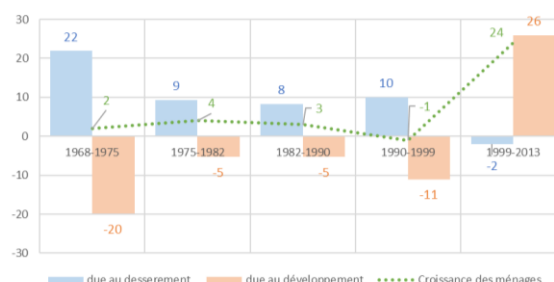
Source : RP INSEE, 2013

L'afflux migratoire qui augmente à partir de 1999 joue un rôle majeur dans l'évolution du nombre de ménages et de manière plus significative que le phénomène de desserrement.

L'augmentation du nombre de ménages est la conséquence du développement démographique de la commune.

Les 24 nouveaux ménages de la période 1999-2013 sont pour 26 d'entre eux issus du développement démographique et 2 ont disparu du fait de l'arrivée de nouveaux ménages de plus grande taille.

Néanmoins, si on écarte la période 1999-2013 de l'analyse, on constate alors que le desserrement agit de manière plus importante sur l'augmentation du nombre de ménages malgré le déclin de la croissance démographique.

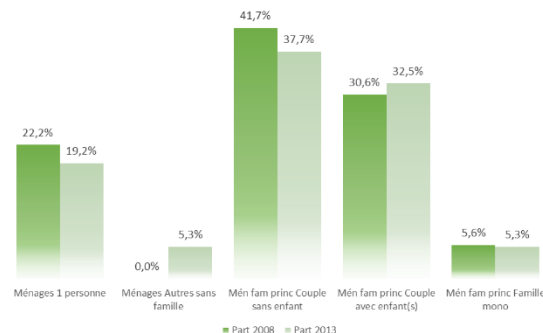


L'évolution du nombre de ménages

Source : INSEE RP2013

LA STRUCTURE DES MÉNAGES

Il est observé sur l'ensemble des différentes configurations de ménage une baisse de la part des ménages constitués d'une personne, des couples sans enfants et des familles monoparentales au profit des couples avec enfant(s) qui passe de 30,6% à 32,5% en 5 ans.



La part par type de ménages

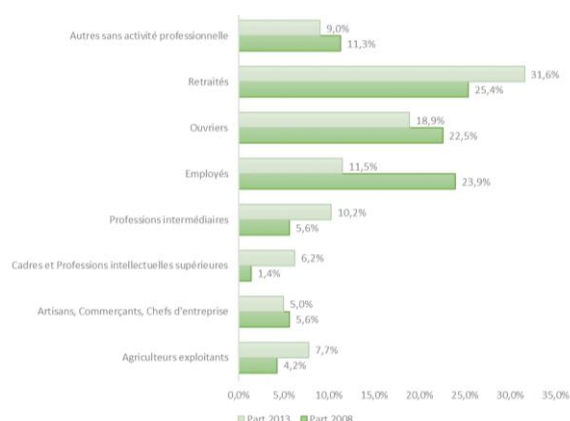
Source : RP INSEE, 2013

LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

Les catégories socioprofessionnelles permettent de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. (Source : INSEE)

La population de la commune se caractérise par la forte représentation des retraités (31,6% en 2013) qui a augmenté depuis 2008. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente également tout comme celles des professions intermédiaires et des agriculteurs. À l'inverse, celles des employés et des ouvriers diminuent.



La part de la population selon la catégorie socioprofessionnelle

Source: INSEE RP2013

2.3. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

La commune de Lagruère enregistre une croissance démographique négative jusqu'en 1999. Cette perte de population s'explique par un faible accroissement naturel et des flux migratoires dirigés en dehors de la commune. Mais entre 1999 et 2013, la tendance s'inverse avec une arrivée de plus de 100 habitants ce qui permet d'insuffler une nouvelle dynamique démographique.

Lagruère fait face à un vieillissement croissant de sa population et à un recul significatif des 20-44ans qui remet en cause sa capacité de renouvellement démographique.

Le nombre de ménages augmente sous les effets du desserrement des ménages qui traduit une tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages (tendance endiguée avec l'arrivée importante de nouveaux habitants). Ce phénomène migratoire met en lumière la situation de dépendance, mais également la vulnérabilité de la commune vis-à-vis des fluctuations démographiques extérieures en l'absence d'accroissement naturel constant.

Les principales tendances observées sont :

- Une augmentation conjoncturelle de la population depuis 1999
- Un solde migratoire déterminant la croissance démographique de la commune
- Une baisse tendancielle de la taille des ménages
- Un vieillissement progressif et incontournable de la population

LES ENJEUX

- Accompagner les évolutions démographiques (vieillissement et baisse de la taille des ménages) par un renouvellement de l'offre de logement
- Accueillir des jeunes ménages pour une croissance démographique autonome (préférer l'accroissement naturel aux fluctuations éventuelles du solde migratoire)

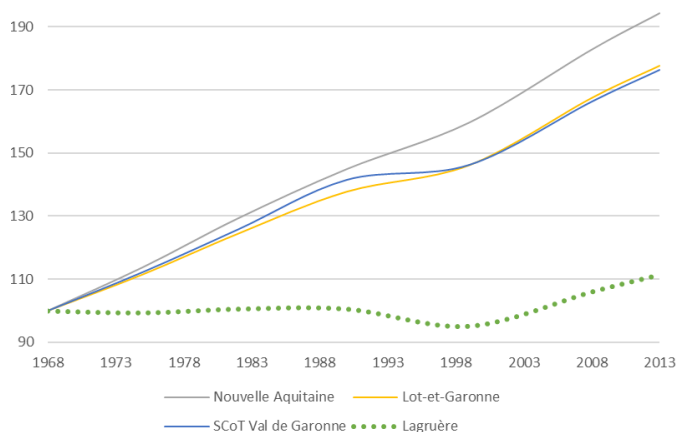
3. LE LOGEMENT

3.1. LES ÉVOLUTIONS DU PARC DE LOGEMENT

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

Le parc de logements de la commune compte 186 logements en 2013 et s'est peu développé depuis 1968. La commune enregistre depuis 1999 un rythme de production de 2 logements par an jusqu'en 2013.

La production de logements décline à partir des années 1990 et remonte jusqu'en 2013. Dans le même temps, les communes voisines connaissent un accroissement de leurs parcs respectifs plus important.



L'évolution comparée du nombre de logements depuis 1968 (base 100)

Source: RP INSEE, 2013

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Lagruère	167	166	168	168	159	177	186	11%	17%

L'ÉVOLUTION ET LA RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE LOGEMENT

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste, etc.).

Le parc de logements se caractérise par sa forte part en résidences principales qui atteint 82,8% du parc total en 2013 soit 154 logements. Cette part reste relativement stable au cours des décennies antérieures. Le rythme de production de résidences principales est de 2 logements / an entre 1999 et 2013 (quasiment du même ordre pour la période 1990-1999).

En comparaison avec les communes voisines, Lagruère est la seule commune à ne pas connaître une baisse de ses résidences principales entre 1999 et 2013. À Sénestis par exemple, la part des résidences principales est passée de 89% à 76% durant cette même période.

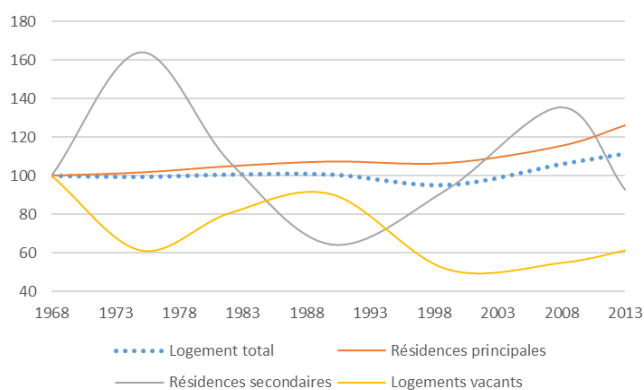
Les résidences secondaires sont peu nombreuses avec 7% du parc total soit au nombre de 65 en 2013. Ces dernières évoluent conjointement avec les logements vacants au fil des décennies à la manière de vases communicants. En effet une baisse du nombre de résidences secondaires entraîne une plus forte vacance et inversement.

La commune suit une tendance à la baisse de ses résidences secondaires. En comparant avec les autres communes, on constate que cette tendance est réciproque pour Sénestis et Villeton. A contrario, le Mas d'Agenais et Fauillet dans une moindre mesure voient la part de leurs résidences secondaires augmentée entre 1999 et 2013.

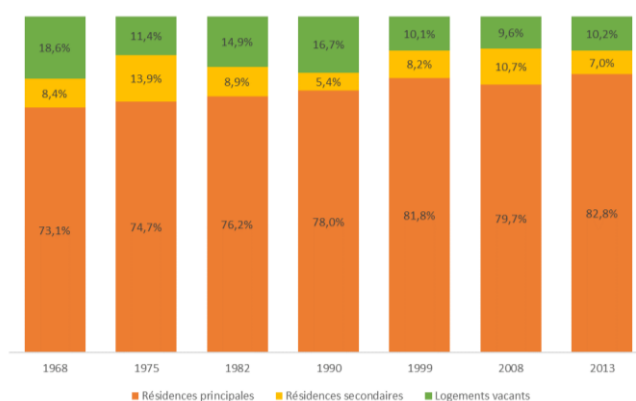
La vacance des logements a nettement diminué depuis 1968 pour connaître une stagnation lors des deux dernières décennies. Les logements vacants représentent 10,2% du parc de logement total de la commune.

La vacance structurelle nécessaire au bon fonctionnement du marché (rotation, en attente de location, en vente, etc.) est de l'ordre de 6 à 7%. La commune doit donc pallier à ce surplus de logements vacants.

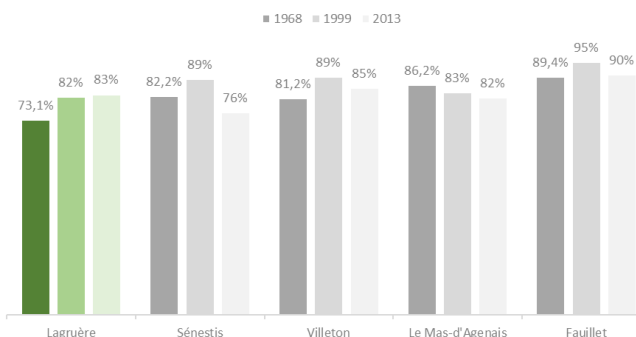
Si l'on compare avec les communes voisines, on observe que le phénomène de la vacance est différent sur la commune. Si quasiment toutes les communes ont vu leur taux de vacance diminué entre 1968 et 1990 (à l'exception du Mas d'Agenais), la totalité d'entre elles a connu une hausse de la vacance entre 1999 et 2013. À Lagruère, la vacance a stagné durant cette même période.



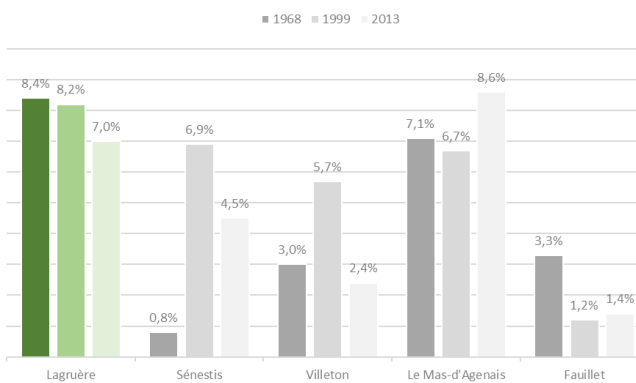
L'évolution comparée des logements par catégories (base 100)



La part des catégories de logements depuis 1968



L'évolution comparée de la part des résidences secondaires

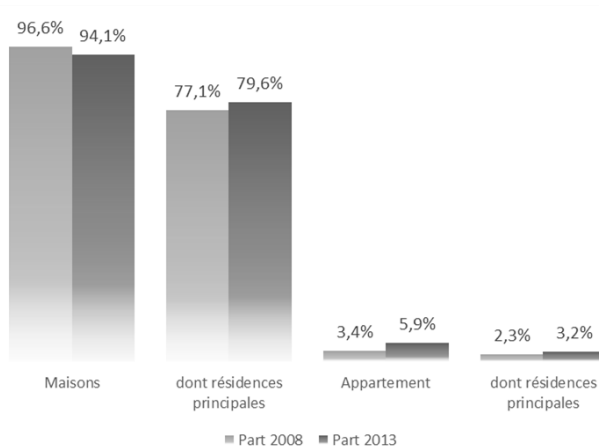


L'évolution comparée de la part des logements vacants

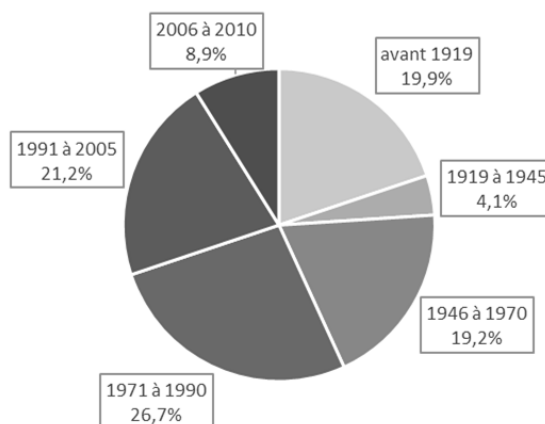
Source : RP INSEE, 2013

La part des maisons est beaucoup plus importante (94,1%) que celle des appartements (5,9%). La part des appartements augmente légèrement par rapport à 2008 (3,4%).

Ce mode d'habitat dominant a façonné la dynamique d'urbanisation de la commune et se traduit par un parc de maison relativement vieillissant au regard de la période d'avant 1919 jusqu'en 2010. En effet, plus de 40% des maisons en résidence principale ont été achevées avant 1970, une part importante a été achevée entre 1971 et 1990 (26,7%) et plus tard entre 1991 et 2005 (21,2%).



La part des logements selon leur type



La part des maisons en résidences principales selon leur date d'achèvement

Source : RP INSEE, 2013

3.2. LA CONSTRUCTION NEUVE

Logement individuel (pur ou groupé) : est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (une maison). On en distingue deux types :

- les logements individuels purs, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement ;
- les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Logement collectif : est un logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement en résidence : est un logement (maisons individuelles ou logements collectifs) pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées ;
- les résidences pour étudiants ;
- les résidences de tourisme ;
- les résidences hôtelières à vocation sociale ;
- les résidences sociales ;
- les résidences pour personnes handicapées.

L'ANALYSE STRUCTURELLE DES CONSTRUCTIONS

Les résultats annuels sont en date réelle.

Les constructions en logements ces dernières années sont exclusivement des logements individuels de type pavillonnaire avec un rythme de production régulier. Ces logements se localisent en relative continuité de l'existant.

Nombre de logements commencés	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	Résidence	Total
2005	2	0	0	0	2
2006	-	-	-	-	-
2007	2	0	0	0	2
2008	-	-	-	-	-
2009	1	0	0	0	1
2010	0	0	0	0	0
2011	1	0	0	0	1
2012	2	0	0	0	2
2013	1	0	0	0	1
2014	-	-	-	-	-
Total 2005-2014	9	0	0	0	9

Logements commencés par type et par commune (2005-2014) - Octobre 2016

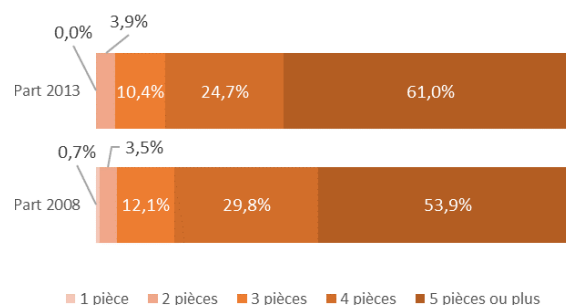
Source : Sit@del2

L'urbanisation pavillonnaire modifie aussi la typologie des logements en termes de surface de logement qui est tirée vers le haut (en moyenne 121 m² pour les logements individuels).

Cela ne coïncide pas nécessairement avec la tendance à la baisse de la taille des ménages qui sous-entend une diminution de la surface des logements pour une meilleure adéquation entre offre et demande et induit une consommation plus importante d'espace naturel.

Cela se traduit par une typologie de logement constituée à plus de 85,7% de logements de 4 pièces et plus. La part les logements d'une à trois pièces diminuent passant de 16,3% à 14,3% entre 2008 et 2013.

Par conséquent, les propriétaires sont plus largement représentés (75,3% en 2013) même si la part des locataires progresse légèrement.



La part des résidences principales selon le nombre de pièces
Source : RP INSEE, 2013

Lagruère	Occupées Propriétaires	Occupées Locataires	dont HLM louée vide	Logé gratuit
Nombre 2008	110	24	3	7
Part 2008	78,0%	17,0%	2,1%	5,0%
Nombre 2013	116	29	3	9
Part 2013	75,3%	18,8%	1,9%	5,8%
Évolution 2008-2013	5,5%	20,8%	0,0%	28,6%

Source: RP INSEE, 2013

3.3. LE MARCHE IMMOBILIER

Les prix de l'immobilier pratiqués dans la commune du Lagruère sont relativement plus bas par rapport à la moyenne départementale. Cette dévaluation touche en particulier les maisons en vente.

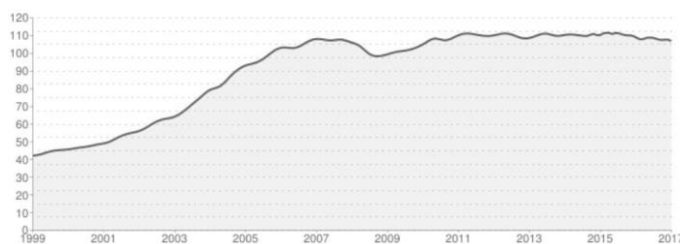
En termes d'évolution, l'indice des prix de l'immobilier de la commune a particulièrement augmenté jusqu'en 2007 puis a commencé à stagner pour enfin décroître depuis environ 5 ans (-2,5%).

Les prix à l'achat sont particulièrement bas à l'instar de Tonneins, Villeton Calonges et Le Mas-d'Agenais. À l'inverse, Sénestis et Fauillet enregistrent des prix moyens à l'achat plus élevés, particulièrement Caumont-sur-Garonne (prix moyen de 1349 €) ou encore Fauguerolles et Varès (avec des prix moyens respectifs de 1472€ et 1348€).

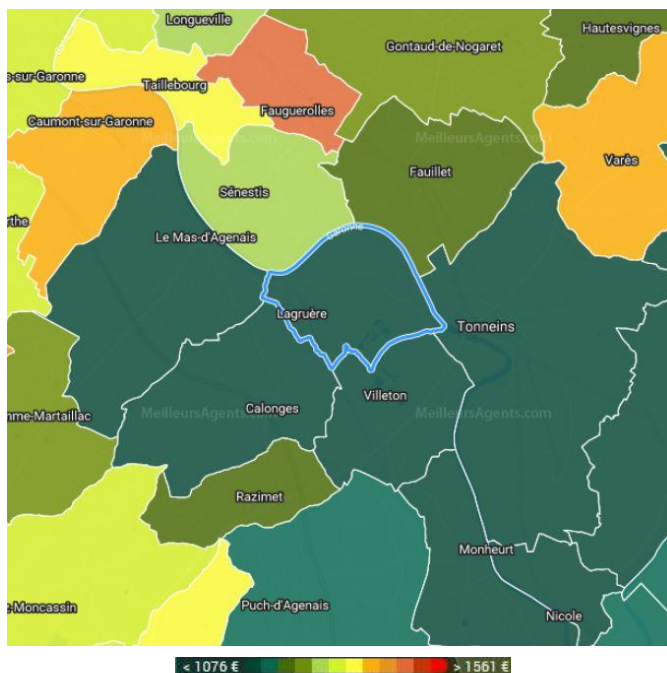
En ce qui concerne les prix à la location, les logements présentant de petites surfaces sont plus chers par rapport aux autres biens. Ce sont aussi des biens plus rares au sein du parc communal.

Le Lagruère	Prix au m² bas	Prix au m² moyen	Prix au m² haut
Prix au m² maison	719€	1 009 €	1 700 €

Source : meilleursagents.com



Source : meilleursagents.com



Source : meilleursagents.com

	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et plus	Tout type de bien
Loyer mensuel moyen /m²	9,60 €	8,50 €	7,1 €	6,0 €	6,5 €

Source : meilleursagents.com

3.4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

La commune de Lagruère dispose d'un parc de logements de taille modeste qui s'accroît de manière plus soutenue depuis 1999 (2 logements par an en moyenne jusqu'en 2013).

Le parc de logements communal est largement représenté par des résidences principales et est touché par un taux de vacance relativement élevé par rapport aux communes voisines. Le parc est en grande majorité habité par des propriétaires de maisons individuelles de type pavillonnaire.

Le parc se caractérise par une typologie de logements de plus grande surface et par un vieillissement dans sa globalité. Cela n'encourage pas forcément l'installation de nouveaux ménages de plus petite taille (tendance nationale à la baisse) qui recherchent des logements plus adaptés à leur mode de vie.

La commune doit faire face à une dévaluation de son parc de logements avec un prix moyen inférieur aux communes situées au Nord. Cela pourrait constituer un facteur d'attractivité si la typologie des biens disponibles à l'achat ou à la vente était plus diversifiée.

Les principales tendances observées sont :

- Un faible accroissement du parc de logements
- Une urbanisation en linéaire du canal
- Une part dominante de résidences principales
- Un taux de vacance stable, mais assez élevé
- Un accroissement du nombre de maisons au détriment d'une plus grande diversité de l'offre
- Un marché immobilier dévalué et peu adapté pour les jeunes ménages

LES ENJEUX

- Prémunir le parc de logements des évolutions démographiques (taille moyenne des ménages)
- Promouvoir le développement de logements de plus petite taille et la diversification des habitats
- Développer le parc de logements sociaux

4. LES ÉQUIPEMENTS

La commune de Lagruère dispose de quelques services. En effet, elle enregistre 9 équipements dont une plus forte part est représentée par les commerces et les services à la personne (artisans du bâtiment, restaurant, coiffure). La commune accueille une école élémentaire et 4 équipements sportifs dont une salle non spécialisée pouvant être adaptée aux pratiques sportives et 3 boucles de randonnées.

Commerces et services aux particuliers		Enseignement		Sport, loisirs	
Activité	Nombre d'établissements	Activité	Nombre d'établissements	Activité	Nombre d'entités
Maçon	1	Classe élémentaire de regroupement pédagogique intercommunal	1	Salle non spécialisée	1
Électricien	1			Boucle de randonnée	3
Coiffure	1				
Restaurant	1				

Source : BPE INSEE 2015

La commune déplore l'absence d'équipements de santé. Cela pose la question de la dépendance de Lagruère vis-à-vis des autres communes (pôle principal de Tonneins) qui nécessitent des déplacements réguliers, voire quotidiens.

LA SYNTHÈSE

Le niveau d'équipement est limité face à l'offre structurante de Tonneins et du Mas d'Agenais.

La commune ne dispose d'aucun commerce de proximité, mais propose quelques services aux particuliers et de l'artisanat.

LES ENJEUX

- Maintenir les équipements présents
- Améliorer les conditions de développement pour de nouveaux équipements afin de limiter les déplacements quotidiens vers l'extérieur

5. L'ÉCONOMIE, LES EMPLOIS ET LE NUMÉRIQUE

5.1. LA POPULATION ACTIVE

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") ainsi que les chômeurs (INSEE).

Les emplois au lieu de travail ne se confondent pas avec la population active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personne active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B (INSEE).

Le taux d'indépendance de l'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés. Ce ratio renseigne sur l'attractivité du territoire vis-à-vis de son emploi local.

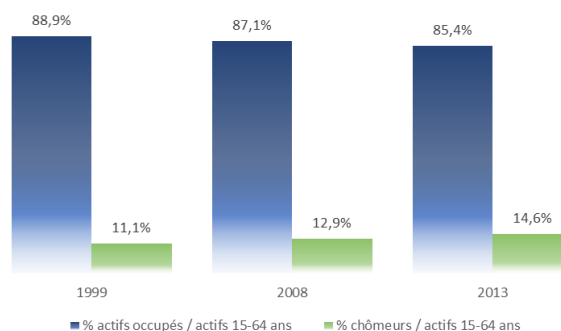
- Avec un ratio égal à 100% le territoire est considéré comme indépendant ;
- Un ratio supérieur à 100% le territoire est considéré comme indépendant et attractif pour les actifs occupés extérieurs au territoire ;
- Un ratio inférieur à 100% signifie que le territoire a une faible capacité de rétention de sa population active occupée par rapport aux autres territoires.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

Avec 45 emplois locaux en 2013, Lagruère apparaît comme une commune ayant un poids économique modeste, caractéristique des territoires ruraux.

La commune enregistre une stagnation de son nombre d'emplois par rapport à 1999.

En parallèle, le taux de chômage augmente pour atteindre 14,6% en 2013.



L'évolution comparée des actifs occupés et des chômeurs
Source : INSEE RP2013

Le nombre d'emplois est inférieur à celui de la population active ayant un travail. Cela signifie que bon nombre de travailleurs exercent une profession en dehors de la commune (taux d'indépendance de l'emploi faible) et cela de manière croissante à mesure de l'accroissement de la population active toute chose égale par ailleurs.

	Population 15-64 ans	Actifs 15-64 ans	% Actifs / pop totale	Actifs occupés	% actifs occupés / actifs 15-64 ans	Chômeurs 15-64 ans	% chômeurs / actifs 15-64 ans	Emplois au lieu de travail	Taux d'indépendance total emplois / % actifs occupés
1999	202	135	66,8%	120	88,9%	15	11,1%	46	38,3%
Évolution 1999-2008	5,0%	14,8%		12,5%		33,3%		-28,3%	
2008	212	155	73,1%	135	87,1%	20	12,9%	33	24,4%
Évolution 2008-2013	11,3%	19,4%		17,0%		35,0%		36,4%	
2013	236	185	78,4%	158	85,4%	27	14,6%	45	28,5%
Évolution 1999-2013	16,8%	37,0%		31,7%		80,0%		-2,2%	

Source : INSEE RP2013

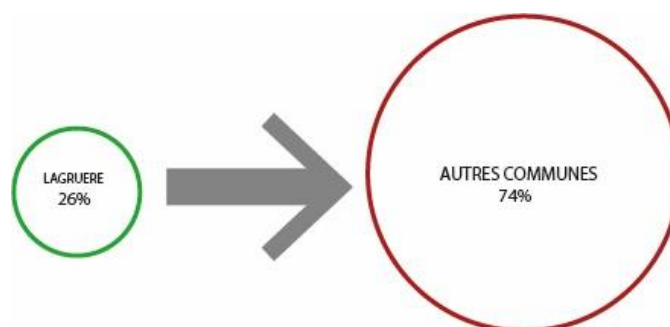
5.2. LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL

Les personnes actives âgées de plus de 15 ans vivant dans la commune de Lagruère travaillent très majoritairement à l'extérieur de celle-ci.

74% d'entre elles se dirigent dans une autre commune pour exercer leur activité.

Ces flux sortants ne sont pas compensés par des flux entrants puisque Lagruère présente un taux d'indépendance de seulement 28.5% en 2013.

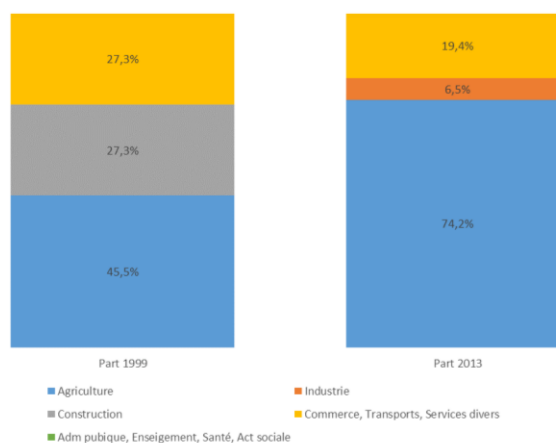
Les flux domicile/travail avec les communes ne sont pas assez importants (<100) pour être précisés par la base de données INSEE.



*La part des personnes actives travaillant au sein de leur commune et à l'extérieur de celle-ci.
Source, INSEE RP 2013.*

5.3. L'EMPLOI LOCAL PAR SECTEURS

La structure sectorielle de l'emploi laisse apparaître une forte part de l'emploi agricole, accompagné d'une disparition de l'emploi du secteur de la construction. La part des emplois du secteur industriel reste marginale (6,5%).



*La part des emplois par grands secteurs
Source : INSEE RP2013*

Lagruère	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
Nombre 1999	20	0	12	12	0
Part 1999	45,5%	0,0%	27,3%	27,3%	0,0%
Nombre 2008	12	4	8	1	12
Part 2008	32,4%	10,8%	21,6%	2,7%	32,4%
Nombre 2013	46	4	0	12	0
Part 2013	74,2%	6,5%	0,0%	19,4%	0,0%
Évolution 1999-2013	130,0%	-	-100,0%	0,0%	-

Source : INSEE RP2013

5.4. LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

L'analyse qui suit tiendra compte des emplois salariés (Base INSEE NA88 2014) et non des emplois au lieu de travail afin de livrer une analyse plus fine des filières économiques de la commune.

L'AGRICULTURE

La commune de Lagruère n'échappe pas au phénomène national de déprise agricole. L'agriculture est marquée par une forte diminution du nombre des exploitations (-69%) entre 1988 et 2010.

Cette diminution va de pair avec une forte baisse de la Surface Agricole Utilisée (SAU) qui diminue de plus de -33 % entre 1988 et 2010. Cela signifie que la disparition d'exploitations n'a pas systématiquement entraîné le rachat de terrains par des exploitants locaux ou que ces terrains aujourd'hui ne sont plus cultivés.

On note également une forte baisse du nombre d'actifs sur les exploitations (-62% des unités de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs). La mesure d'une UTA est équivalente à celle d'un équivalent temps plein (ETP).) du fait de la modification des méthodes de production (concentration des SAU, spécialisation productive, économies d'échelles).

Lagruère	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	39	16	12
Nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants		20	14
Nombre total d'actifs sur les exploitations	77	31	29
Superficie agricole utilisée des exploitations	632	451	426
Terres labourables	594	446	417
Superficie toujours en herbe	7		
Nombre total de cheptels	40	19	26

Source : RGA 2010



Le registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2014

L'ARTISANAT

L'entreprise artisanale moyenne emploie moins de 10 salariés lors de sa création. Son dirigeant est décisionnaire et son ancrage local est fort. Une éventuelle défaillance ne remet pas en cause l'équilibre économique et l'emploi local. Qualifiées de TPE (Très Petites Entreprises), elles représentent 95% du tissu économique français. On comprend ainsi combien l'artisanat joue un rôle majeur dans une économie locale, sa vitalité, son dynamisme, sa richesse.

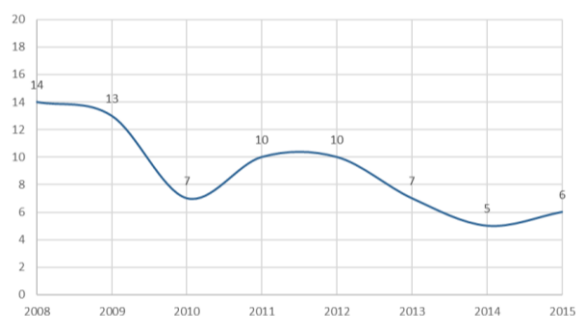
L'artisanat recouvre nombre de secteurs d'activités. Ainsi le champ des activités artisanales a été défini dans la loi 96-603 du 5 Juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et par application du décret n°2008-565 du 17 juin 2008 portant modification du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers :

- les activités relevant de l'artisanat et de l'alimentation ;
- les activités relevant de l'artisanat du bâtiment ;
- les activités de l'artisanat de fabrication ;
- les activités relevant de l'artisanat de service.

Pour estimer ce que représente le poids de l'artisanat dans l'emploi salarié, le diagnostic utilise les dénombrements annuels des établissements employeurs et des effectifs salariés de l'ACOSS et des URSSAF, alimentés par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Ils diffèrent de ceux fournis par l'INSEE et ne doivent pas leur être comparés. Ils sont de deux années plus récentes (2015 contre 2013 pour les chiffres fournis par l'INSEE). Ces données ne concernent que l'emploi salarié (Établissements ayant déclaré de la masse salariale au quatrième trimestre, même s'ils n'ont plus de salariés au 31 décembre.) et sont déclinés par commune du lieu de travail.

Au début des années 2000, le secteur était composé d'autres établissements spécialisés dans le bâtiment. Aujourd'hui il compte 1 seul établissement spécialisé dans l'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin qui embauche 6 personnes en 2015.

En termes d'évolution de l'emploi, l'artisanat du bâtiment passe de 14 à 6 emplois entre 2008 et 2015.



L'évolution du nombre d'emplois du secteur artisanal
Source : Base détaillée ACOSS 2015

5.5. LE NUMERIQUE

Le terme **DSL** signifie Digital Subscriber Line (Ligne numérique d'abonné) et regroupe l'ensemble des technologies mises en place pour un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique.

Un réseau très haut débit (THD) est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à "très haut débit" dès que le débit est **supérieur à 30 Mégabits par seconde**.

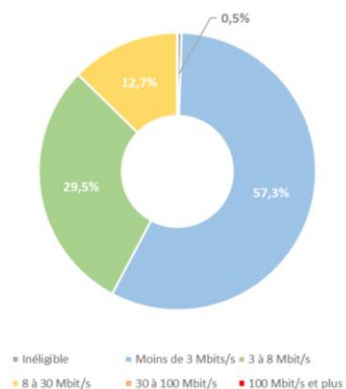
Le débit désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en "bit", une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau : en kilobits, mégabits ou gigabits selon le niveau du débit. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de téléchargement des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.

À l'échelle de la commune, le débit est inférieur ou égal à 3 Mbit/s. Quelques locaux sont éligibles à un débit compris entre 3 et 30 Mbit/s aux entrées Est et Ouest de la RD234.

En comparaison avec le niveau d'accessibilité au haut débit du département, la commune enregistre seulement 0,5% des logements et locaux professionnels inéligibles contre 9,2% à l'échelle du Lot-et-Garonne. Mais 57,3% des logements et locaux professionnels ont accès à un débit inférieur à 3 Mbit/s contre 37,2% pour le département et 12,7% entre 8 et 30 Mbit/s contre 30,3% pour le département.

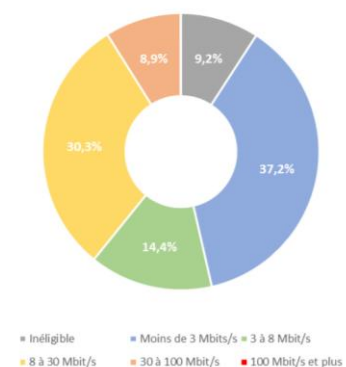
Aucun logement ou local professionnel n'a accès à un débit de 30 à 100 Mbit/s alors que le département en a 8,9%.

Lagruère bénéficie donc d'une faible desserte numérique par rapport au niveau départemental. Cela constitue une faiblesse pour les habitants et les entreprises souhaitant bénéficier d'une connexion Internet de qualité.



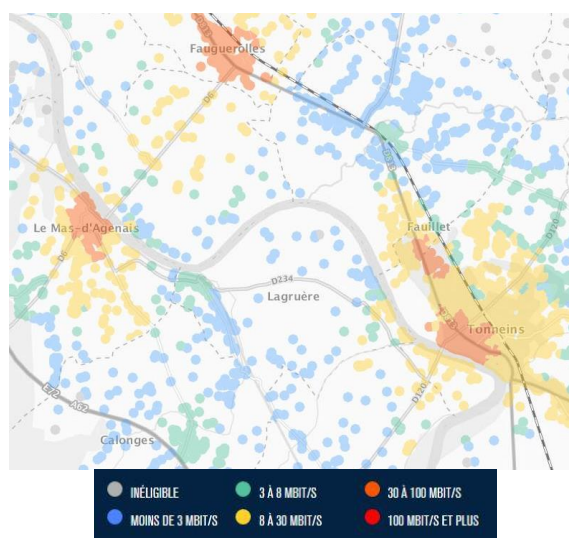
Le pourcentage de logements et locaux professionnels communaux par classe de débit

Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – 2^{ème} Trimestre 2016



Le pourcentage de logements et locaux professionnels départementaux par classe de débit

Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – 2^{ème} Trimestre 2016



Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – consulté en mars 2017

5.6. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

Lagruère a un poids économique modeste par rapport aux communes alentours, cela se traduit par un niveau d'emploi faible. De fait, les travailleurs exercent pour la plupart une activité professionnelle en dehors du territoire communal.

Le secteur productif est dominant. Il est essentiellement composé d'activités agricoles et artisanales qui connaissent des difficultés dans la pérennisation et la transmission de leur activité. Celles-ci connaissent une baisse de leurs parts relative au sein de la commune.

La commune ne bénéficie pas d'un accès de grande qualité au numérique comparativement à la moyenne départementale, cela ne joue pas en sa faveur en termes d'attractivité économique et résidentielle.

Les tendances observées sont les suivantes :

- une stabilisation du nombre d'emplois, mais une augmentation du chômage,
- un secteur productif dominant, mais en déclin (artisanat du bâtiment, agriculture).

LES ENJEUX

- Accompagner le développement de l'économie présentielle (commerces et services de proximité)
- Maintenir et renforcer le tissu artisanal
- Favoriser le maintien de l'activité agricole
- Développer l'accès au numérique

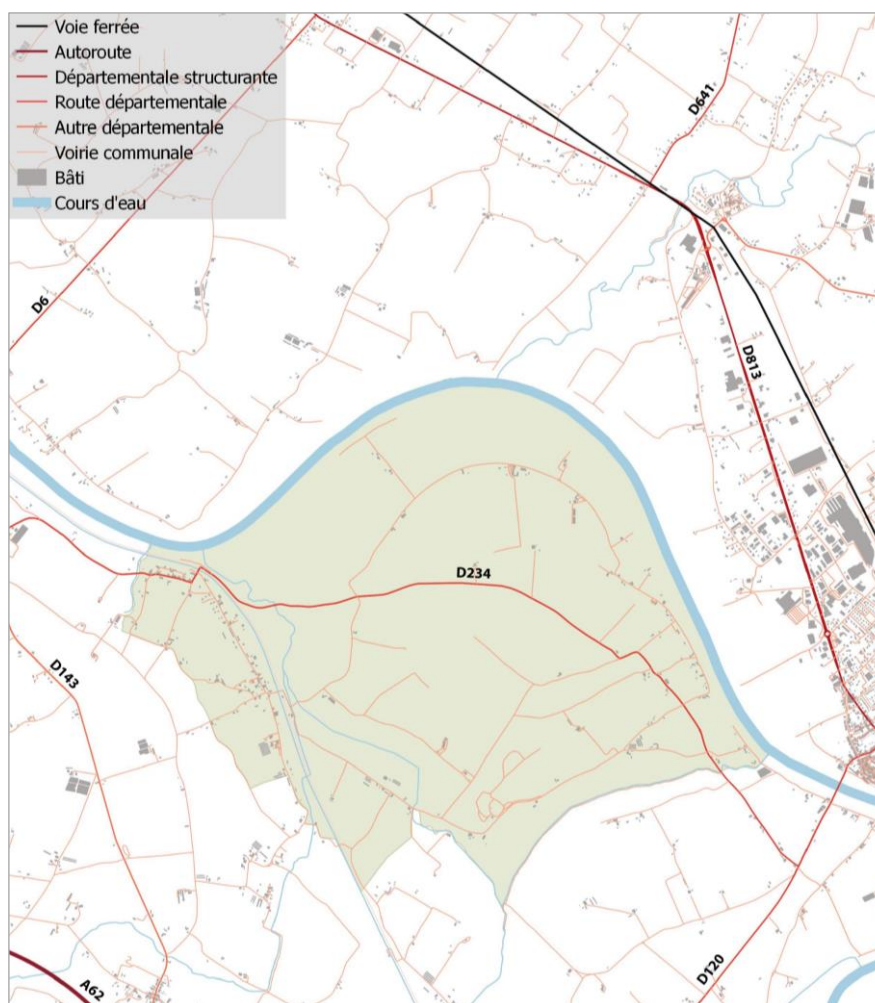
6. LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

6.1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La route RD234 représente l'artère principale de Lagruère et supporte la majorité des déplacements quotidiens de la commune. Les voies communales sont plus développées au Sud du territoire.

Les temps de parcours vers les autres grands centres urbains du département et de la région sont les suivants (trajets les plus rapides).

Ville de destination	Distance	Temps de parcours
Marmande	18 km	22 min
Villeneuve-sur-Lot	46 km	47 min
Agen (par la D813)	47 km	52 min
Bordeaux (par la A62)	103 km	1h12



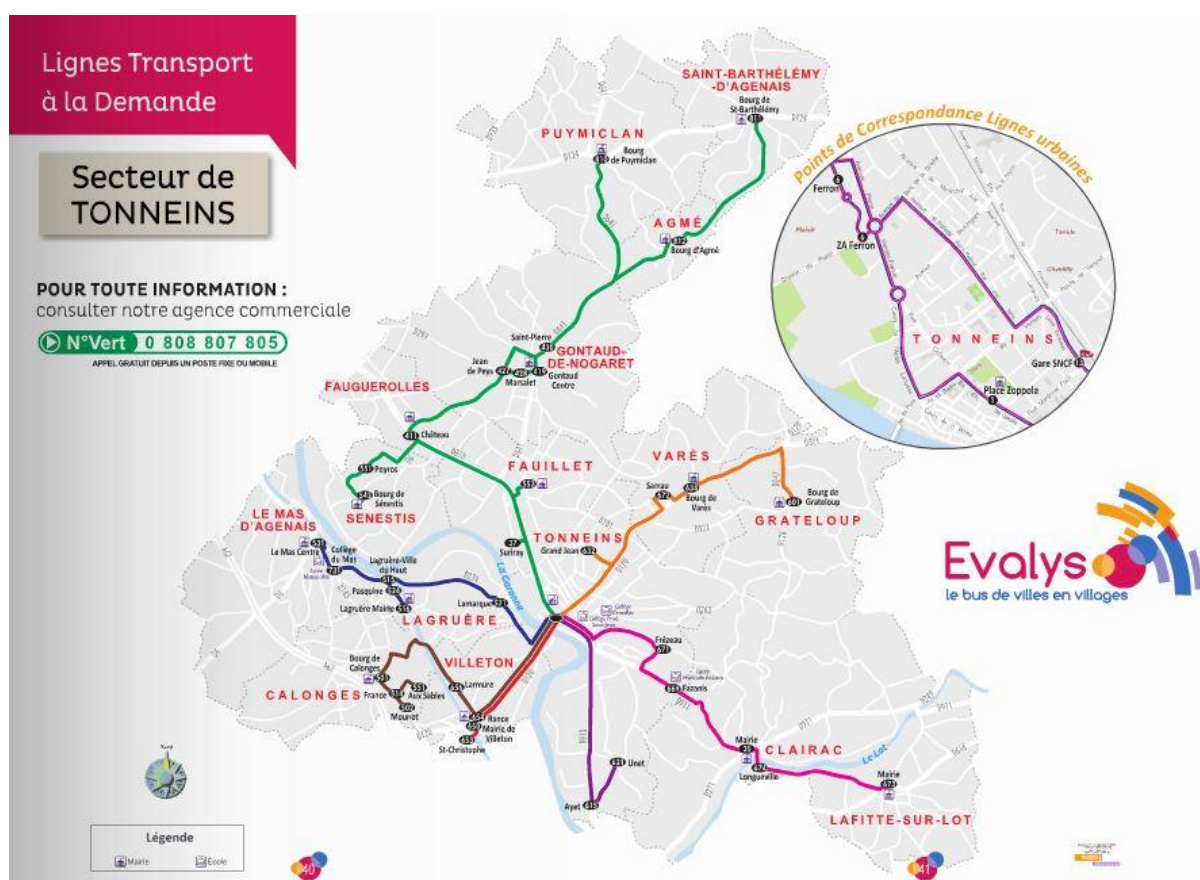
Les infrastructures routières

6.2. L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

LES TRANSPORTS À LA DEMANDE ET L'OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE

La commune dispose de lignes de transport à la demande reliant Lagruère à Tonneins et au Mas-d'Agenais qui permettent une correspondance avec de nombreuses communes du département.

Le Transport à la Demande dessert l'ensemble des communes de Val de Garonne, notamment les communes rurales ou excentrées. Il permet de satisfaire en partie les besoins en transport des espaces résidentiels et/ou reculés de Lagruère.



Source : Evalys

6.4. LES DÉPLACEMENTS DOUX

La commune est dotée de multiples chemins en campagne propices aux déplacements doux (randonnée, etc.). Ces axes sont essentiellement fréquentés pour les loisirs et le tourisme.

Le projet communal devra permettre la poursuite d'un maillage à destination des déplacements doux.

QUELQUES RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 exige la réalisation d'aménagements cyclables lors de la création ou de la rénovation de voies urbaines, quels que soient les gestionnaires de la voie et la taille de la commune concernée (article 20 codifié à l'article L.228-2 du Code de l'Environnement).

Pour les voiries situées en dehors des zones urbaines, la législation en vigueur n'impose pas d'aménagement cyclable.

La loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI), indique dans son article premier que "le système de transport intérieur doit satisfaire les besoins par la mise en œuvre des dispositions permettant de rendre effectif le droit qu'à tout usager de se déplacer et la liberté d'en choisir les moyens". Autrement dit, pour les cyclistes, la possibilité de trouver des itinéraires adaptés pour entrer ou sortir d'une agglomération.

Les aménagements futurs dédiés au déplacement doux constitueront un réseau continu, accessible, et sécurisé. Les itinéraires ne devront pas mettre en danger les circulations douces, ils permettront un cheminement aisé, le plus direct possible en évitant tout type de détour et en assurant ainsi un confort dans les déplacements.

Les aménagements cyclables proposés sont de différentes natures, à savoir les pistes cyclables, les bandes cyclables, les espaces partagés. À terme, un usage multimodal de la voirie sera recherché visant à faire circuler sur un espace mixte, des circulations vélos et voitures.

6.5. L'ACCESSIBILITE

Les espaces publics de la commune présentent de nombreux dysfonctionnements qui la rendent d'une pratique peu aisée pour les personnes à mobilité réduite.

Le réaménagement de la traversée de bourg ainsi que tout nouvel aménagement permettront d'améliorer l'accessibilité.

La commune ne dispose pas de plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

6.6. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

Le réseau routier supporte les trajets quotidiens offrant une desserte satisfaisante vers les autres communes du département.

L'offre de mobilité est complétée par le transport à la demande.

LES ENJEUX

- Favoriser le développement de l'intermodalité (vélo, marche à pied)
- Limiter l'exclusion de certaines populations par une meilleure accessibilité

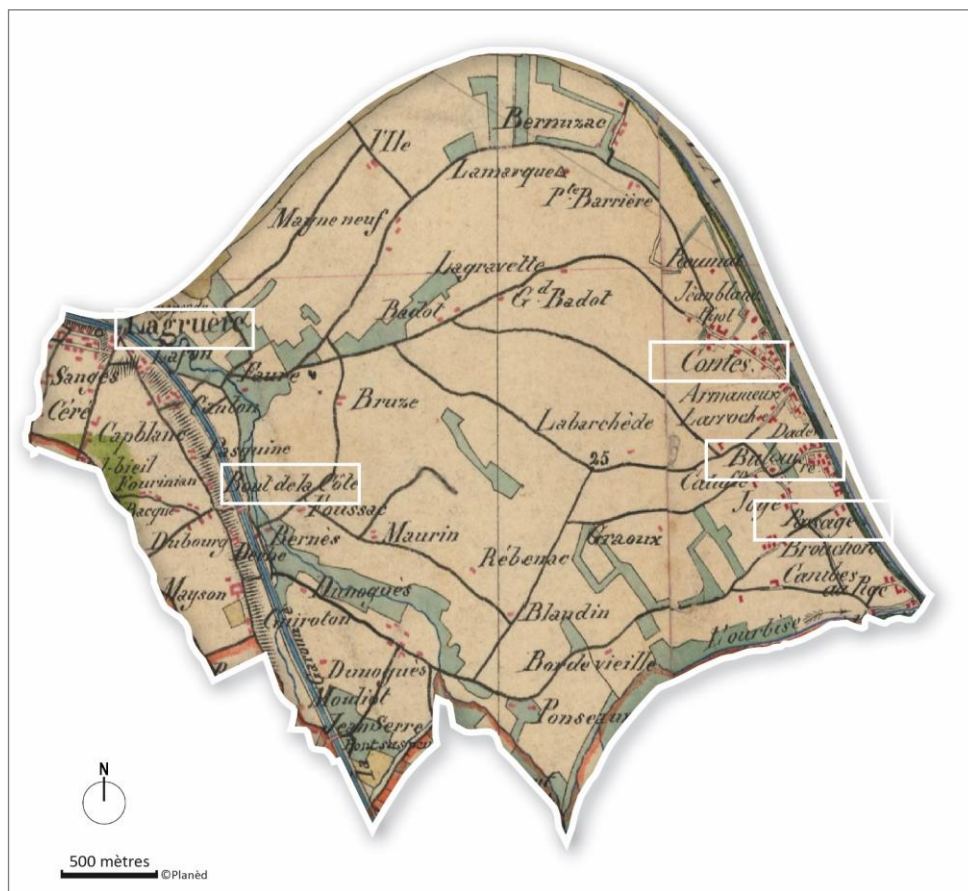
7. L'ANALYSE DU TISSU URBAIN

7.1. LA MORPHOLOGIE URBAINE GÉNÉRALE

LA RÉPARTITION ET L'ORGANISATION DE L'URBANISATION

L'essentiel de l'urbanisation lagruérienne se localise à l'Ouest du canal latéral de la Garonne. Le village principal s'étire le long du canal qui constitue une limite physique forte.

L'urbanisation regroupée du village et des hameaux s'est implantée dans un méandre de la Garonne. Le contexte communal est particulier puisque la plus grande partie de son territoire appartient à la zone inondable. Ce risque est une contrainte forte qui a limité le développement urbain de la commune.



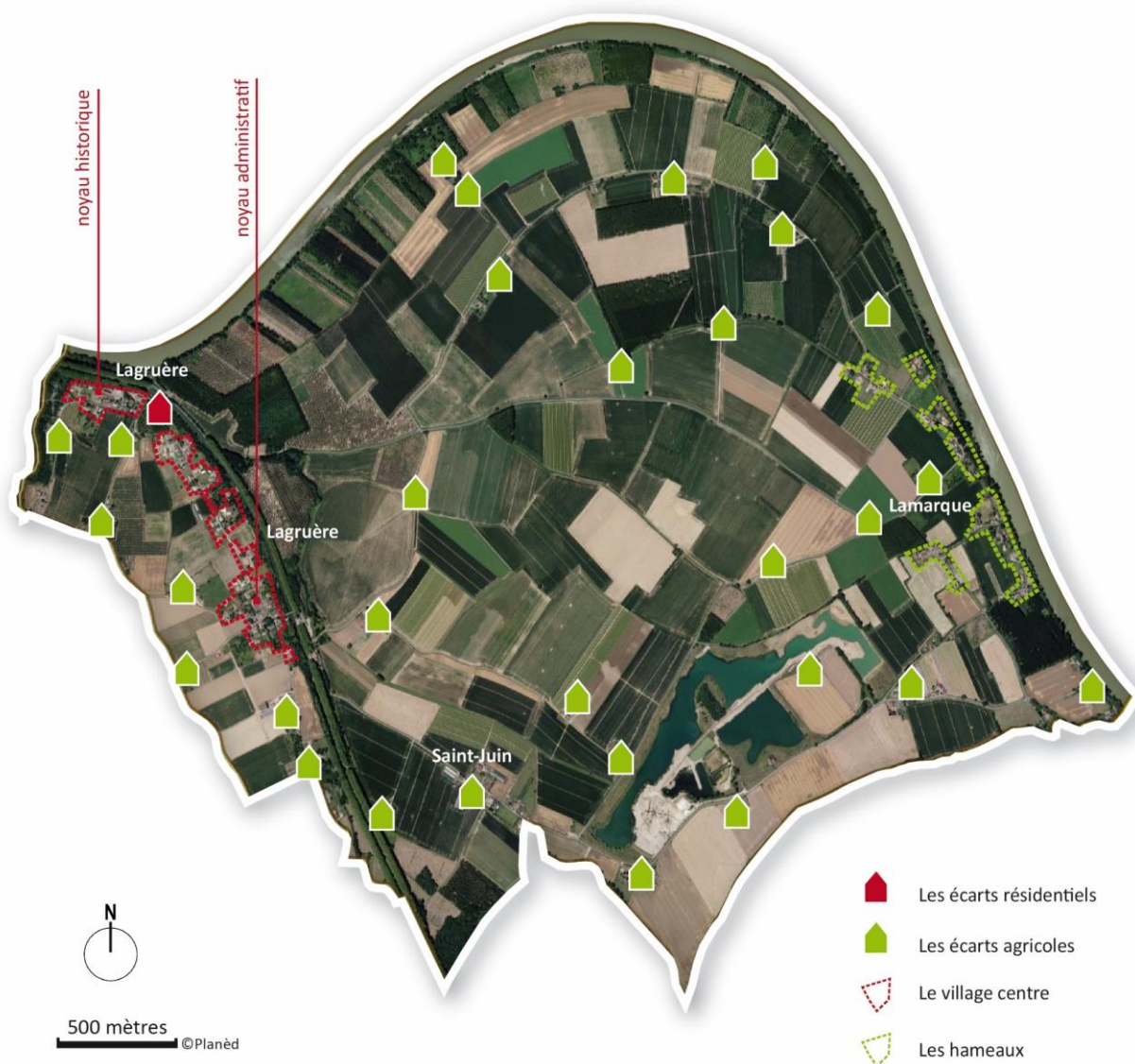
L'extrait de la carte d'État-major (19^{ème} siècle) et répartition de l'urbanisation

En plus du centre village qui qualifie le centre administratif (Bout de la Côte sur la carte du 19^{ème} siècle), les constructions se répartissent dans plusieurs hameaux traditionnels ruraux :

- Un noyau du 18/19^{ème} siècle édifié sur le site d'une ancienne bastide, à l'extrémité Ouest,
- Lamarque, en bordure de la Garonne et en pleine zone inondable,
- Saint-Juin dans la plaine, au Sud.

Le territoire communal compte de nombreux écarts qui sont des fermes traditionnelles ou modernes en activité ou des fermes traditionnelles transformées en habitat.

Le terme de ferme comprend l'ensemble du bâti lié actuellement ou par le passé à l'activité agricole (logis, stockage, poulailler, séchoirs à tabac, remise, etc.)



La localisation des espaces habités de la commune

LES ZONES D'ACTIVITÉS, COMMERCE, ETC.

La commune ne compte aucune zone dédiée exclusivement à l'artisanat, ou aux commerces. La principale activité économique de la commune est l'agriculture. La commune dispose d'une halte nautique en bordure du canal, d'hébergements touristiques (gîtes) et une carrière de granulat dans la plaine. Ces activités sont toutes implantées hors du village (dans les écarts).

7.2. LES FORMES URBAINES

TYPOLOGIE	CONSTAT	ENJEUX	PHOTO
Ensemble agricole isolé	Trois cas ont été observés : les ensembles traditionnels qui ont toujours une vocation agricole, les ensembles traditionnels sans vocation agricole, les ensembles agricoles contemporains	Encadrer les évolutions de cette typologie afin de préserver le patrimoine traditionnel Favoriser une meilleure intégration paysagère des constructions récentes (traitement paysager, choix des couleurs, matières)	
Maison de bourg	Simplicité de volume, un gabarit d'environ 10 mètres de hauteur de façade Façade type 3 travées implantées en front de rue Rapport fort avec l'espace public	Protéger les constructions traditionnelles Mettre en valeur le paysage urbain	
Maisons de bourg du 19 ^{ème} début 20 ^{ème} siècle	Simplicité de volume Gabarit de 10 à 12 mètres de hauteur de façade Vaste espace extérieur (jardin d'accueil avant et jardin d'agrément arrière)	Privilégier une réinterprétation contemporaine de cette typologie	
Maison individuelle de type pavillonnaire	Gabarit de faible hauteur Implantation au centre de la parcelle	Améliorer l'optimisation de l'occupation spatiale	

7.3. LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics de la commune sont de deux types :

- Les espaces fonctionnels liés à la circulation : rues et routes,
- Les espaces liés aux déplacements doux et les espaces verts au bord du canal et de la Garonne.



La répartition des lieux propices aux déplacements doux et aux espaces de lien social

UN ESPACE PUBLIC POUR AFFIRMER LA CENTRALITÉ VILLAGEOISE

La commune présente la particularité de ne pas disposer d'un espace public de type place ou placette de village. Ces espaces se localisent généralement aux abords de la Mairie ou des lieux de cultes.

Dans les deux pôles anciens, les espaces publics se composent des rues. L'ambiance de ces rues n'est pas particulièrement adaptée aux liens sociaux. Seuls quelques équipements de sécurités permettent de gérer la cohabitation des usagers.

L'ambiance routière des rues ne contribue pas à mettre en valeur le village et les hameaux. Le cadre de vie quotidien des habitants et les lieux de liens sociaux étant la rue, il paraît nécessaire d'améliorer la qualité des aménagements.

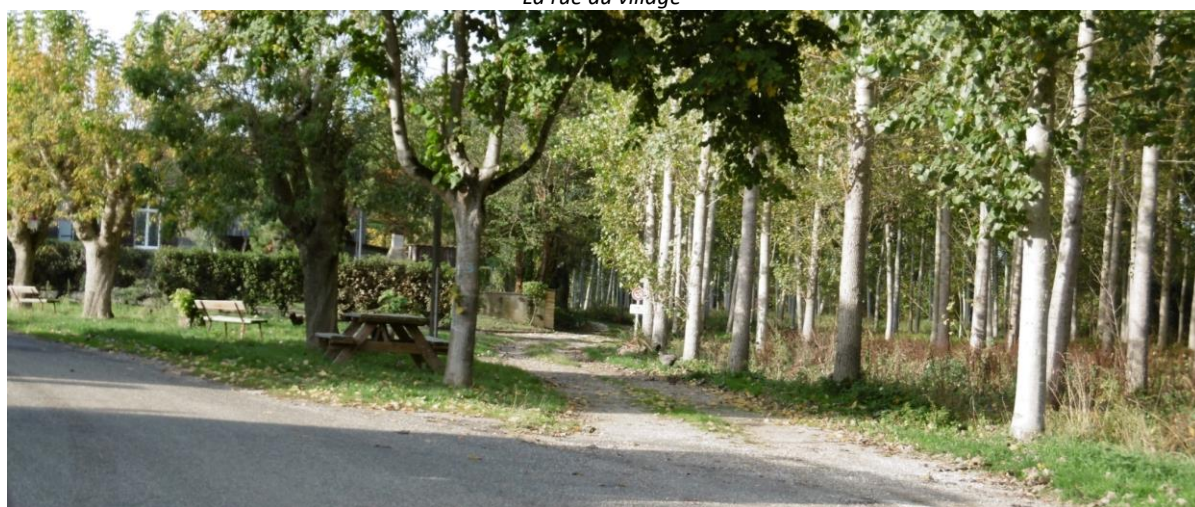
Les espaces publics permettent de relier le tissu urbain existant à ses extensions. Le maillage entre les espaces publics doit être recherché afin de créer une continuité avec le centre village.

Les aménagements pour améliorer le cadre de vie des habitants doivent conserver une simplicité pour garder l'harmonie et le charme des villages. La placette de Lamarque présente ces caractéristiques.

L'hypothèse de créer un espace public villageois pourra être étudiée afin de valoriser le caractère rural du centre village. Le site de la halte nautique est actuellement le site où se déroulent les évènements communaux.



La rue du village



La placette de Lamarque

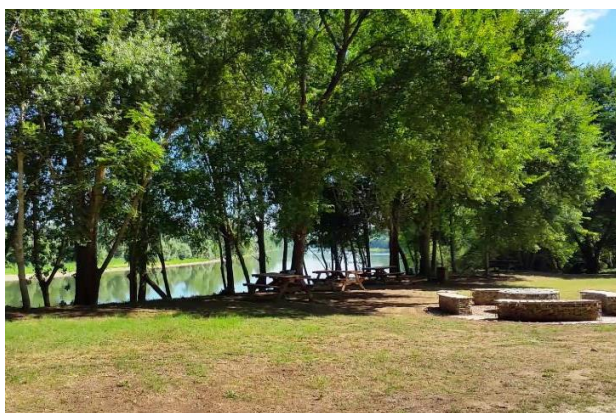
DES ESPACES EN BORD DE CANAL À PROMOUVOIR

Si les espaces publics de circulation présentent un aspect fonctionnel dominant, la commune compte des espaces publics verts d'une grande qualité dont :

- Le chemin le long du canal,
- L'ensemble des aménagements ludiques (parc de retour aux sources) et pédagogiques de la halte nautique,
- L'espace de détente au bord du canal.

Les espaces publics les plus agréables de la commune sont tous liés à l'eau. Le potentiel des bords de canal et de Garonne est un atout pour la commune qui pourra le valoriser au profit notamment du développement de l'activité touristique.

Un appel à projets visant à mettre en valeur cet atout du territoire a été lancé : Le chemin de l'eau, Camin de l'Aiga. Ce chemin permettra de mettre en valeur le "Port des Rêves" qui se localise sur la commune de Lagruère (aire de piquenique). L'appel à projets prévoit la finalisation du "Port des Rêves" avec l'aménagement d'une cale et de la liaison canal-Garonne pour les kayakistes, ainsi que d'une aire de stationnement.



Les aménagements de bord de Garonne le long du chemin des bateliers et le Port des Rêves



Le parc de retour aux sources et bords de canal

7.4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

Le village est constitué de deux noyaux traditionnels séparés : Lagruère "Mairie" et Lagruère "Eglise".

Les hameaux se localisent en zone inondable et les écarts agricoles ponctuant la plaine.

L'urbanisation se caractérise par une structure linéaire distendue.

Les limites naturelles et des contraintes fortes impactent l'urbanisation.

Les espaces publics en bordure de cours d'eau présentent une grande qualité, mais le village ne compte aucun espace de convivialité de type place ou placette. Les espaces publics villageois sont les rues à l'aspect routier marqué.

LES ENJEUX

- Respecter l'identité urbaine communale qui repose sur une multipolarité tout en structurant un projet liant les deux noyaux anciens
- Modérer le développement et mieux articuler tissu urbain traditionnel et tissu urbain moderne
- Promouvoir la qualité des espaces naturels et les bords de canal au profit du développement économique lié au tourisme
- Créer un espace villageois de convivialité pour réaffirmer la centralité villageoise historique

8. LE PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

8.2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET IDENTITAIRE

LE CARACTÈRE TRADITIONNEL ET IDENTITÉ COMMUNALE

Cette commune, dont le village est implanté à l'abri des débordements de la Garonne et du canal, présente une architecture traditionnelle qui prend en compte les zones inondables. Pour vivre là, les habitants ont édifié des constructions surélevées et adaptées à la montée des eaux.

Les constructions des hameaux et des noyaux anciens sont en matériaux traditionnels locaux (brique, pierre). Le bois est un matériau très présent dans le paysage bâti local. Les séchoirs à tabac (en bois) constituent des bâtiments typiques de l'architecture et des activités locales passées.

Les façades principales sont traditionnellement enduites à la chaux avec un aspect lisse, souvent parée d'une finition au badigeon de chaux qui souligne l'encadrement des ouvertures. Les autres façades peuvent être plus sommairement enduites avec un aspect brossé ou avec des matériaux visibles affleurants.

Les toitures sont constituées de tuiles canal, de tuiles mécaniques de Marseille ou de tuiles plates et disposent de génoises ou corniches.

Les ordonnancements des façades s'organisent par travées afin de créer une harmonie. Les modifications de façades ont parfois conduit à altérer la composition de la façade et peuvent porter atteinte à sa qualité architecturale et à sa valeur patrimoniale.

Les menuiseries traditionnelles et les volets sont en bois et à battant.



Les matériaux traditionnels observés

Le tissu urbain récent présente un caractère architectural plus banal de type maison individuelle à 4 faces, toiture double ou 4 pentes. Les constructions se composent d'un niveau en rez-de-chaussée ou avec un étage (R+1). Les constructions sont réalisées en maçonnerie traditionnelle (tuile canal, façades maçonnées enduites).

Les réinterprétations contemporaines des modèles passés sont à encourager. Elles permettent de faire vivre l'histoire locale et d'assurer une meilleure intégration identitaire. Sur le bâti ancien, les techniques et matériaux traditionnels ou innovants doivent être adaptés, les travaux doivent respecter la valeur patrimoniale.

LE PETIT PATRIMOINE ET ANCRAGE LOCAL

La commune ne compte aucune construction inventoriée au titre du patrimoine culturel, mais elle compte des éléments patrimoniaux plus modestes qui témoignent d'un mode de vie passé, des traditions, des us et coutumes disparus, mais qui constituent l'identité locale.

De petite taille, ces édifices constituent de forts marqueurs paysagers. Au même titre que les clochers, ils signalent l'existence d'un village, d'un hameau, l'importance d'une voie (arbres en alignement), un croisement (calvaires) ; ils renseignent sur un lieu. Utilisés pour se repérer, ils font aujourd'hui partie intégrante du patrimoine de la commune.

Plusieurs types de "petit patrimoine" témoignent du passé communal tels que :

- Les calvaires et croix,
- Les séchoirs à tabac,
- Les lieux de culte (églises, chapelles, temples, etc.),
- Les fermes traditionnelles.

Il peut être utile de préserver ces traces des usages passés. Ces éléments peuvent être utilisés dans le cadre de diverses actions communales (extensions urbaines, projets d'aménagements d'espaces publics, circuits de découvertes, etc.) ce qui permet leur sauvegarde ainsi qu'un rappel de l'histoire et des traditions locales passées.

Le petit patrimoine ainsi que les principaux équipements comme la Mairie ou l'école sont des bâtiments importants dans le rôle qu'ils jouent dans la vie locale. La mise en valeur de ces constructions permet d'animer le paysage urbain et de le ponctuer d'éléments historiques et identitaires.



Les églises des hameaux, fontaine et calvaire

8.3. LA SILHOUETTE ET INTERFACE VILLE/CAMPAGNE

LES VUES DES ESPACES HABITÉS DEPUIS LES AXES DE CIRCULATIONS

Les espaces habités, village et écarts, sont peu perceptibles depuis l'axe de circulation majeur desservant la commune (RD 234). Le noyau urbain implanté sur l'ancienne bastide est traversé par la RD234, mais la végétation atténue les vues de la silhouette avant la séquence d'entrée de ville.

Les silhouettes visibles depuis les routes et chemins de campagne sont de qualité inégale selon sa composition :

- Soit les franges urbaines sont occupées par des constructions récentes sans aucune organisation d'ensemble ce qui conduit à une silhouette de qualité médiocre,
- Soit les franges urbaines sont constituées d'écrans végétaux composant un premier plan de transition entre campagne et village et dont la qualité est plutôt bonne, car permettant une bonne intégration dans le paysage,
- Soit la silhouette est très préservée et laisse voir un hameau traditionnel comme pour le hameau de Lamarque qui présente une grande qualité à protéger.



La vue de Lamarque et vue du village depuis les routes secondaires sillonnant la commune

De manière générale, les silhouettes villageoises sont de bonne qualité et la transition entre l'espace urbanisé et l'espace agricole est faite par le couvert végétal des jardins.

LE TRAITEMENT DES FRANGES URBAINES

Le traitement des franges urbaines qui a pu être observé est de trois types :

- Des limites entre urbanisation et espace agricole végétalisées : ce cas est celui qui offre la meilleure transition, mais le traitement végétal ne doit pas être trop systématique, car les haies linéaires marquent des lignes horizontales trop rigides dans le paysage.
- Des limites entre urbanisation et espace agricole sans aucun traitement de clôture : ce cas crée une confrontation trop directe campagne/urbanisation et les constructions paraissent posées aléatoirement dans l'espace agricole,
- Des limites entre urbanisation et espace agricole maçonnées : ce cas offre une transition brutale entre l'espace urbain et la campagne. Il est nécessaire de proscrire ce traitement des franges urbaines en contact avec l'espace agricole au paysage ouvert.

L'aspect des franges urbaines ne peut pas être traité avec l'actuel document d'urbanisme. Le PLU devra proposer un règlement favorisant la création d'interfaces en transition :

- En interdisant les clôtures maçonnées ;
- En imposant la végétalisation des clôtures avec des essences de plantes locales variées.

8.4. LES ENTRÉES DE VILLE

Le village compte les entrées de ville suivantes :

- l'entrée Ouest en arrivant du Mas d'Agenais : l'entrée de ville présente une bonne transition paysagère, le principal défaut est ici la faible qualité des aménagements villageois (abris bus, traitement des accotements, etc.) ;
- l'entrée de ville depuis la RD234 depuis la plaine entre canal et Garonne : cette entrée présente une grande qualité paysagère grâce aux vues sur le canal notamment ;
- l'entrée de ville depuis la halte nautique ;
- les entrées de ville secondaires depuis le plateau : les transitions entre espaces agricoles et village n'ont pas fait l'objet d'un traitement particulier et les limites semblent en attente d'être clairement fixées.

Pour les entrées de ville secondaires, l'amélioration des franges urbaines peut suffire à créer une transition en entrée de ville. Les autres entrées de villes doivent être aménagées et mieux mises en valeur.



L'entrée de ville secondaire



L'entrée de ville Ouest (depuis la RD 234 en arrivant du Mas d'Agenais)



L'entrée de ville Ouest depuis la plaine

8.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

La commune dispose d'un patrimoine vernaculaire local préservé. Les silhouettes villageoises sont peu perceptibles. Les franges urbaines récentes manquent de transition entre urbanisations et espaces agricoles. Les entrées de ville ont une qualité moyenne due à un manque de mise en valeur.

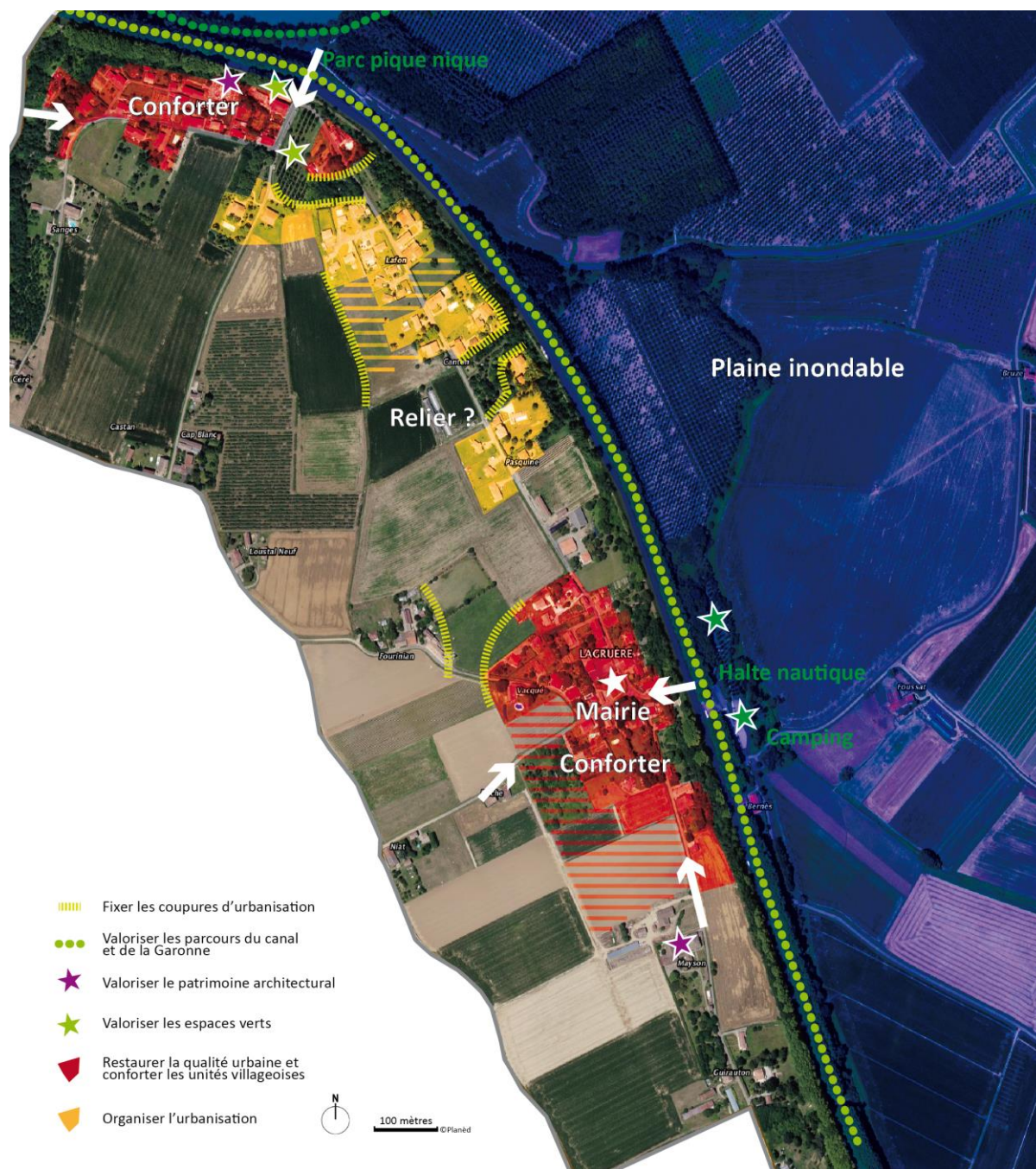
Au regard des divers points analysés, il ressort que la commune nécessite un encadrement de son urbanisation plus fin que ce qu'offre la Carte Communale. Les formes urbaines et les modes d'implantations ne favorisent pas l'économie de la ressource foncière.

Les écarts doivent être encadrés afin de permettre leur évolution sans impact dans le paysage.

LES ENJEUX

- Mettre en valeur le patrimoine au travers des aménagements urbains
- Maintenir le caractère discret de la silhouette du village dans le grand paysage
- Fixer les nouvelles limites urbaines
- Préconiser la mise en œuvre de solutions paysagères pour traiter les limites urbaines
- Mener des actions minimales d'amélioration des aménagements urbains

Thème	Enjeux
Village	Réunir les deux noyaux anciens Créer un espace public central lieu de lien social
Hameaux	Protéger leur aspect traditionnel en tant que patrimoine identitaire communal
Paysage urbain	Améliorer la qualité des espaces publics pour mettre en valeur l'architecture locale
Franges et silhouettes urbaines	Favoriser la création de transitions entre l'urbain et l'agricole Protéger les silhouettes urbaines de qualité
Entrée de ville	Améliorer les aménagements urbains pour mieux mettre en valeur les entrées de ville



Les enjeux urbains

9. LA CONSOMMATION D'ESPACE

9.1. LES SOURCES ET LA MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers communément appelés "MAJIC", millésime 2016. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées, mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voiries publiques, certains bâtiments publics, etc.).

La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, fonciers mobilisés pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA.

L'avantage de cette méthode est qu'elle sera reproductible dans le temps. La distribution des fichiers fonciers est prévue annuellement via les services de l'État (DREAL ou DDT).

LE CAS DES PARCELLES DE PLUS DE 20.000 M²

Avant d'entamer l'analyse de la consommation foncière, il est nécessaire de s'attarder plus particulièrement aux parcelles de plus de 2 hectares qui ont été urbanisées et qui contiennent au moins deux locaux.

Il en existe une sur la commune à destination d'activité et représente 4,15 ha soit 15% des **parcelles dites urbanisées de l'ensemble du territoire**.

Un filtre de taille de parcelles a été appliqué comme suit :

- suppression des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une maison, un appartement, une dépendance ou mixte,
- prise en compte des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une activité

Les résultats présentés par la suite tiennent compte de ce filtre.

9.2. LA CONSOMMATION D'ESPACE

LE BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

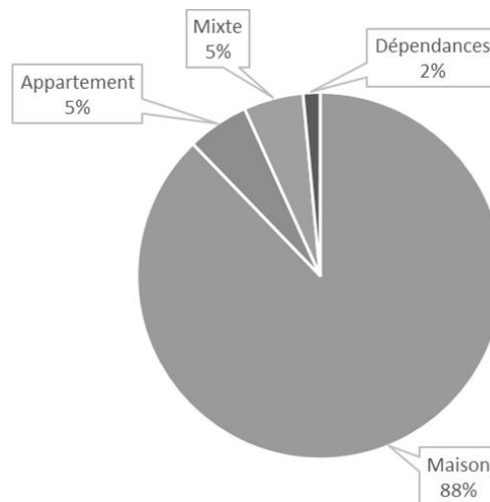
Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 3,5 hectares entre 2007 et 2016 pour l'urbanisation, soit un rythme 0,35 ha. /an**. Elle est en hausse de 0,71 hectare par an par rapport à la période 1996-2005.

88% de cette consommation correspond à la construction de maisons suivie par 5% d'appartements, 5% de locaux mixtes et 2% de dépendances.

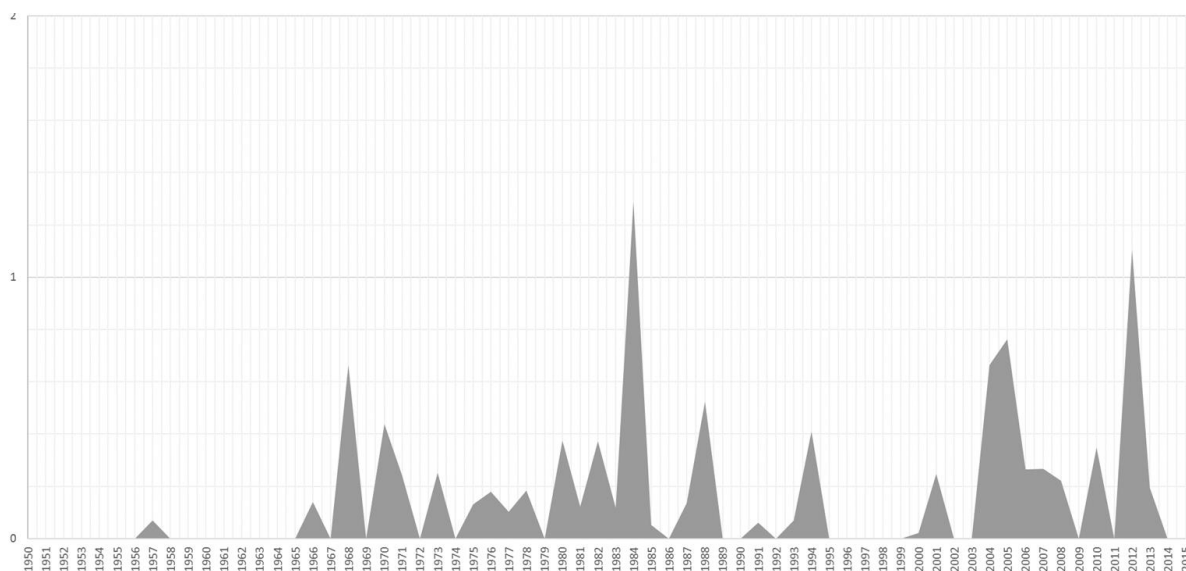
L'évolution de la consommation due à l'urbanisation est marquée par différentes périodes :

- Entre 1966 et 1994 la commune enregistre une consommation foncière de 5,86 ha pour un rythme de 0,2 ha / an. Cette période est marquée par un pic de consommation de 1,29 ha en 1984.
- La consommation foncière s'intensifie sur une plus courte période allant de 2000 à 2013. 4,1 ha sont consommés à un rythme de 0,32 ha / an (dont 1,1 ha en 2012).

Au total, en 2016, sur les 882 hectares de la commune, 3,1% (27,19 hectares) étaient urbanisés.

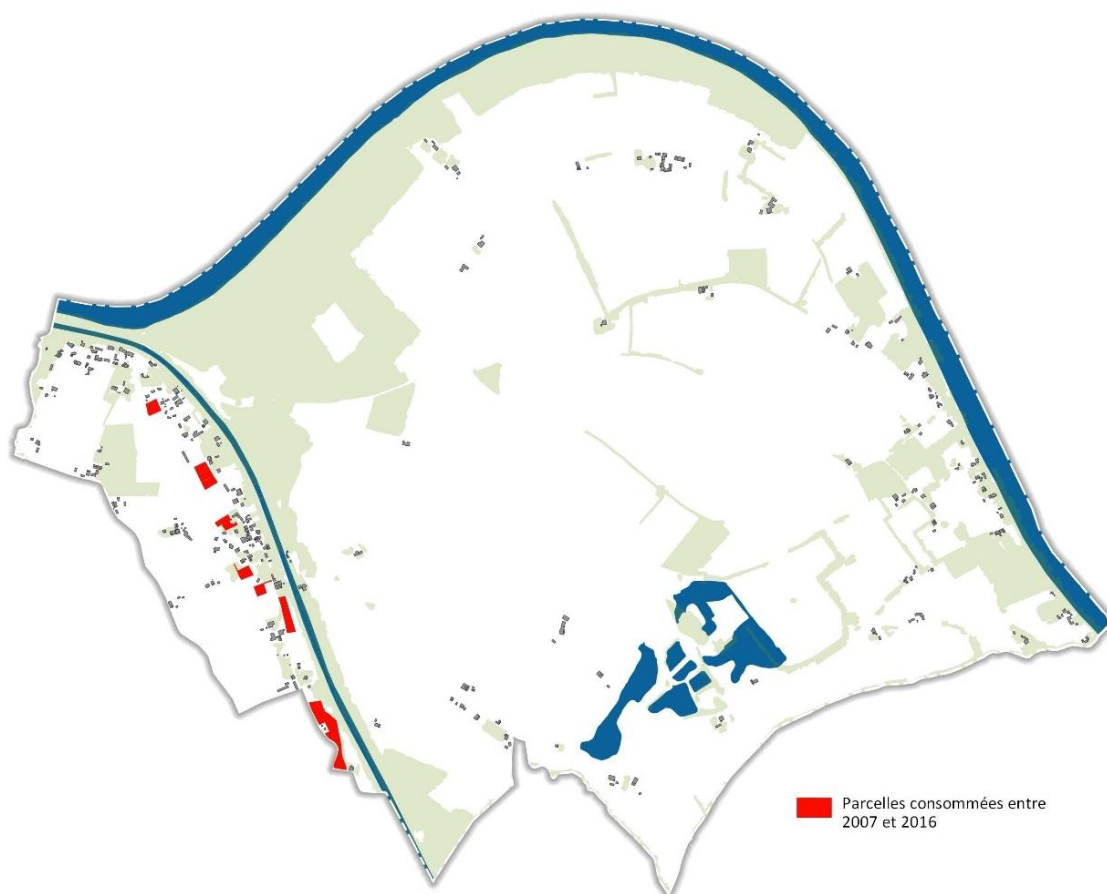


La consommation d'espace par destination entre 2006 et 2015



La consommation d'espace totale annuelle entre 1950 et 2015 en hectare

Source : Fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015



Consommation d'espace entre 2007 et 2016

LA CONSOMMATION FONCIÈRE DUE AU LOGEMENT

En ne retenant que la part de la consommation due au logement (maisons et appartements en excluant les dépendances et les occupations mixtes), il est observé **3,33 hectares consommés entre 2007 et 2016, soit un rythme moyen de 0,2 ha par an.**

Consommation d'espace due au logement (ha)						
< 1956	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2006	2007 -2016
12,81	0,07	1,87	2,79	1,2	1,96	3,33

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2014

Cette consommation a augmenté de 1,54 par rapport à 1996-2006. La production de logements est plus élevée avec 18 logements produits entre 2007 et 2016 contre 15 entre 1996 et 2005. Ces chiffres de production de logements ne sont pas comparables avec ceux issus du recensement INSEE analysé dans la partie Démographie, pour des raisons de différences des méthodes d'observations.

Cela se traduit par une légère dégradation de la densité en logement produit qui passe de 7,7 à 5,4 log/ha entre les deux périodes.

9.3. L'OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE FONCIÈRE

Une urbanisation durable passe par un arrêt de l'étalement urbain de l'habitat et une re-densification. Densifier l'habitat c'est en premier lieu réduire la consommation de la ressource foncière en augmentant le nombre de logements par hectare.

La densification peut s'obtenir :

- En priorisant le comblement des vides (les "dents creuses") existants avant d'étendre l'urbanisation ;
- En incitant l'augmentation du nombre de bâtiments par rue c'est-à-dire en réduisant la largeur des parcelles, privilégiant le recours à la mitoyenneté, etc. ;
- En incitant l'augmentation du nombre de logements par parcelle ;
- En réhabilitant les bâtiments existants sous-utilisés ou désaffectés en y créant des logements.

Créer des logements collectifs permet d'augmenter significativement la densité de l'habitat. Sans opter pour des volumétries radicalement différentes, il est possible d'augmenter la densité en logements par parcelle. Par exemple, une parcelle de lotissement peut accueillir un bâtiment de 15 mètres de large et 12 mètres de profondeur, R + 1, soit $\pm 360 \text{ m}^2$ de plancher. Cette superficie et ce volume conviennent pour accueillir 3 appartements familiaux, soit 3 fois plus de logements qu'une maison unifamiliale et cela pour la même consommation d'espace et le même coût de viabilisation.

La densification peut se faire par la création de logements superposés (appartements) au sein d'un même bâtiment, par des bâtiments découpés en tranches verticales (maisons en bande), ainsi que des ensembles de bâtiments implantés sur une même parcelle (projet d'ensemble) et disposant d'aménagements communs (parkings, accès, etc.).

Les avantages de la densification sont :

- Une meilleure rentabilité pour l'investisseur qui dépense moins et aura un revenu immobilier plus conséquent que pour le même nombre de maisons unifamiliales ;
- Un accès au logement (location ou achat) possible pour l'ensemble des habitants (jeunes, foyer monoparental, personnes âgées, personnes aux revenus modestes) ;
- Un maintien de toutes les tranches de la population et éventuellement une augmentation de la population tout en consommant moins de territoire et moins d'infrastructures ;
- Une augmentation des clients pour les commerces, les services, les transports en commun et les activités qui sont générateurs d'emplois de proximité ;
- Une diversification des types de ménages qui s'installent ou restent dans le village (mixité sociale) et permettent à certains de rester ou de revenir dans leur village (ancrage territorial).
- Une réhabilitation en un ou plusieurs logements des bâtiments agricoles traditionnels qui leur redonne une nouvelle vie et favorise ainsi leur préservation.

Le mode de densification en milieu rural doit être adapté :

- En protégeant les échappées visuelles au sein du village ;
- En respectant les gabarits du bâti traditionnel, le relief, les aménagements des espaces publics, la capacité du stationnement, etc. ;
- En privilégiant une typologie, des proportions et/ou matériaux adaptés au contexte environnant.

Dans un village moyen, un nombre modéré de logements essentiellement répartis en tranches verticales (type maison de faubourg) pourraient être un mode de densification à privilégier. Il existe une certaine demande (parcours résidentiel, dé-cohabitation, etc.) et un intérêt sociologique à satisfaire, pour du logement locatif.

UN PROGRAMME NEUF ?

Lorsqu'il s'agit de construire un nouveau programme d'ensemble, il est utile d'être attentif aux critères suivants :

- L'architecture : l'existence d'un certain nombre de contraintes n'empêche pas une architecture contemporaine de qualité ;
- L'intégration : il faut penser une implantation, une volumétrie et des matériaux semblables à ceux qui prédominent dans l'environnement bâti, ainsi qu'une intégration au relief ;
- L'aménagement des abords : il faut éviter de sacrifier tous les espaces libres au stationnement, aux garages, veiller à planter des espèces indigènes, bien choisir les revêtements de sol, encadrer la construction d'abris de jardin, etc. ;
- La convivialité : il convient de prévoir des accès aisés, des espaces libres collectifs, un parking hors voirie, veiller à un contact avec l'espace-rue, etc. ;
- La répartition : il faut veiller à privilégier autant que possible une répartition des logements en "tranches" verticales plutôt qu'horizontales et à éviter les logements mono-orientés ;
- Le confort : proposer des superficies de logement généreuses.

UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION ?

Lorsqu'il s'agit de transformer une construction traditionnelle en plusieurs logements, il est important de ne pas modifier significativement le volume existant, ni de transformer lourdement les façades et/ou d'exploiter au maximum les volumes disponibles au détriment des caractéristiques patrimoniales, voire de l'habitabilité.

La plupart des critères relatifs à la conception de bâtiments neufs sont également applicables aux projets de réaffectation de bâtiments existants. Lorsqu'il s'agit d'une construction ancienne traditionnelle, l'enjeu est d'en préserver les caractéristiques patrimoniales :

- Le maintien de la volumétrie : augmenter le volume existant et/ou créer des volumes saillants sans dénaturer les caractéristiques patrimoniales ;
- La lisibilité de la façade : préserver l'expression en façade des fonctions anciennes (corps de logis, grange, etc.) qui constitue une caractéristique essentielle du patrimoine rural ;
- La réversibilité des interventions : prévoir que le bâtiment puisse être réhabilité une nouvelle fois, voire reconverti dans ses fonctions originelles ;
- Les nouveaux percements : éviter autant que possible d'ajouter de trop nombreuses nouvelles ouvertures en façade principale.

LA DIVERSIFICATION DES FORMES URBAINES

Les formes urbaines ont une incidence importante sur la consommation d'espace. Les différentes modalités d'implantation de constructions nouvelles nécessitent une quantité variable de foncier indépendamment de la typologie de logement :

- l'habitat diffus se compose de logements individuels implantés hors des espaces urbanisés, souvent le long de voies existantes, sans perspectives de former un ensemble cohérent ;
- l'habitat organisé en opération d'ensemble peut être réalisé par comblement de dents creuses ou en extension urbaine et permet l'optimisation des réseaux, accès, voiries, etc.

Il s'agit donc de pouvoir proposer sur le territoire des logements tels que les habitants les souhaitent (maison avec espace extérieur et proximité des services) en :

- réinvestissant les logements vacants,
- utilisant les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine,
- proposant des tailles de parcelles modérées,
- fixant des objectifs de densités volontaristes pour les futures opérations,
- densifiant les enveloppes urbaines définies.

9.4. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

2,4 ha ont été consommés entre 2006 et 2015 soit un rythme de 0,2 ha /an. Cela représente une hausse de 0,7 ha par an par rapport à la période 1995-2005.

2,4 ha ont été consommés pour le logement (0,2 ha / an) soit une hausse de 1,2 ha par rapport à la décennie antérieure. Cela se traduit par une dégradation de la densité en logement avec plus de logements produits (21 logements), mais à travers une surface consommée plus importante (+0,12 ha /an) faisant passer la densité de 10 à 8,9 log/ha.

Il n'y a eu aucune consommation destinée à l'activité entre 2006 et 2015.

LES ENJEUX

- Renforcer la capacité des communes à maîtriser la consommation foncière future des logements et notamment des maisons individuelles et ainsi favoriser la densification en continuité de l'existant et de l'ancien.



© Démarche Bimby – Et si nous passions des quartiers pavillonnaires aux nouveaux faubourgs pour économiser notre ressource.

10. L'ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION, ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS

Le Code de l'Urbanisme stipule que le rapport de présentation analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

La méthode utilisée permet de mettre en évidence le potentiel d'intensification du tissu urbain s'inscrivant dans les particularités de chaque quartier ou secteur de la commune, visant à permettre une évolution de l'urbanisation du territoire au sein des espaces bâtis.

L'analyse porte sur les espaces urbanisés situés dans les l'enveloppe urbaine de la commune.

Au regard des formes urbaines et densités moyennes observées selon les secteurs, l'analyse permet de mettre évidence :

- d'une part des secteurs pouvant être amenés à connaître une densification par division parcellaire et mutation du bâti (extensions, changements de destinations, etc.) ;
- et d'autre part des secteurs pouvant être amenés à connaître une densification par comblement des espaces interstitiels.

10.1. LA DÉFINITION DE L'ENVELOPPE URBAINE

L'enveloppe urbaine est le périmètre regroupant l'ensemble des espaces urbanisés continus de la commune. Elle peut regrouper des espaces d'habitat, d'activité, des espaces publics et de loisirs, etc. Elle permet de :

- déterminer le renouvellement urbain possible dans l'enveloppe urbaine ;
- déterminer le gisement foncier "caché" et mobilisable par densification (division foncière, extension du bâti, etc.) ;
- déterminer le potentiel foncier disponible ("dents creuses") ;
- déterminer l'extension urbaine se faisant hors enveloppe urbaine existante.

L'enveloppe urbaine définit une continuité urbaine significative. Elle ne comprend donc pas les hameaux et les constructions isolés.

Sur la commune, l'enveloppe urbaine présente un tissu urbain mixte (habitat et activité).

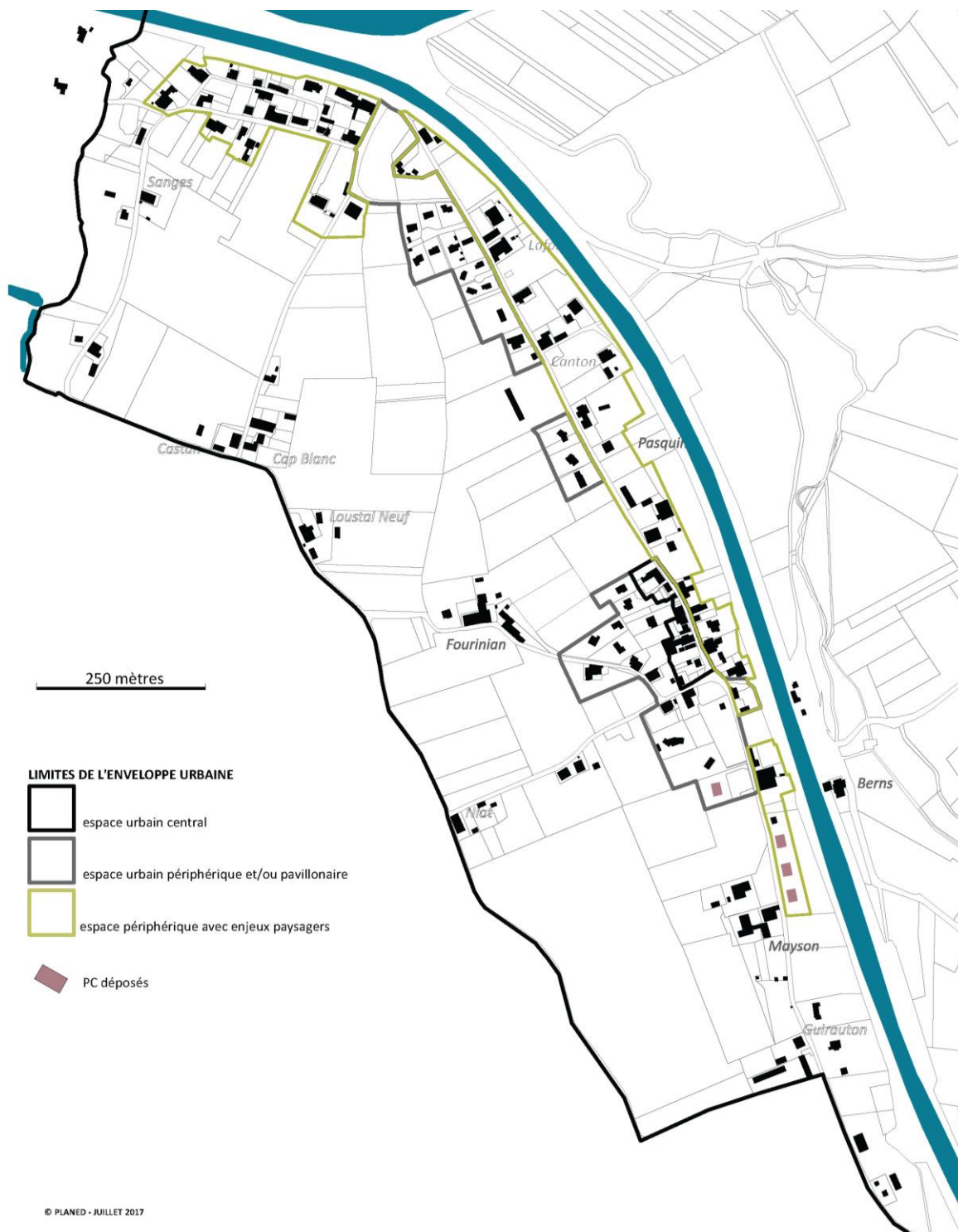
La commune se compose d'un ensemble urbanisé. Le travail sur la délimitation de l'enveloppe urbaine a donc conduit à délimiter un périmètre.

La surface totale de l'enveloppe urbaine est de 20,84 hectares. Les surfaces se répartissent comme suit :

- enveloppe urbaine du centre bourg : 0,81 hectares
- enveloppe urbaine de l'urbanisation périphérique : 8,16 hectares
- enveloppe urbaine des secteurs à enjeux paysagers : 11,87 hectares.

La délimitation de l'enveloppe urbaine a pris en compte l'occupation avérée du sol. La prise en compte des risques s'est faite dans l'évaluation du potentiel de densification et de mutation.

Il n'a pas été prévu de densification ou de mutation qui permettraient potentiellement d'augmenter le nombre de personnes pouvant être impacté par un risque ou une nuisance connus (zone inondable, etc.).



Le périmètre de l'enveloppe urbaine retenu

10.2. L'ANALYSE DE LA DENSIFICATION

L'analyse ne prend pas en compte le potentiel de densification ou mutation des secteurs, construits ou non, n'ayant pas vocation à changer d'affectation, à savoir :

- les parcelles occupées par des équipements publics, et les parcelles vouées à des activités artisanales ;
- les parcelles de réserves foncières dédiées à l'implantation d'équipements publics ;
- les espaces constituant des espaces publics ou d'intérêt général (parcs de stationnement, équipements sportifs de plein air, etc.)
- Les espaces naturels identifiés comme des éléments du paysage villageois à protéger (parc, cônes de vues, etc.).

Au regard des typologies urbaines observées et des parcelles identifiées comme densifiables ou mutables, on applique les densités moyennes conformément au SCOT soit :

- 20 à 30 logements / hectare dans le centre bourg
- 6 à 10 logements / hectare dans les extensions urbaines

LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DES PARCELLES DÉJÀ BÂTIES

La commune présente un potentiel de densification et une capacité permettant théoriquement la création de 11 nouveaux logements par densification des parcelles déjà bâties soit 1,4 hectares.

LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DES PARCELLES RESTÉES LIBRES ENTRE DES ESPACES BÂTIS

Les parcelles prises en compte dans l'évaluation du foncier libre se situant entre des parcelles déjà bâties dites "dents creuses" présentent les caractéristiques suivantes :

- une surface minimale de 500 m²,
- une surface maximum de 1 200 m² constituée éventuellement de plusieurs parcelles attenantes en centre bourg et hameau et 2 500 m² en secteur pavillonnaire;
- la présence des accès et des réseaux nécessaires à l'urbanisation ;
- une localisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine ;
- l'absence de risque connu (inondation, ruissellement, etc.).

La commune présente un potentiel de densification par comblement des espaces interstitiels permettant théoriquement la création de 6 nouveaux logements soit au total 0,5 hectare.

LE POTENTIEL DES ZONES D'URBANISATIONS POTENTIELLES ET LES EXTENSIONS URBAINES

Les zones d'urbanisation potentielles correspondent aux autres parcelles libres:

- dépassant 1 200 m² en centre bourg et hameau et situées dans l'enveloppe urbaine,
- dépassant 2 500 m² en secteur pavillonnaire et situé dans l'enveloppe urbaine,
- aux surfaces en extension urbaine (hors enveloppe urbaine).

Ces secteurs présentent un potentiel de création d'environ 27 logements soit 2,7 hectares.

Aucun espace mutable n'a été identifié.

10.3. L'OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

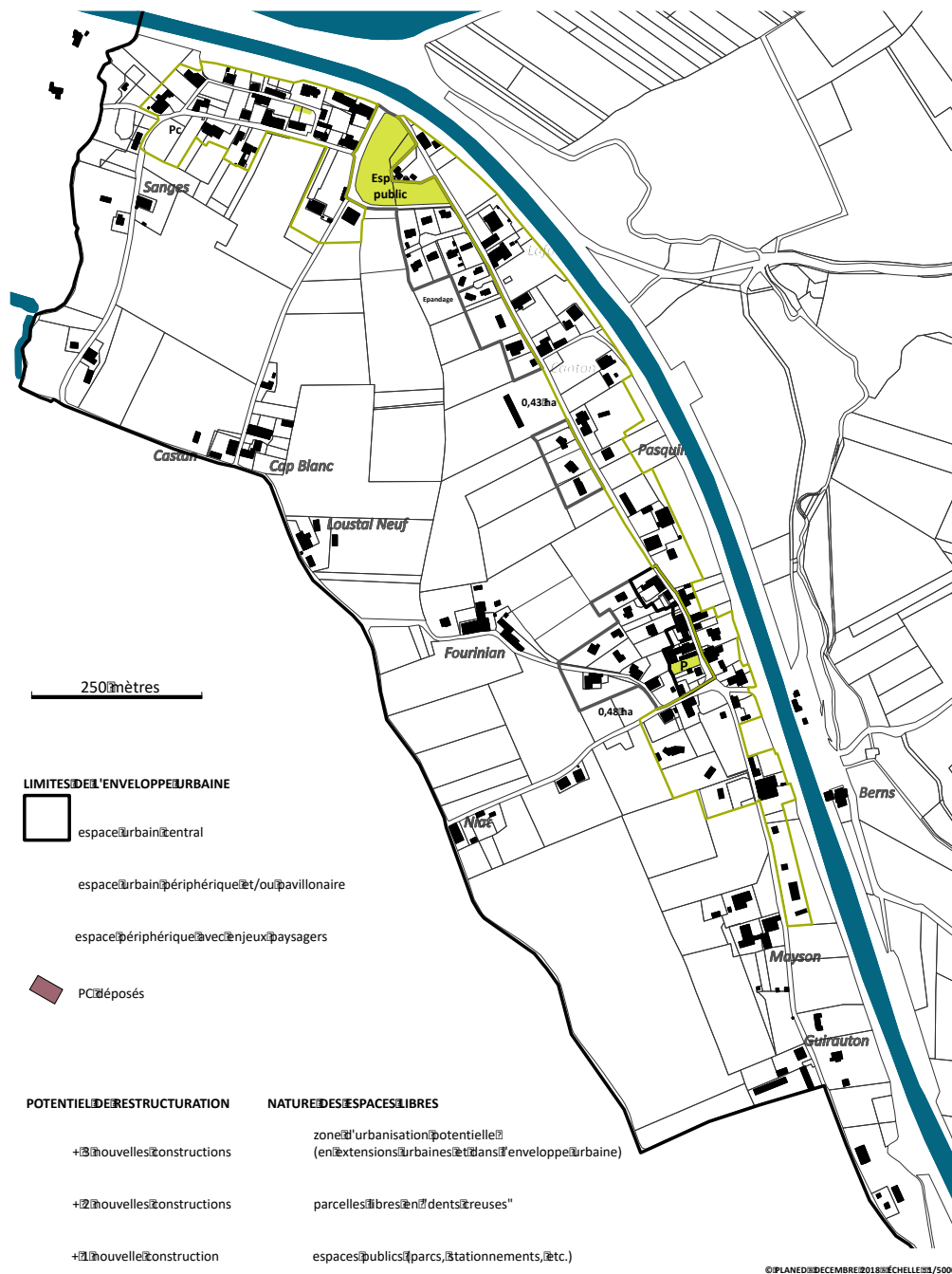
L'enjeu pour la commune repose sur le principe de limitation de la consommation de l'espace agricole et naturel.

Le potentiel de densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine est de :

- 6 nouveaux logements par comblement des espaces libres soit 0,5 hectare,
- 27 nouveaux logements dans les zones d'urbanisations potentielles et en extension urbaines soit 2,7 hectares,
- 11 nouveaux logements par restructuration du tissu urbain existant (division parcellaire, extension, etc.) soit 1,4 hectares.

La commune dispose donc des ressources suffisantes pour répondre au besoin du PLU (environ 20 logements).

L'objectif pour le PLU est de limiter la consommation foncière totale à 3 hectares.



La localisation du potentiel de densification

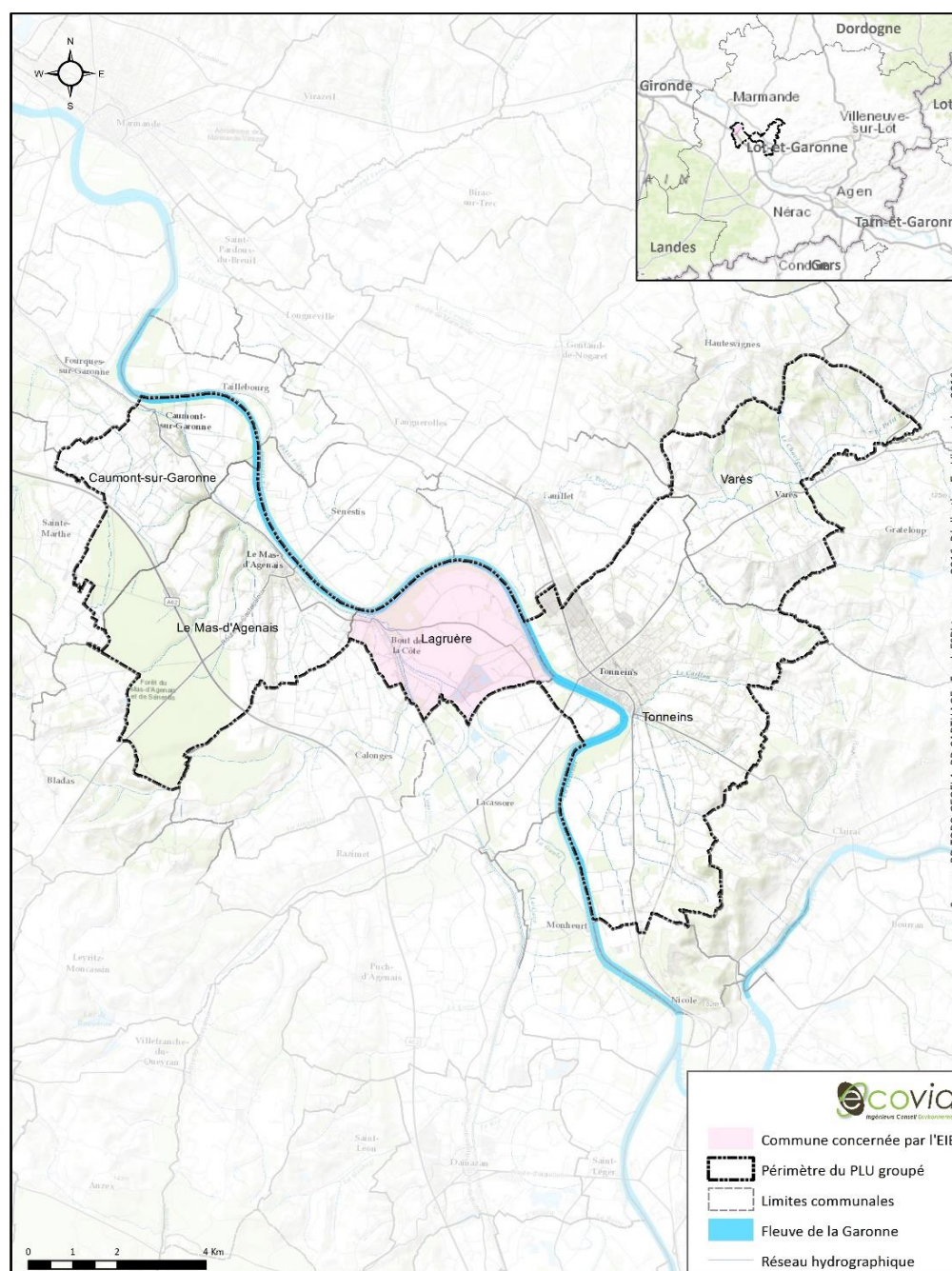
CHAPITRE 2 : L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le présent état initial de l'environnement a été élaboré dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme groupé (PLU groupé) des communes de Caumont-sur-Garonne, Lagruère, Le Mas-d'Agenais, Tonneins et Varès**.

Cet état initial de l'environnement est conçu comme un outil d'aide à la décision et à la gestion stratégique et opérationnelle de l'environnement de la commune dans une perspective d'aménagement durable du territoire.

LA LOCALISATION

La commune de Lagruère est située à l'Ouest du département du Lot-et-Garonne. Elle appartient à la Communauté d'agglomération de Val de Garonne. Elle est localisée dans la vallée de la Garonne, en rive gauche de celle-ci. Elle est limitrophe à l'Est avec la commune de Tonneins et à l'Est avec la commune du Mas d'Agenais et entre les agglomérations d'Agen et de Marmande. Elle est traversée par le Canal latéral à la Garonne dans sa partie Ouest. Elle se situe également à proximité de l'autoroute A62 reliant les deux métropoles régionales Bordeaux et Toulouse. Son territoire s'étend sur une superficie de 9,86 km² et sa population en 2013 est de 382 habitants.



Le contexte général

1. LE CONTEXTE GÉOPHYSIQUE

1.2. LE CLIMAT

Les données sont issues de Source : meteo france.com.

Le climat de Lagrùère se caractérise par un climat océanique dégradé, c'est-à-dire à dominante océanique, mais subissant des influences continentales de l'Est de l'Europe. L'amplitude thermique annuelle est plus marquée et les précipitations sont moins abondantes que sur le littoral aquitain. Les vents dominants sont d'Ouest sans être exclusifs.

L'hiver est relativement doux avec des températures au mois de janvier d'environ 5 °C. Des records de froid restent possibles, mais ils sont rares (-17,4 °C à Agen en janvier 1985).

Le printemps se caractérise par des températures en hausse régulière et une pluviométrie capricieuse. Les mois d'avril et de mai sont souvent les mois les plus pluvieux de l'année. Contrairement au littoral, le printemps est plus arrosé que l'hiver.

L'été est chaud et tantôt sec tantôt humide suivant que prédomine l'influence méditerranéenne ou atlantique. Les records de chaleur sont réguliers. Les périodes de sécheresse estivale sont monnaie courante. L'été est aussi la saison des orages. Ils peuvent être très violents et occasionner des précipitations abondantes, mais ponctuelles.

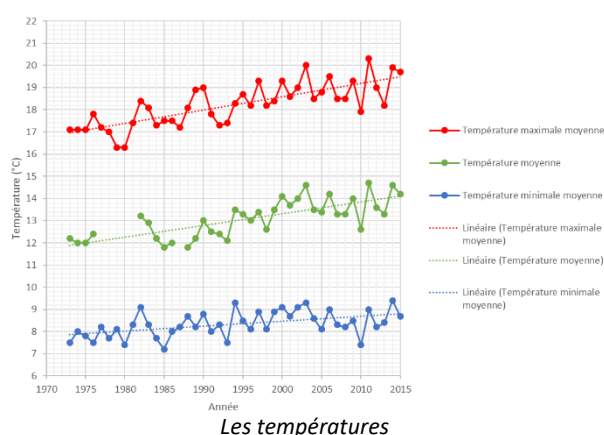
L'automne reste relativement doux. Le mois de septembre est agréable (18 °C en moyenne) et peu pluvieux. Les températures chutent ensuite tandis que les épisodes pluvieux deviennent plus fréquents.

La station météorologique la plus proche se trouve à Estillac, il s'agit de la station météorologique d'Agen – La Garenne. Les données présentées ci-dessous sont issues de cette station.

LES TEMPÉRATURES ANNUELLES

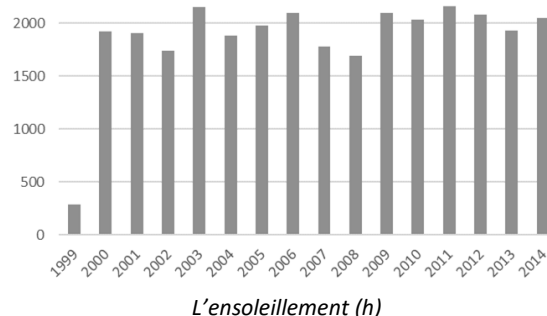
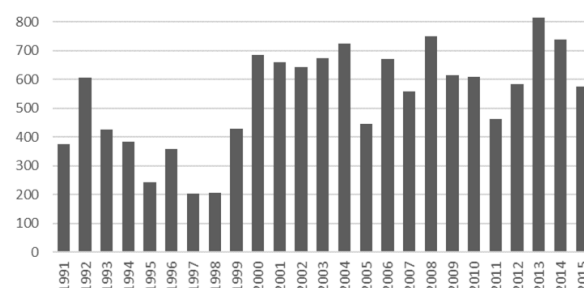
Durant la période 1973-2016, la température moyenne est de 13,1 °C (vert). La température minimale moyenne est de 8,4 °C (bleu) et la température maximale moyenne est de 18,28°C (rouge). Globalement, entre 1973 et 2016, la température a augmenté d'environ 2°C.

Le record de température maximale est de 42,0 °C atteint le 30/08/1973 et le record de température minimale est de -17,0°C atteint le 16/01/1985.



LES PRÉCIPITATIONS ET ENSOLEILLEMENTS ANNUELS

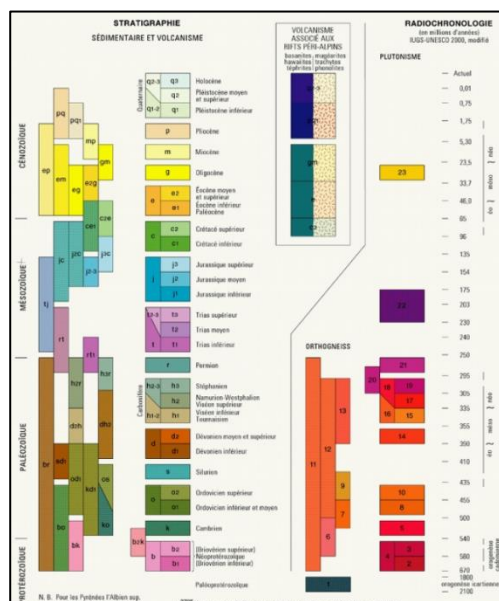
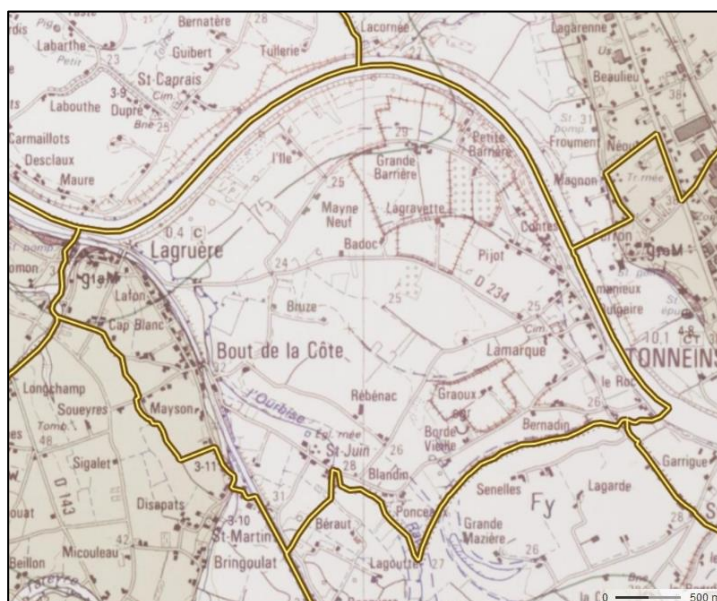
Durant la période 1973-2016, la moyenne annuelle des précipitations s'élève à 513 mm par an. Entre 2000 et 2015, la moyenne annuelle d'ensoleillement est d'environ 1982 h par an.



1.3. LA GÉOLOGIE

La géologie de la commune est principalement composée de deux formations appartenant au Cénozoïque :

- l'**Holocène** (en blanc) correspondant au lit majeur de la Garonne (plaine inondable) ;
- le **Pléistocène moyen et supérieur** (en vert clair) à l'Ouest de la commune correspondant à la première terrasse de la Garonne.



1.4. LA TOPOGRAPHIE ET LE RELIEF

La commune de Lagrùère comprend, d'un point de vue du relief, deux entités principales bien distinctes à savoir :

- la plaine inondable de la Garonne, limitée au Nord par un méandre du fleuve et, au Sud, par un des bras de l'Ourbise et le canal latéral à la Garonne, la plaine est d'une grande platitude (22 à 29 m NGF) ;
- la première terrasse de la Garonne, formant une bande plus ou moins régulière longeant la rive gauche du canal, elle est très faiblement ondulée (32 à 44 m NGF).



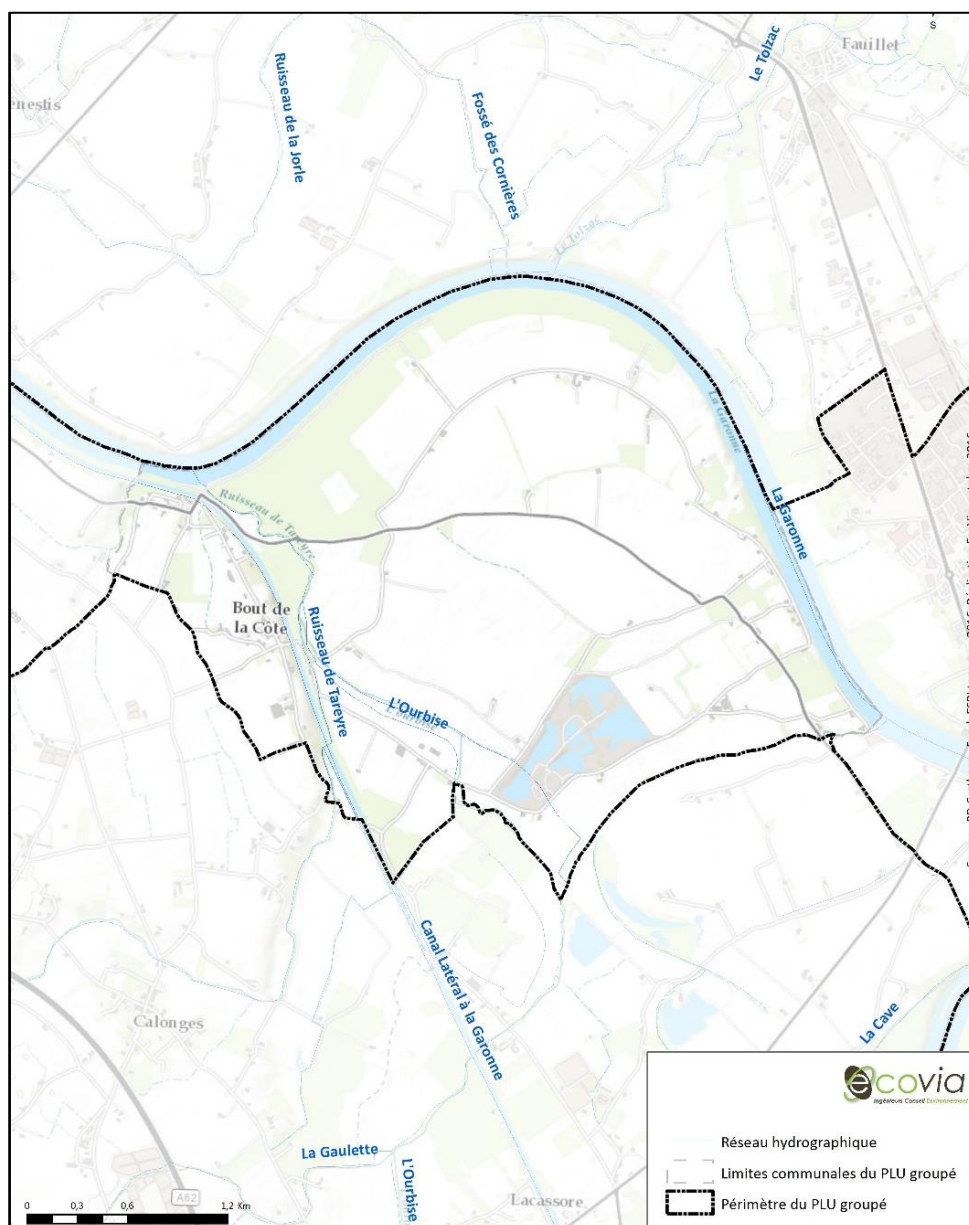
1.5. L'HYDROGRAPHIE

La **Garonne** marque les paysages et forme une identité à part entière, une richesse écologique et un atout touristique. Le cours d'eau longe la limite Nord du territoire communal en formant un méandre.

Le territoire est marqué par la présence d'autres cours d'eau plus ou moins importants :

- le **canal latéral à la Garonne**, cours d'eau artificiel de grande importance, qui forme la limite entre la plaine inondable et la première terrasse de la Garonne. Celui-ci est très près du fleuve au Nord-Est et s'en éloigne en prenant la direction du Sud-Est ;
- l'**Ourbise** qui délimite en partie le Sud du territoire depuis la Garonne à Tonneins le cours d'eau est en connexion avec le ruisseau de Tareyre à proximité du canal ;
- le **ruisseau de Tareyre**, coulant du Sud au Nord, est intersecté par le canal, puis plus au Nord, est connecté à l'Ourbise, et enfin, se jette dans la Garonne au Nord-Ouest du territoire à proximité du canal.

On peut noter également la présence de plans d'eau au niveau de la carrière (anciennes exploitations).



Le réseau hydrographique

1.6. L'OCCUPATION DU SOL

En l'absence de données d'occupation du sol précises, les données présentées sont issues de CORINE Land Cover pour les années 2006 et 2012. Les valeurs présentées sont données à titre indicatif du fait de leur imprécision à l'échelle communale.

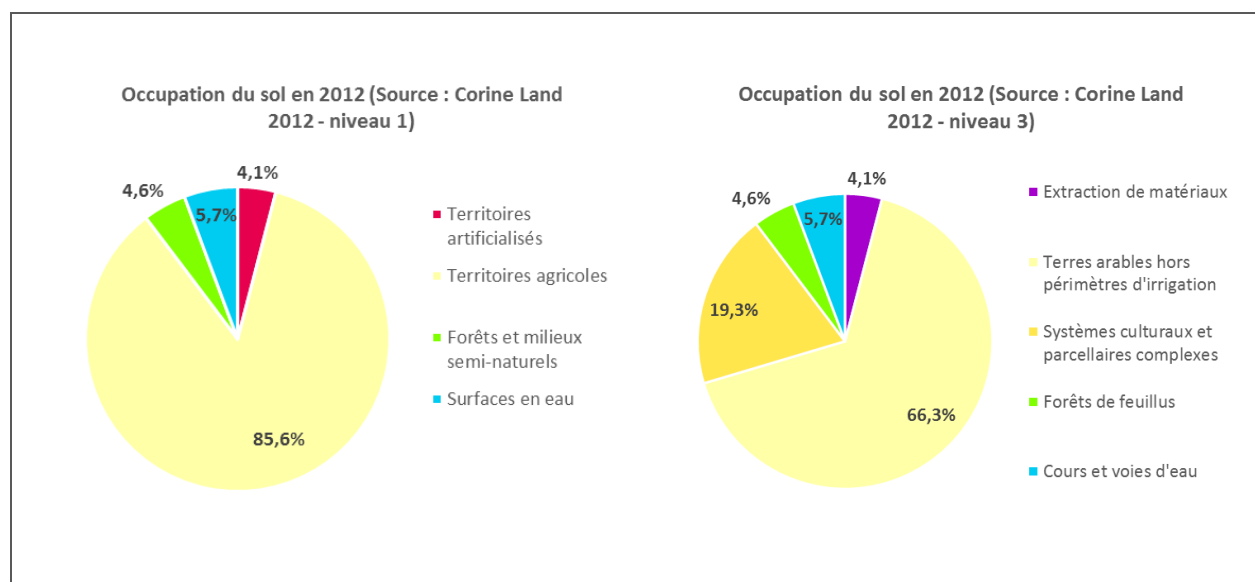
D'après les données Corine Land Cover pour l'année 2012, **la majeure partie du territoire de Lagruère est occupée par des espaces agricoles** pour un total de **849,6 ha** soit **85,6 %** du territoire communal. Ces espaces sont composés principalement de terres arables et de systèmes culturaux et parcellaires complexes. Ces derniers sont localisés en rive gauche du canal à l'Est de la commune et aussi à l'Est en bordure de la Garonne.

Les espaces artificialisés représentent 40,3 ha soit 4,1 % du territoire communal. Ils comprennent uniquement la zone d'extraction de matériaux au Sud du territoire communal.

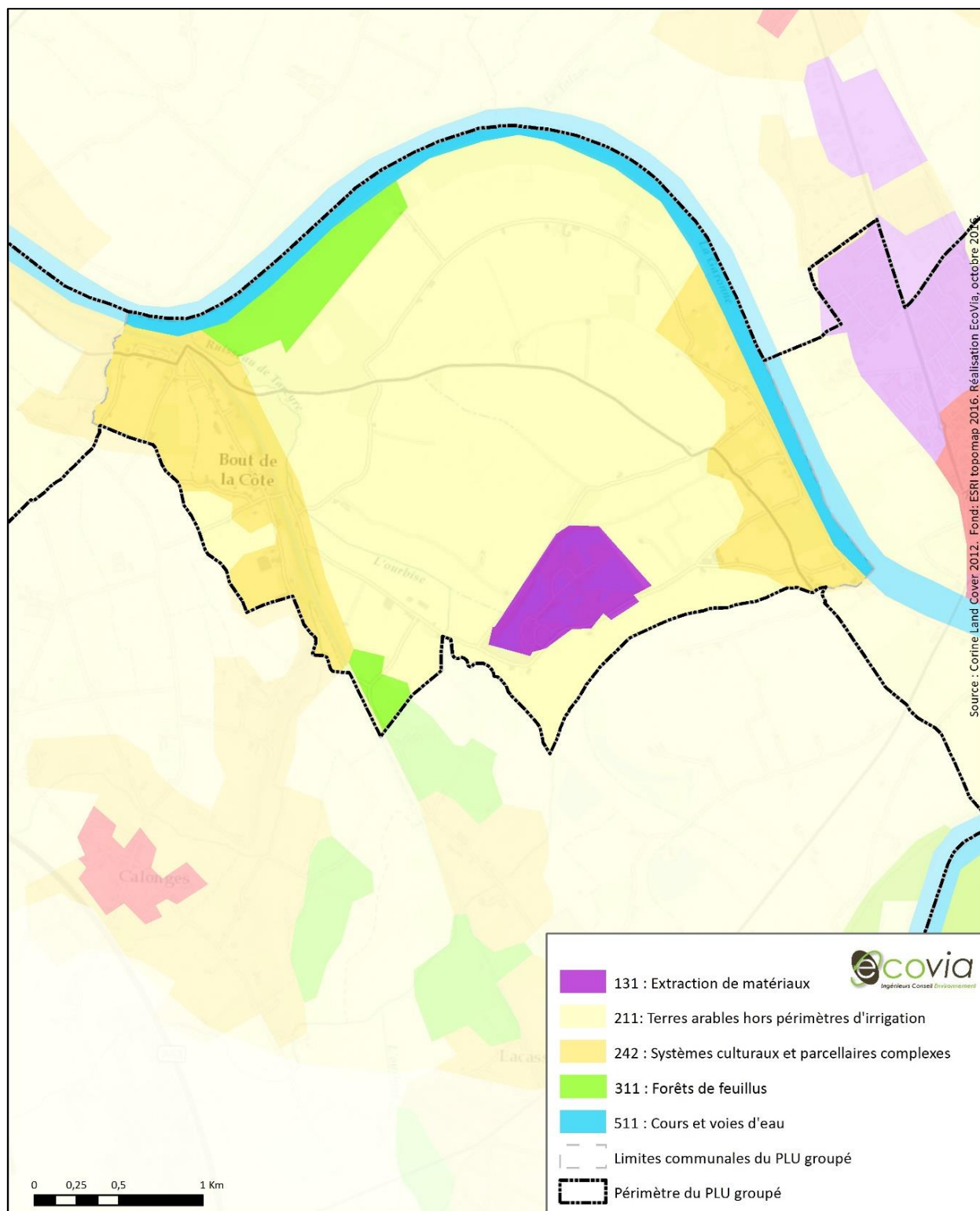
Les espaces naturels s'étendent sur 45,8 ha et constituent seulement 4,6 % du territoire communal. Ils sont composés exclusivement de forêts de feuillus situées au Nord le long de la Garonne et à l'extrême Sud de la commune.

Enfin, les surfaces en eau de la Garonne représentent 5,7 % de la surface totale soit 56,6 ha.

Type d'occupation du sol		Niveau 3		Niveau 1	
		Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Territoires artificialisés	Extraction de matériaux	40,3	4,1 %	40,3	4,1 %
Territoires agricoles	Terres arables hors périmètres d'irrigation	658,3	66,3 %	849,6	85,6 %
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	191,3	19,3 %		
Forêts et milieux semi-naturels	Forêts de feuillus	45,8	4,6 %	45,8	4,6 %
Surfaces en eau	Cours et voies d'eau	56,6	5,7 %	56,6	5,7 %
TOTAL		992,2	100 %	992,2	100 %



D'après les données Corine Land Cover, l'occupation du sol en 2006 était similaire. Aucun changement de destination n'a eu lieu.



L'occupation du sol en 2012

2. LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI

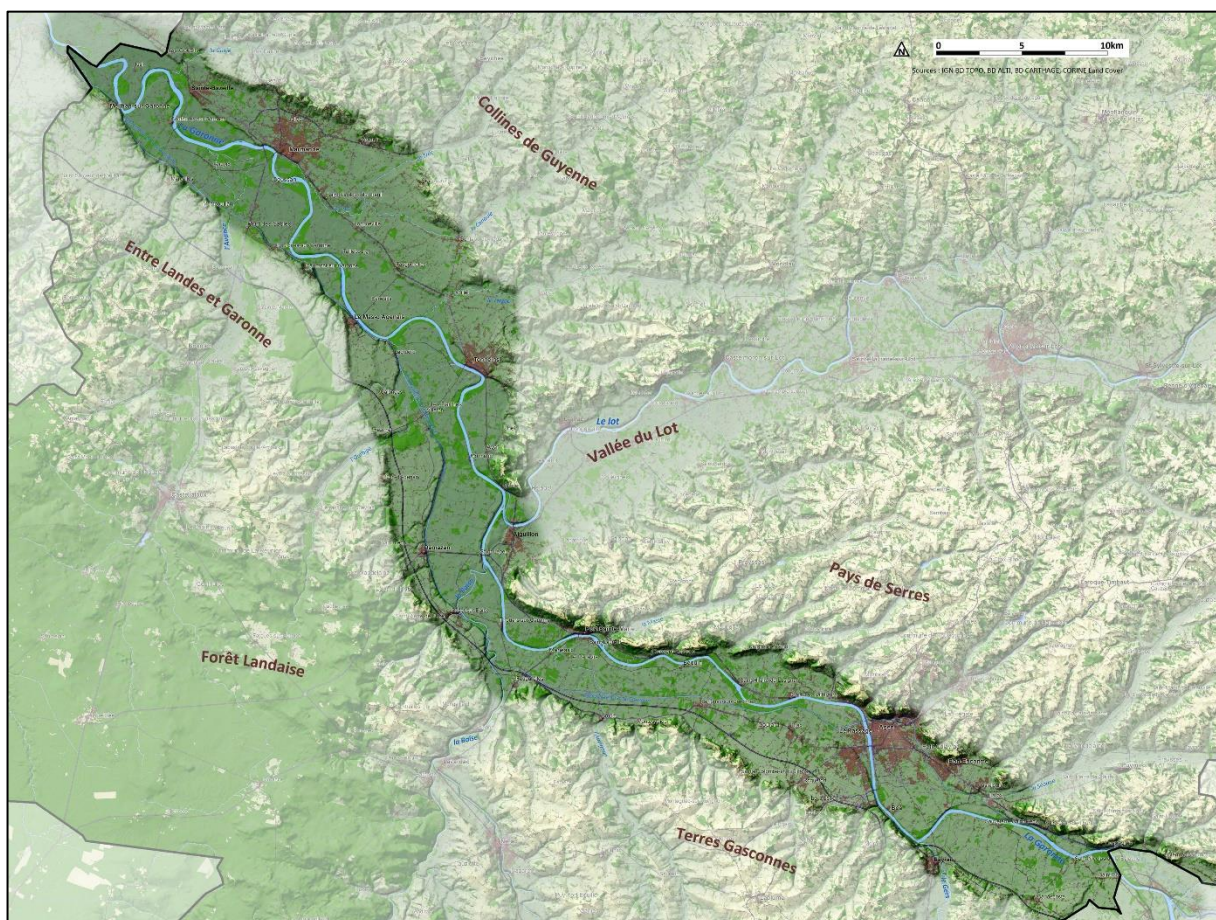
2.1. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

D'après l'atlas des paysages du Lot-et-Garonne, la commune de Lagruère est concernée **une seule unité paysagère sur l'ensemble de son territoire : La vallée de Garonne**. L'unité s'étend sur 35 610,6 ha et le territoire communal représente 2,8 % de sa superficie totale.

LA VALLÉE DE LA GARONNE

La vallée de la Garonne traverse la totalité du département du Lot-et-Garonne en son milieu. Au Nord, le coteau de la vallée de la Garonne marque une limite nette. Il est plus affirmé dans la partie amont entre la limite du département et la confluence avec le Lot.

À l'Est, la vallée se poursuit dans le département du Tarn-et-Garonne avec un rétrécissement de sa largeur au niveau de Donzac. Au Sud, entre la limite Est du département et Damazan, c'est le rebord de la terrasse alluviale qui prend le relais, formant une marche moins haute.



Les principales dynamiques paysagères de l'unité paysagère sont :

- **Une simplification du parcellaire agricole forte**



*La vallée de la Garonne - photo aérienne entre 1945 et 2012
Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne*

- **Un développement des plantations de peupleraies**
- **Un étalement urbain sur la terrasse**



*Vallée de la Garonne - évolution du bâti entre 1945 et 2012
Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne*

À noter que contrairement à Tonneins, le développement de la commune de Lagruère entre 1945 et 2012 est beaucoup plus mesuré.

L'atlas présente **sept grands enjeux** pour cette unité paysagère :

- Retrouver la présence de la Garonne
- Maintenir la diversité des paysages agricoles
- Préserver le patrimoine bâti isolé
- Mettre en valeur les sites urbains singuliers
- Maîtriser les extensions urbaines et le mitage
- Mettre en valeur les espaces publics



La vallée de Garonne bloc-diagramme des enjeux paysagers

Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne

2.2. LE PATRIMOINE BÂTI

Les données sont extraites de l'atlas des patrimoines du Ministère de la culture consulté en octobre 2016.

La commune ne présente pas de sites inscrits et/ou classés ou monuments historiques sur son territoire. Toutefois on peut noter l'existence de plusieurs éléments remarquables du patrimoine tels que :

- l'église de Saint-Aignan,
- l'église de Lamarque,
- le Château de la Barrière,
- le Four à Pain de Roumat.



L'église de Lamarque, la Château de la Barrière, le Four à pain de Roumat

La région aquitaine recense plus d'une dizaine d'éléments patrimoniaux sur la commune de Lagruère.

Nom	Datation	Fonctions	Types
Château de la Barrière	16 ^{ème} (jusqu'à 1598)	–	Château
Croix de cimetière de Lamarque	19 ^{ème}	Religieux ; Commémoratif, votif et funéraire	Croix de cimetière
Croix de mission de Lagruère	1866	Religieux	Croix de mission
Ferme de Lamarque	19 ^{ème}	–	Ferme
Fontaines du canal latéral à Lagruère	1856	–	Fontaine publique
Four à pain de Lamarque	19 ^{ème}	–	Four
Monument aux morts de Lagruère	1 ^{ère} moitié du 20 ^{ème}	Commémoratif, votif et funéraire ; Militaire	Monument aux morts
Moulin de Bernès	1820	Économique et industriel	Moulin à eau
Moulin de Faure	1820	Économique et industriel	Moulin à eau
École de Lamarque	1883	Culturel	École, Musée
Église paroissiale Saint-Aignan	17 ^{ème}	Religieux	Église
Église paroissiale Saint-Juin	15 ^{ème}	Religieux	Église
Église paroissiale Saint-Étienne dite église de Lamarque	1864	Religieux	Église

Source : <http://visites.aquitaine.fr>

2.3. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Paysages & Patrimoine					
Situation actuelle			Tendances		
+	Un paysage remarquable et unique au sein de la vallée de la Garonne		↗	Ce paysage est menacé par l'urbanisation non/mal maîtrisée	
+	Des éléments du patrimoine communal identifiés, mais non protégés		↗	Pas de projet de nouveau projet de classements/inscription envisagés	
-	Le remembrement parcellaire et la plantation de peupleraies ont profondément impacté le paysage		↗	Ces phénomènes vont se poursuivre si aucune action n'est entreprise	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Soigner les aménagements des espaces en bord de fleuve et de canal
- Mettre en valeur le bourg en terrasse et protéger les points de vue sur la Garonne et le canal latéral (belvédères)
- Limiter l'urbanisation linéaire et le mitage, privilégier une urbanisation à proximité de l'existant
- Protéger les éléments du patrimoine remarquables identifiés sur le territoire communal
- Limiter l'implantation de peupleraie et préserver les éléments boisés et les haies paysagères
- Maintenir la diversité du paysage agricole : limiter la taille de certaines parcelles en évitant les regroupements trop importants

3. LES RESSOURCES NATURELLES

3.1. LA RESSOURCE EN EAU

LA RÉGLEMENTATION SUR L'EAU

La **Directive Cadre sur l'Eau** a été publiée au journal des communautés européennes le 22 décembre 2000. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015, pour la plus proche des échéances, un bon état général tant pour les eaux souterraines (pour les nappes profondes, l'échéance du bon état est 2021.) que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

La directive-cadre, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992. La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion sont autant de principes développés par la Directive.

La **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois de l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :

- de se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de "bon état " des eaux fixé par la DCE ;
- d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

LES MESURES DE GESTION EXISTANTES

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Adour Garonne

La commune de Lagruère est comprise dans le périmètre du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne. Le SDAGE 2016-2021 approuvé le 1 décembre 2015 est actuellement en vigueur.** Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales (OF) :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

LE SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

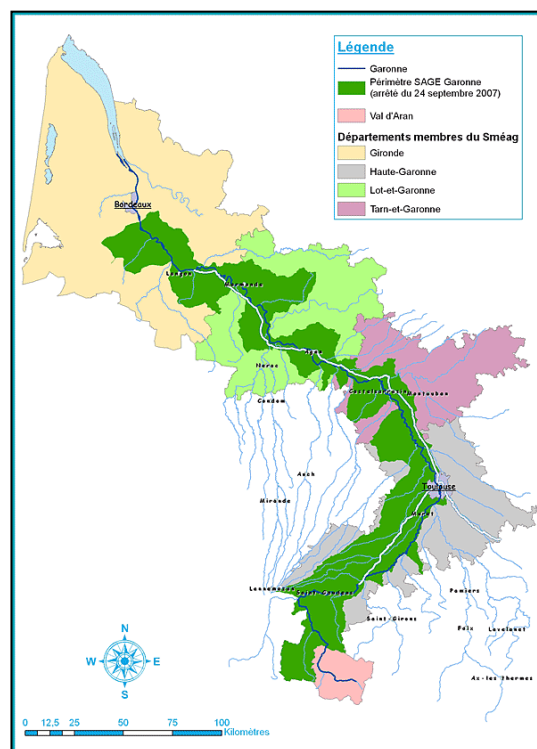
La commune de Lagruère est également située au sein du périmètre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Vallée de la Garonne"**. Ce SAGE est actuellement en cours d'élaboration. Le syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne a été désigné le 22 mars 2012 comme structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne. Les enjeux du SGAE sont les suivants :

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter (Approche socio-économique, prix de l'eau, assurer un développement durable autour du fleuve)
- Améliorer la gouvernance pour mettre en œuvre le SAGE

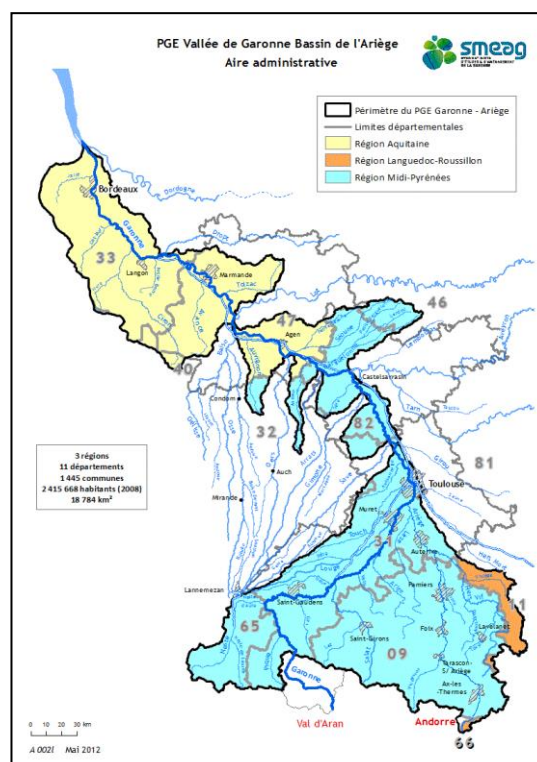
LE PGE GARONNE-ARIEGE

La commune est concernée par le Plan de Gestion d'Étiage (PGE) Garonne-Ariège actuellement mis en œuvre par le SMEAG.

Les Plans de Gestion d'Étiages sont des outils de planification et de gestion dédiée à la maîtrise des étiages. Les deux PGE présents sur le territoire prévoient de fixer des objectifs pour le rétablissement des équilibres en recherchant des économies d'eau, la mobilisation de ressources nouvelles ou existantes ou enfin en organisant l'ensemble des services de police de l'eau autour de quelques principes partagés sur le bassin (Source : État initial du SAGE Vallée de la Garonne).



Le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne en vert
Source : SMEAG



Le périmètre du PGE Garonne-Ariège
Source : SMEAG

LE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Les données sont extraites du Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne.

La commune n'est pas classée en zone sensible (les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit de zones soumises à eutrophisation). Elle est néanmoins classée en :

- Zone vulnérable : Il s'agit une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable ;
- Zone de répartition des eaux (ZRE) : Il s'agit d'une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

- Une **liste 1** est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques.
- Une **liste 2** concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). (Source : Eaufrance)

LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Les données sont extraites du Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne.

Le territoire communal est concerné par **5 masses d'eau superficielle** :

- La Garonne du confluent du Lot au confluent du Trec et la Greffière (FRFR301B)
- Canal Latéral à la Garonne (FRFR910)
- Ruisseau de Tareyre (FRFR301B_3)
- L'Ourbise (FRFR301B_4)

La Garonne

Principale composante hydrographique du territoire communal, la Garonne est un fleuve principalement français qui prend sa source en Espagne. Son bassin versant s'étend sur une superficie totale d'environ 55 000 km². Entre Port Sainte-Marie et La Réole, la Garonne se présente sous la forme d'un grand canal de section régulière dont la largeur varie entre 150 mètres et 180 mètres. L'encaissement du lit y est assez prononcé, mais stable avec des hauteurs de berges allant de 6 à 7 mètres. C'est sur cette section que se sont développées également de nombreuses protections (renforts, digues, etc.). Au Sud du territoire de Lagruère, la Garonne reçoit les eaux du Lot issues du Massif central.

D'après le SDAGE 2016-2021, sur le tronçon du confluent du Lot au confluent du Trec et la Greffière, la masse d'eau présente un état **écologique moyen et un bon état chimique**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2021 en raison des paramètres suivants : Matières azotées, matières organiques, métaux, matières phosphorées, pesticides, flore aquatique, benthos invertébrés. L'atteinte du bon état chimique est quant à lui fixée à 2015. La masse d'eau subit une pression par les pesticides et une altération de son hydrologie d'après l'État des lieux de 2013 du SDAGE.

Le ruisseau de Tareyre

D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau présente un état **écologique moyen et un bon état chimique**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2027 en raison de la présence de nitrates et de pesticides en fortes concentrations. L'atteinte du bon état chimique est quant à lui fixée à 2015. La masse d'eau subit des pressions dues aux rejets d'azote et de pesticides et dus aux prélèvements d'eau, d'après l'État des lieux de 2013 du SDAGE.

Le canal latéral à la Garonne

Moins célèbre que le canal du Midi, le canal de Garonne, appelé aussi "canal latéral à la Garonne" est un canal de petit gabarit datant du 19^{ème} siècle qui relie Toulouse à Castets-en-Dorthe (33) près de Bordeaux. Il constitue le prolongement du canal du Midi qui relie Toulouse à la Méditerranée. L'ensemble forme le canal des deux mers entre la mer Méditerranée et l'océan Atlantique. Sa longueur totale est de 193 km (+10,5 km correspondant à l'embranchement de Montauban). Il est composé de 53 écluses et de plusieurs ouvrages d'art remarquables. Il est aujourd'hui accompagné d'une voie verte continue utilisée pour les déplacements à vélo ou à pieds.



Le canal latéral à la Garonne

Source : <http://www.canal-et-voie-verte.com>

D'après le SDAGE 2016-2021, le canal présente un **bon potentiel écologique** et un **état chimique non classé**. Le canal subit des pressions qui altèrent sa continuité et sa morphologie.

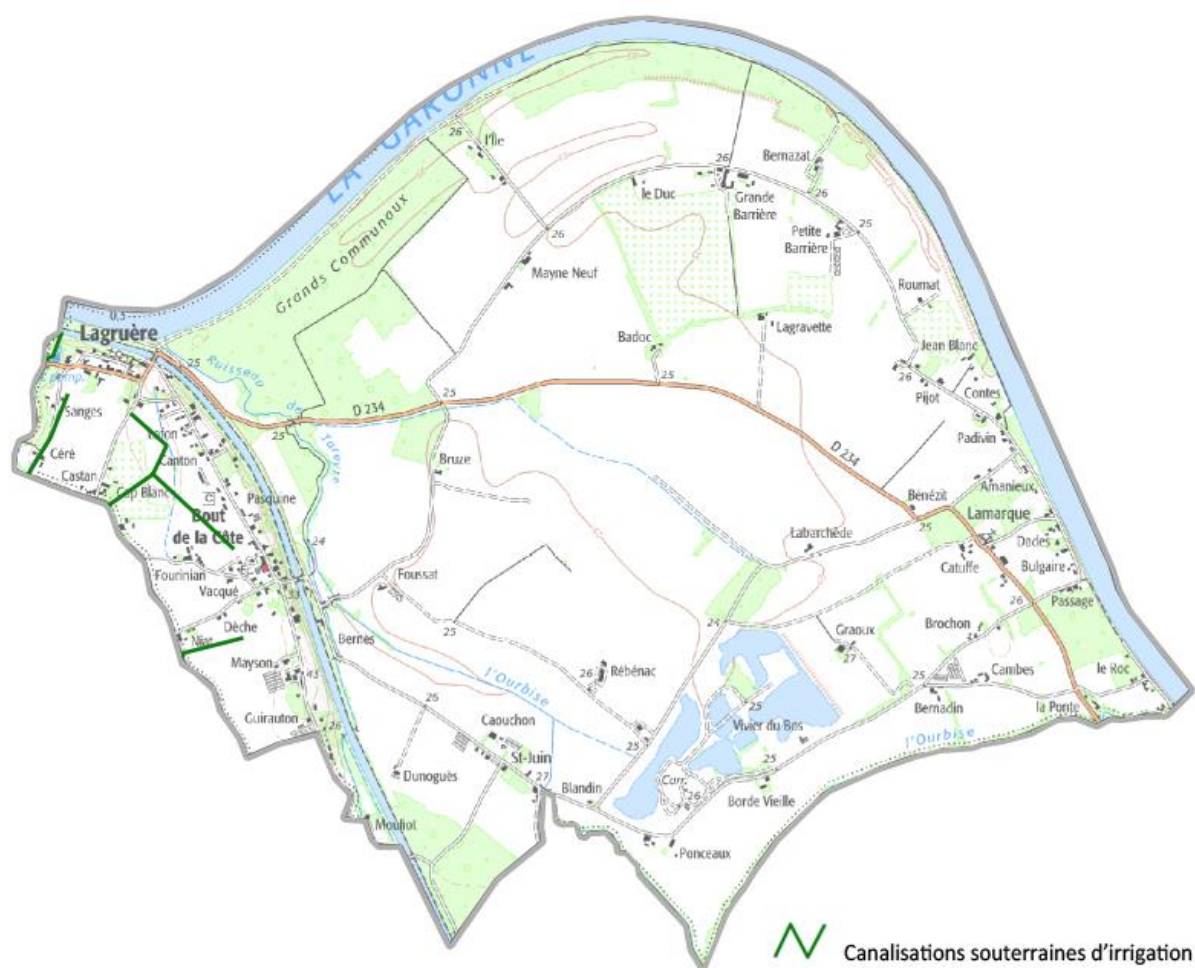
L'Ourbise

L'Ourbise est une rivière et affluent rive gauche de la Garonne de 20,4 km de longueur. Elle prend sa source dans les Petites Landes de l'Est, passe dans le Queyran et se jette dans la Garonne à l'amont de la commune Le Mas-d'Agenais en amont du hameau de Lamarque.

D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau superficielle présente un état **écologique médiocre et un bon état chimique**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2027 en raison des paramètres suivants : matières organiques, métaux, Pesticides et ichtyofaune. D'après l'état des lieux du SDAGE, le cours d'eau fait l'objet de rejets de pesticides et de prélèvements en eau pour l'irrigation significatifs. Par ailleurs, l'altération sa continuité est élevée.

Globalement, l'état des masses d'eau superficielles du territoire communal est de **bon potentiel à médiocre** en ce qui concerne l'état écologique et **bon** pour ce qui est de l'état chimique. L'ensemble des masses d'eau est concerné par la présence de pesticides. De nombreux cours d'eau subissent également une pression des **prélèvements d'eau pour l'irrigation** et des rejets significatifs d'**azote d'origine agricole**.

La carte suivante présente les parcelles concernées par l'irrigation sur le territoire communal.



Les canalisations souterraines d'irrigation sur la commune de Lagruère

Code	Nom	État écologique			État chimique		
		État écologique	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption	État chimique	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption
FRFR301B	La Garonne du confluent du Lot au confluent du Trec et la Greffière	Moyen	Bon état 2021	Matières azotées, matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés	Bon	Bon état 2015	Métaux, Autres micropolluants
FRFR910	Canal Latéral à la Garonne	Bon potentiel	–	–	Non classé	–	–
FRFR301B_3	Ruisseau de Tareyre	Moyen	Bon état 2027	Nitrates, Pesticides	Bon	Bon état 2015	–
FRFR301B_4	L'Ourbise	Médiocre	Bon état 2027	Matières organiques, Métaux, Pesticides, Ichtyofaune	Bon	Bon état 2015	–

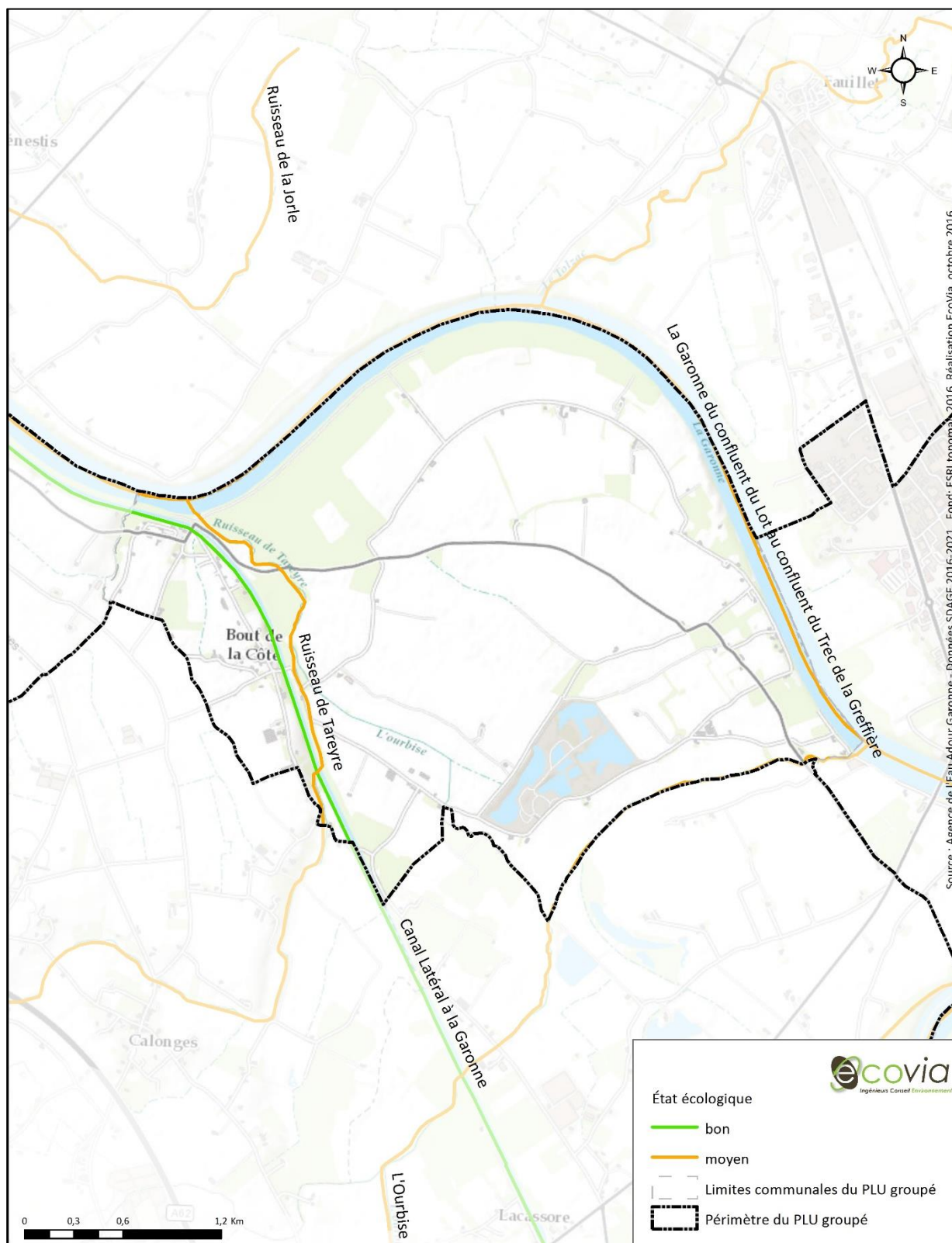
L'état des masses d'eau superficielle et objectifs d'atteinte du bon état

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

Type pression	Pression	La Garonne	Canal Latéral à la Garonne	Ruisseau de Tareyre	L'Ourbise
Pression ponctuelle	Pressions des rejets de stations d'épurations domestiques	Non significative	Pas de pression	Non significative	Pas de pression
	Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage	Non significative	Pas de pression	Non significative	Pas de pression
	Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)	Non significative	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression
	Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX)	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
	Indice de danger "substances toxiques " global pour les industries	Non significative	Non significative	Pas de pression	Pas de pression
	Pression liée aux sites industriels abandonnés	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Pressions diffuses	Pressions de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative	Inconnue	Significative	Non significative
	Pression par les pesticides	Significative	Inconnue	Significative	Significative
Prélèvement d'eau	Pression de prélèvement AEP	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression	Non significative
	Pression de prélèvement industriel	Non significative	Non significative	Pas de pression	Non significative
	Pression de prélèvement irrigation	Non significative	Pas de pression	Significative	Significative
Altération hydromorphologique et régulations des écoulements	Altération de la continuité	Minime	Élevée	Minime	Élevée
	Altération de l'hydrologie	Élevée	Inconnue	Minime	Minime
	Altération de la morphologie	Minime	Élevée	Modérée	Modérée

Les pressions sur les masses d'eau superficielle

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne



L'état écologique des masses d'eau superficielle

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Le territoire communal est concerné par **6 masses d'eau souterraine** :

- Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne (FRFG047)
- Alluvions de la Garonne aval (FRFG062)
- Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène Nord AG (FRFG071)
- Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif Nord-aquitain (FRFG072)
- Calcaires et sables du turonien coniacien captif Nord-aquitain (FRFG073)
- Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080)

L'état quantitatif et chimique des six masses d'eau souterraine est globalement bon, excepté pour trois d'entre elles :

- Deux masses d'eau souterraine présentent un mauvais état quantitatif (FRFG071 et FRFG072). Les objectifs d'atteinte du bon état quantitatif ont été par conséquent repoussés à 2021.
- Une masse d'eau souterraine présente également un mauvais état chimique (FRFG062). L'objectif d'atteinte du bon état chimique a été également repoussé à 2021.

La masse d'eau souterraine "Alluvions de la Garonne aval" (FRFG062) est la masse d'eau subissant le plus de pressions significatives (pollution diffuse par les nitrates et prélèvements d'eau). La masse d'eau "Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène Nord AG" (FRFG071) fait également face aux pressions de prélèvements d'eau.

Pour les quatre autres masses d'eau souterraine, la pression concernant les nitrates est actuellement inconnue et la pression concernant les prélèvements d'eau est non significative.

Code	Nom	État quantitatif			État chimique		
		État quantitatif	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption	État chimique	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption
FRFG047	Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne	Bon	Bon état 2015	–	Bon	Bon état 2015	–
FRFG062	Alluvions de la Garonne aval	Bon	Bon état 2015	Nitrates	Mauvais	Bon état 2021	–
FRFG071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène Nord AG	Mauvais	Bon état 2021	Déséquilibre quantitatif	Bon	Bon état 2015	–
FRFG072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif Nord-aquitain	Mauvais	Bon état 2021	Déséquilibre quantitatif	Bon	Bon état 2015	–
FRFG073	Calcaires et sables du turonien coniacien captif Nord-aquitain	Bon	Bon état 2015	–	Bon	Bon état 2015	–
FRFG080	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	Bon	Bon état 2015	–	Bon	Bon état 2015	–

L'état des masses d'eau souterraine et objectifs d'atteinte du bon état

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

Type pression	FRFG047	FRFG062	FRFG071	FRFG072	FRFG073	FRFG080
Pression diffuse : nitrate d'origine agricole	Inconnue	Significative	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Prélèvement d'eau : Pression Prélèvements	Non significative	Significative	Significative	Non significative	Non significative	Non significative

Les pressions sur les masses d'eau souterraine

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les données présentées sont issues des documents suivants :

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement – Syndicat des Eaux et Assainissement de la Région du Mas d'Agenais - Eau 47 – Année 2015
- Rapport annuel du délégataire Syndicat des Eaux et Assainissement de la Région du Mas d'Agenais – Véolia – Année 2015
- Enquêtes "eau potable et assainissement" envoyées au Syndicat des Eaux et Assainissement de la Région du Mas d'Agenais (Septembre 2016)

Sur le territoire de Lagruère, les missions de production, de transfert et de distribution de l'eau potable étaient du ressort du **Syndicat des Eaux et Assainissement de la Région du Mas d'Agenais (SEARMA)**. Il regroupe sept communes : Calonges, Lagruère, le Mas d'Agenais, Monheurt, Razimet, Senestis et Villeton.

Le SEARMA a transféré sa compétence "Eau potable" au **syndicat Eau 47** depuis le 1 janvier 2017.

Il assure la production, le traitement et la distribution publique de l'eau potable sur le territoire des communes adhérentes. Le service a été délégué à la société Véolia depuis le 1 janvier 2013 via un contrat d'affermage. Le contrat s'est terminé le 31 décembre 2015. Un nouveau contrat a été signé avec Véolia pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le nombre d'abonnés et d'habitants desservis par le service

La population desservie par le syndicat sur les sept communes adhérentes s'élève à 4 710 habitants pour 1 667 abonnés en 2015. Le nombre d'abonnés est stable depuis 2012. La commune de Lagruère compte 156 abonnés.

L'installation de production, de stockage et de distribution de l'eau potable

Le SEARMA utilise un seul point de prélèvement pour sa production d'eau potable. Il s'agit du forage de "Mouliot" situé sur la commune.

Installation de production	Date de mise en service	Profondeur	Capacité nominale	Nature de l'eau	Traitement
Forage de "Mouliot"	Mars 1989	256 m	3 000 m³/j	Souterraine – calcaires du Jurassique Supérieur	Déferisation biologique et désinfection au chlore gazeux



Le captage d'eau destiné à la consommation humaine sur la commune
Source : Agence Régionale de la Santé – Délégation du Lot-et-Garonne

L'autorisation de prélèvement a été renouvelée le 24 avril 2014. Le délégataire a installé une sonde piézométrique au niveau du forage afin de mesurer le niveau des nappes profondes qui est en baisse comme toutes les nappes utilisées dans la région. Le forage a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) le 14 février 1992 suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé le 02 août 1990.

Globalement les volumes de prélèvement autorisés à partir du captage profond de Mouliot dans la nappe du Jurassique couvrent largement les besoins actuels.

	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes prélevés (m³)	213 029	240 405	214 501	241 611	275 234
Volumes produits (m³)	-	237 285	211 501	238 491	272 174

Les volumes prélevés ont connu une forte augmentation entre 2014 et 2015, pour atteindre 275 234 m³. Cette augmentation est due aux conditions climatiques qui ont engendré une forte consommation en eau.

Afin d'assurer la régulation de l'approvisionnement, le SEARMA dispose de cinq ouvrages de stockage pour une capacité totale de 1 420 m³. Ces ouvrages sont les suivants :

- Calonges : 400 m³,
- Calonges Haut Service : 200 m³,
- Mas d'Agenais : 200 m³,
- Mouliot : 120 m³,
- Venteuil : 500 m³.

En 2015, la longueur totale du réseau est de 189 km (distribution et branchements). Le linéaire sans branchement s'étend sur 157 442 m. Le nombre de branchements s'élève à 1 737.

Le délégataire propose de renforcer l'approvisionnement du réseau en effectuant une interconnexion avec le réseau de Tonneins (alimentation de secours à la hauteur de 50 m³/h et alimentation de l'aire d'autoroute du Mas d'Agenais).

Les volumes consommés

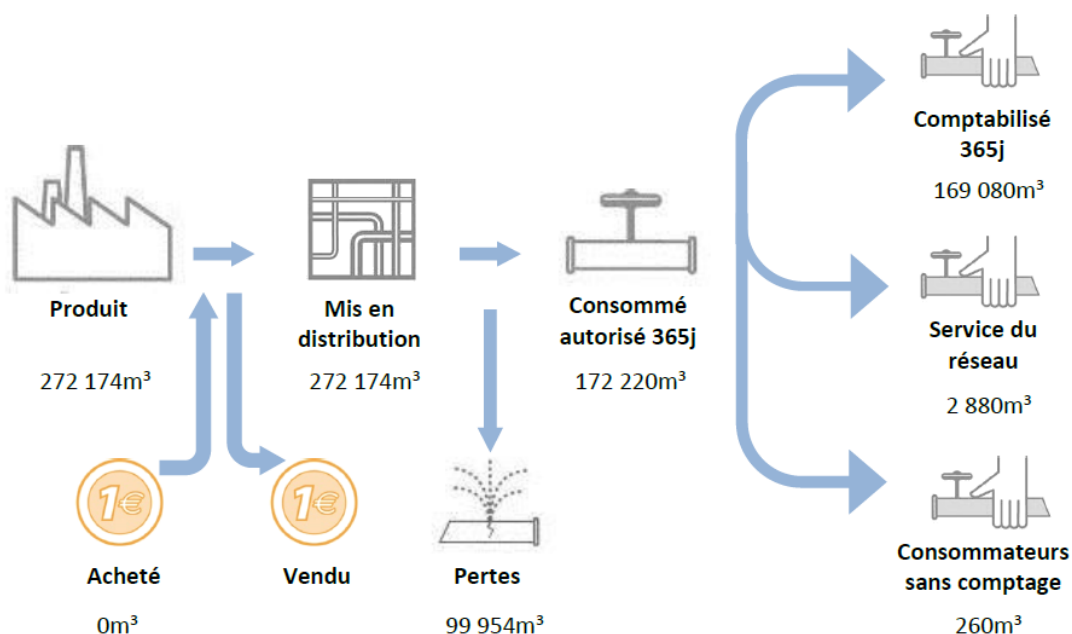
	2012	2013	2014	2015
Volume comptabilisé 365 jours (m³)	157 975	157 980	153 008	169 080
Volume consommé sans comptage (m³)	3 000	2 579	260	260
Volume de service (m³)	9 542	9 520	2 278	2 880
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	170 517	170 079	155 546	172 220
Volume acheté (m³)	5 479	9 294	0	0

En 2015, le volume consommé autorisé s'élève à 172 220 m³ (155 546 m³ en 2014). Depuis 2011, ce volume est très variable. Une convention d'achat d'eau existe avec la ville de Tonneins. Toutefois, aucun achat n'a été effectué en 2015.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés	1 646	1 676	1 676	1 667	1 667
Volumes introduits dans le réseau (m³)	209 729	242 764	220 795	238 491	272 174
Volumes facturés (m³)	153 347	156 334	152 157	152 259	171 006
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	93	93	91	91	103

À l'échelle du syndicat, la consommation par abonné a augmenté en 2015. Sur la commune de Lagruère, le volume facturé total s'élève à 16 368 m³ (9,6 % des volumes facturés à l'échelle du syndicat).

La consommation par abonné sur la commune de Lagruère est de **105 m³/abonné** en 2015 (+10 % par rapport à 2014). Un abonné représente environ 2,8 habitants, la consommation moyenne journalière par habitant est donc d'environ **102 L/hab./j**. Cette valeur est en deçà de la moyenne nationale de 145 L/hab./j.



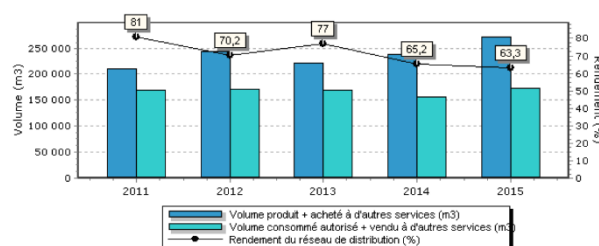
Les indicateurs de performance du réseau de distribution de l'eau potable

Indicateurs de performance	Définition	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution (%)	(volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)	70,2 %	77,0%	65,2%	63,3%
Indice linéaire des pertes (ILP) (m³/j/km)	(volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)	1,18	0,83	1,37	1,74
Indice Linéaire des volumes non-comptés (ILVNC) (m³/j/km)	(volume mis en distribution – volume comptabilisée 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)	1,38	1,02	1,41	1,79
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	(volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/365)	1,41	1,12	1,42	1,76

Le rendement du réseau était en augmentation depuis 2009, mais a connu une baisse entre 2011 et 2012. La baisse du rendement était due à l'augmentation des volumes produits puis introduits dans le réseau pour des volumes consommés autorisés à peu près stables. En 2014, un ajustement des volumes comptage a été effectué afin d'obtenir un rendement plus réaliste. La baisse de rendement en 2015 provient de pertes d'eau (des volumes d'eau supplémentaires ont été introduits dans les réseaux pour répondre à la hausse de consommation).

L'indice linéaire de perte (ILP) est considéré comme acceptable. Ce dernier était en baisse depuis 2009 (pertes liées à l'augmentation du volume mis en distribution), mais il augmente à nouveau.

L'augmentation de l'indice linéaire de consommation (ILC) signifie une perte d'eau plus importante sur le réseau, vu que les volumes introduits dans le réseau et les volumes facturés sont supérieurs à 2014. Cet indice a connu un pic en 2009 également en raison de l'augmentation du volume mis en distribution.



L'évolution du rendement du réseau de distribution

La qualité des eaux

La surveillance de la qualité et de la conformité de l'eau distribuée est réalisée par l'Agence Régionale de la Santé.

Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre conformes	% conformes
Contrôle sanitaire ARS			
Bactériologique	14	14	100 %
Physico-chimique	7	6	85,7 %
Contrôle de l'exploitant			
Bactériologique	28	28	100 %
Physico-chimique	4	4	100 %

D'après l'Agence régionale de la santé (ARS), la qualité de l'eau potable distribuée est conforme à 100 % d'un point de vue microbiologique et à 85,7 % d'un point de vue physico-chimique. Un dépassement en Chlorure de vinyle monomère (CVM) a été mesuré sur une antenne en vieux PVC (Villetton/antenne de Bordeneuve). Le délégataire effectue une auto surveillance afin de détecter les dépassements en CVM et remplacer les anciennes canalisations en PVC. L'eau distribuée par le syndicat du Mas d'Agenais est toutefois globalement de bonne qualité.

3.2. LA RESSOURCE ÉNERGIE

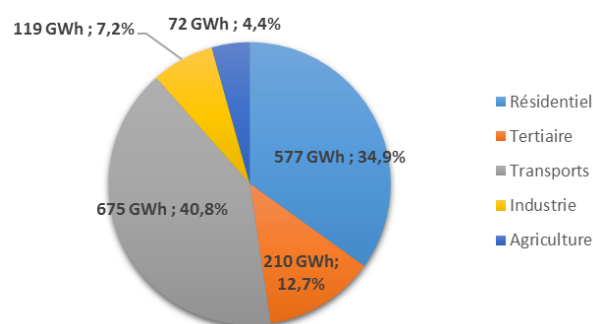
Les données communales présentées ci-dessous sont issues de l'Observatoire Régional Énergie Changement Climatique Air (ORECCA) – données énergétiques 2012v2015.

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

En 2012, la consommation d'énergie finale s'élève à 1 653 GWh sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération Val de Garonne soit 27,6 MWh par habitant. À titre comparatif, cette valeur est légèrement inférieure aux valeurs du Lot-et-Garonne et à l'échelle de la région Aquitaine (27,8 MWh par habitant).

La consommation d'énergie par secteur d'activité

En 2012, sur le territoire de la communauté d'agglomération, le secteur des transports est le plus consommateur avec 675 GWh, soit 40,8 % de l'énergie totale consommée sur le territoire. Il est suivi de près par le secteur résidentiel avec 577 GWh (34,9 %). Les consommations des autres secteurs d'activité représentent des parts moins importantes : 210 GWh (12,7 %) pour le secteur tertiaire, 119 GWh (7,2 %) pour le secteur industriel et 72 GWh (4,4 %) pour le secteur agricole.

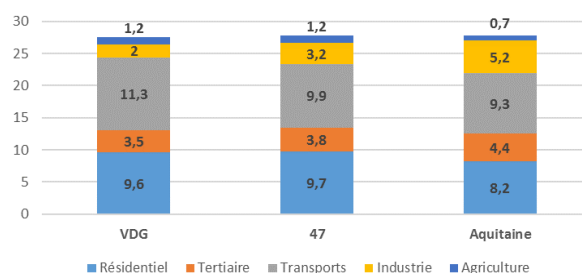


La consommation d'énergie par secteur d'activité en 2012 sur le territoire de la CA Val de Garonne

La répartition par habitant et par secteur

La consommation par habitant du secteur des transports est plus importante sur le territoire de la Communauté d'agglomération qu'à l'échelle départementale et qu'à l'échelle régionale (11,3 MWh/hab. contre respectivement 9,9 MWh/hab. et 9,3 MWh/hab.).

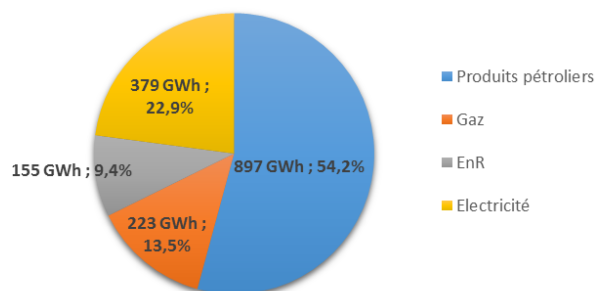
À l'inverse, la part du secteur industriel est moins importante : 2,0 MWh/hab. contre 3,2 MWh/hab. à l'échelle départementale et 5,2 MWh/hab. à l'échelle régionale.



La répartition des consommations finales d'énergies par habitant et par secteur à l'échelle de la CA Val de Garonne, du Lot-et-Garonne et Aquitaine en 2012

La consommation d'énergie par type d'énergie

En 2012, les produits pétroliers sont les plus consommés sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ils représentent plus de la moitié de l'énergie totale consommée sur le territoire, soit 897 GWh (54,2 %). L'électricité est ensuite la plus consommée avec 379 GWh consommés en 2012 (22,9 %). Le gaz arrive en troisième position avec 223 GWh consommés (13,5 %). Enfin, les énergies renouvelables sont les moins consommées (155 GWh soit 9,4 %).

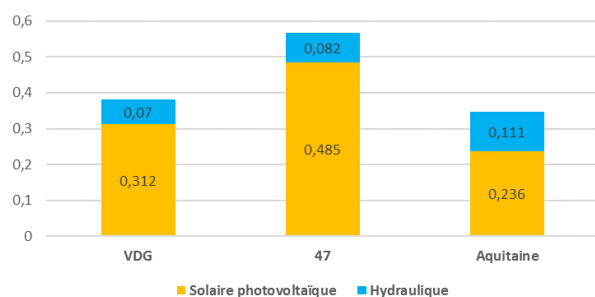


La consommation d'énergie finale par type d'énergie en 2012 sur le territoire de la CA Val de Garonne

L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'électricité d'origine renouvelable

En 2014, la production d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de l'agglomération s'élève à 23 GWh, dont 19 GWh d'énergie solaire photovoltaïque et 4 GWh d'énergie d'origine hydraulique.

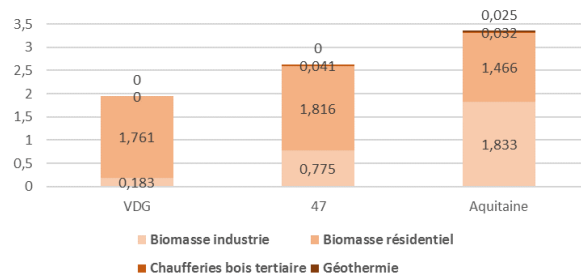


La production d'électricité d'origine renouvelable rapportée au nombre d'habitats en 2014

La production d'énergie renouvelable par habitant sur le territoire de l'agglomération est plus élevée que la production d'énergie renouvelable par habitant à l'échelle régionale, mais est toutefois moins importante que la production par habitant à l'échelle du Lot-et-Garonne.

La production de chaleur d'origine renouvelable

En 2012, la production de chaleur d'origine renouvelable sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val de Garonne s'élève à 117 GWh dont la majeure partie (106 GWh) provenant du bois énergie résidentielle et 11 GWh issus de la biomasse.



La production de chaleur d'origine renouvelable rapportée au nombre d'habitants en 2012

La production de chaleur renouvelable par habitant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val de Garonne est plus faible qu'à l'échelle départementale et régionale.

3.3. LA RESSOURCE MINÉRALE

LES RESSOURCES DISPONIBLES, PRODUCTION ET BESOINS A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Les données exploitées sont issues du schéma départemental des carrières du Lot-et-Garonne approuvé par l'arrêté préfectoral n°2006-180-5 du 29 juin 2006 ; DREAL Aquitaine.

L'ensemble du département du Lot-et-Garonne présente une grande diversité de formations géologiques. D'une manière générale, les terrains sont de plus en plus récents du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Les couches géologiques tendent en effet à s'enfoncer vers le centre du bassin aquitain.

La vallée alluviale de la Garonne est en particulier composée de sédiments en général sableux ou graveleux. Ces dépôts alluviaux se caractérisent par une succession de phases de creusement et de remblaiement durant le Quaternaire. Les terrasses les plus anciennes sont érodées par le fleuve, elles se trouvent actuellement en position topographique haute par rapport aux terrasses plus récentes.

Les matériaux disponibles à l'échelle départementale sont très diversifiés. Le tableau liste ci-dessous les ressources minérales ainsi que leurs caractéristiques.

Matériau	Localisation	Propriétés techniques	Intérêt économique	Superficie (en km ²)	Épaisseur moyenne (en m)
Sables, graviers et galets propres	Basses terrasses de la Garonne, du Lot et du Dropt	Grande qualité	Propreté → grand intérêt	160	5
Sables, graviers et galets propres sous recouvrement	Vallée de la Garonne, vallée du Lot dans la partie aval	Grande qualité	Intérêt limité par l'épaisseur des limons	550	5
Sables, graviers et galets dans matrice légèrement argileuse	Vallée de la Garonne entre Lagruère et le département 33	Qualité médiocre	Intérêt limité	100	20
Sables, graviers et galets dans matrice argileuse	Rives gauches de la Garonne et du Lot	Qualité médiocre	Intérêt local uniquement	—	8
Sables et graviers des Landes	Sud-Ouest du département	Qualités spécifiques	Intérêt industriel	250	—
Argiles à tuiles et briques	Un peu partout	Qualités spécifiques	Intérêt industriel	—	—
Formations à lentille d'argile kaolinique	Nord-est du département	Qualités spécifiques	Intérêt industriel	50	—
Calcaires pour granulats	Nord-Ouest et moitié Est du département	Qualité inégale selon gisement	Pour substitution alluvionnaire	300	10
	Nord-est du département	Qualité satisfaisante		13	50
Calcaire pour pierre de taille	Fumélois, néracais	Qualité inégale selon gisement	Certain, si marché	55	—
Calcaire pour chaux	Secteur Nord-est du département	Chaux hydraulique ou grasse	Intérêt industriel	—	—

*Le récapitulatif des ressources disponibles en Lot-et-Garonne
Source : Schéma départemental des carrières du Lot-et-Garonne*

Le territoire communal dispose principalement de matériaux de type alluvionnaires (sables, graviers, galet et argiles) provenant du fleuve.

D'après la DREAL Aquitaine, en 2014, la production à l'échelle départementale et régionale et la suivante :

	Pour l'agriculture	Bétons et Mortiers	Pour l'industrie	Pierres, Blocs et Dalles	Produits de viabilité	Usages divers	Total départ
47	37 800	1 781 517	426 722	258	1 206 804	67 140	3 520 241
Aquitaine	95 290	7 947 312	2 318 253	66 532	9 408 586	1 048 526	20 884 499

La production de matériaux de carrière 2014 (en tonnes)

Source : DREAL Aquitaine

D'après le SDC, les besoins totaux estimés à l'horizon 2015 pour l'ensemble du département sont de 4 046 000 t.

	Bâtiment, TP routier et ferroviaire	Estimation des autres emplois en génie Civil	Industrie	Total
Sables et graviers	1 264 000 t	1 200 000 t	—	2 464 000 t
Granulats calcaires	180 000 t	220 000 t	—	400 000 t
Granulats éruptifs	125 000 t (apports extérieurs)	—	—	125 000 t
Calcaires à chaux	—	—	500 000 t	500 000 t
Calcaire ornemental	—	—	7 000 t	7 000 t
Argile	—	—	200 000 t	200 000 t
Sables industriels	—	—	350 000 t	350 000 t
TOTAL	1 569 000 t	2 989 000 t	1 057 000 t	4 046 000 t

Le récapitulatif des besoins annuels en Lot-et-Garonne estimés à l'horizon 2015

Source : Schéma départemental des carrières du Lot-et-Garonne

D'après les données la production de granulats en 2014 (3 520 241 t) est inférieure aux besoins estimés à l'horizon 2015 par le SDC. Au vu de l'ancienneté du SDC, il est cependant difficile d'affirmer que la production de granulats satisfait ou ne satisfait pas suffisamment les besoins en matériaux à l'échelle du département.

LES CARRIÈRES

Les données sont issues de l'Observatoire des matériaux du BRGM (<http://matériaux.brgm.fr/>) en octobre 2016 (DREAL).

En 2015, 271 carrières sont en exploitation en Aquitaine et 22 en cours de cessation d'activité. À l'échelle du Lot-et-Garonne, 46 carrières sont en activité et une en cessation d'activité.

Une carrière est implantée sur le territoire communal de Lagrùère, il s'agit d'une gravière exploitée par la société LAFARGE GRANULATS France.

Commune	Désignation exploitation	Produit	Substances	Exploitant	Production autorisée	Fin de l'autorisation
LAGRUERE	Grande Pièce	Granulat alluvionnaire ; Granulat naturel ; Granulat ; Construction / BTP	Sable, graviers, galets ; Alluvion ; Roche meuble ; Roche Minéraux industriels	LAFARGE GRANULATS FRANCE	0	2022

Même si elle permet d'assurer l'approvisionnement en granulat sur la commune et les territoires voisins, la carrière est toutefois source de nombreux impacts environnementaux.

Dans le cadre de son activité, elle utilise notamment une grande quantité d'eau et produit des déchets dangereux (cf. Sites et sols pollués).

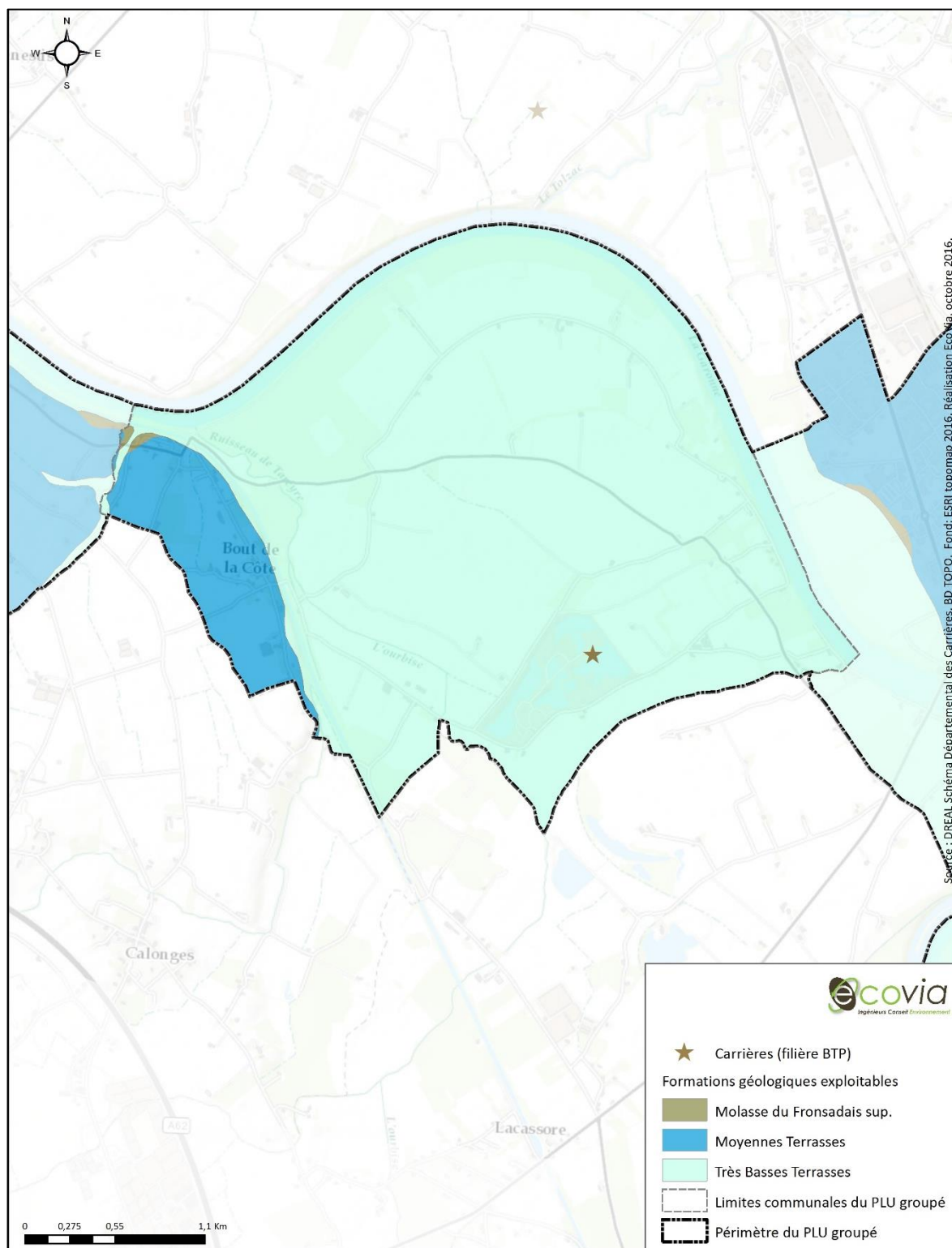
2 exploitations sont situées à proximité de la commune. Ces exploitations produisent aussi des granulats alluvionnaires.



*La carrière de Lagrùère
Crédit photo : Sébastien Saint-Martin*

Commune	Désignation exploitation	Produit	Substances	Exploitant	Production autorisée	Fin de l'autorisation
FAUILLET	Carré, Lagaule Nord	Granulat alluvionnaire ; Granulat naturel ; Granulat ; Construction / BTP	Sable, graviers ; Alluvion ; Roche meuble ; Roche Minéraux industriels	SOGEFIMA	300	2033
RAZIMET	La Côte Neuve			BORDIN ET FILS	35	2017

D'après les données du BRGM, la commune a accueilli une autre exploitation par le passé (POINT BSS - 08774X0070).



Les ressources minérales exploitables et carrières en activité

3.4. La synthèse et les enjeux

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITES-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Ressources naturelles					
Situation actuelle			Tendances		
+	La commune n'est pas située en zone sensible	↗	Leviers d'action du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, du SAGE de la vallée de la Garonne et du Plan de Gestion d'Etiages Garonne-Ariège		
-	La commune est située en zone vulnérable à l'eutrophisation	↗			
-	Les états écologiques de la Garonne et du ruisseau de Tareyre sont moyens et celui de l'Ourbise est médiocre	↘			
+	Le potentiel écologique du canal latéral à la Garonne est bon	↗			
+	Les états chimiques de la Garonne, du ruisseau de Tareyre et de l'Ourbise sont bons, celui du canal latéral est indéterminé	↗			
-	Les masses d'eau superficielle sont menacées par les rejets de pesticides. Le ruisseau de Tareyre et l'Ourbise sont sensibles aux prélèvements d'eau pour l'irrigation. La Garonne, l'Ourbise et le canal font face à des altérations hydro-morphologiques.	↘			
-	Deux masses d'eau souterraine présentent un mauvais état quantitatif Une masse d'eau souterraine présente un mauvais état chimique	↘			
+	Les autres masses d'eau souterraines présentent un bon état quantitatif et chimique	↗			
+	Un captage présent sur la commune, mais il s'agit du seul exploité par le syndicat du Mas d'Agenais	?			
-	Un rendement de distribution de l'eau potable de 63,3 % en baisse depuis 2014	?			
-	Une production et une consommation en eau potable en augmentation entre 2014 et 2015.	↗	La consommation d'eau potable restera inférieure à la consommation d'eau potable moyenne à l'échelle nationale		
+	Une consommation d'eau faible (102 L/j/hab. inférieure à la moyenne nationale (145 L/j/hab.))	↗			
+	Une eau distribuée globalement de bonne qualité malgré un dépassement	↗	Le délégataire assure la qualité de l'eau en remplaçant les conduites PVC		
+	Une consommation énergétique par habitant légèrement inférieure aux moyennes départementales et régionales	↗			
-	Des consommations énergétiques importantes du secteur des transports et du secteur résidentiel	↗			
-	Un territoire dépendant énergétiquement de par la faible production d'énergies renouvelables (solaire et hydraulique)	↘			
+	Un potentiel solaire à exploiter	↗			
+	Une ressource minérale diversifiée et abondante à l'échelle départementale	↗			
+	Une carrière présente sur le territoire (LAFARGE GRANULATS France) qui permet d'assurer les besoins en granulats de la commune et des territoires à proximité	↗	La fin d'autorisation d'exploiter est prévue pour 2022		
-	La carrière est à l'origine d'impacts environnementaux. Elle consomme également des quantités d'eau non négligeables (cf. Sites et sols pollués)	↘	Dispositions réglementaires encadrant cette ICPE visent à réduire les impacts environnementaux		
		↗	Des impacts seront toujours présents		
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LES PROPOSITIONS D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préserver la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif en synergie avec les mesures proposées par le SDAGE et le SAGE
- Maintenir un espace inconstructible le long des cours d'eau dédiés à la divagation de l'eau pour permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau y compris d'un point de vue morphologique
- Éviter le développement d'activités polluantes à proximité des zones sensibles et des captages d'eau potable
- Maîtriser la demande en énergie en travaillant sur les formes urbaines et les alternatives à la voiture individuelle pour limiter les déplacements motorisés
- Promouvoir le développement d'énergies alternatives en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols

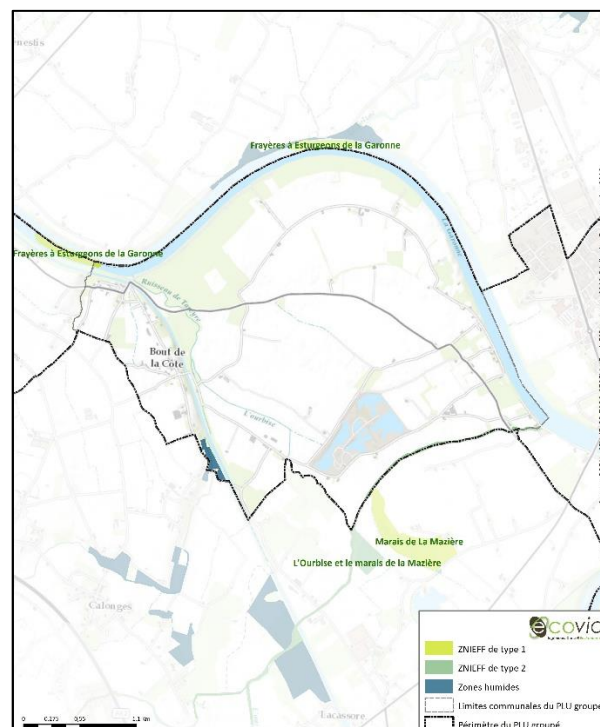
4. LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

4.1. LES ZONAGES D'INVENTAIRES

L'INVENTAIRE ZNIEFF

En 1982, le ministère chargé de l'environnement, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, a initié l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**. Il recense des espaces particulièrement intéressants en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qui le constituent, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. Il existe deux typologies au sein de cet inventaire :

- **ZNIEFF de type I** : secteur d'une superficie relativement limitée, caractérisé par la présence d'espèces et de milieux rares et/ou remarquables et spécifiques du patrimoine naturel national ou régional, relativement sensible à toute modification
- **ZNIEFF de type II** : ensembles naturels plus larges, riches, peu modifiés et ayant des caractéristiques attrayantes et favorables pour la faune et la flore. L'enjeu est de préserver les grands équilibres écologiques qui caractérisent ces zones. Il convient également de s'assurer qu'aucune espèce protégée n'est susceptible d'être détruite par les aménagements envisagés.



Les périmètres d'inventaires

Le territoire communal est concerné par 2 ZNIEFF dont une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.

ZNIEFF	Type	Surface totale ZNIEFF (ha)	Surface ZNIEFF Lagruère (ha)	Surface ZNIEFF Lagruère / Surface Totale ZNIEFF (%)	Surface ZNIEFF Lagruère / Surface totale Lagruère (%)
Frayères À Esturgeons De La Garonne	ZNIEFF de type I	124,6	0,5	0,4 %	0,1 %
L'ourbise et le marais de la mazière	ZNIEFF de type II	153,5	4,1	2,7 %	0,4 %
TOTAL			4,6	—	0,5 %

4.2. LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Un seul type de protection réglementaire est présent sur la commune de Lagruère. Il s'agit d'un **arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**. Les APPB sont des outils permettant la préservation d'habitats nécessaires à la survie d'espèces protégées au titre du Code de l'Environnement. Ils permettent également la protection de ces milieux contre les activités portant atteinte à leur équilibre écologique. Ils ont été institués en 1977 en application de la loi de 1976 sur la protection de la nature. L'APPB présent sur la commune concerne le site **"Garonne et section du Lot"**. Ce dernier s'étend sur une surface totale de 2 040,0 ha dont 44,0 ha sur la commune de Lagruère (soit 4,4 % de la superficie communale et 2,2 % de la surface totale du site). Les espèces ayant motivé la création de l'espace sont l'esturgeon (*Acipenser sturio*), la lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), le saumon atlantique (*Salmo salar*), la truite fario (*Salmo trutta fario*) et la truite de mer (*Salmo trutta trutta*).

Il convient également de noter la présence de la **réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière** en limite communale sur la commune voisine de Villeton, même si celle-ci n'est pas située sur le territoire de Lagruère. 68 ha de milieux humides sont protégés et gérés par l'association SEPANLOG.

4.3. LES SITES NATURA 2000

Le réseau **Natura 2000** renvoie à un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et/ou de leurs habitats alors considérés d'intérêt communautaires.

Ce réseau correspond ainsi aux sites identifiés au titre de deux directives européennes : la Directive **"Oiseaux"** et la Directive **"Habitats Faune Flore"** qui permettent leur protection et conservation de manière réglementaire. Pour plus d'efficacité, ce réseau concilie préservation de la nature et de sa biodiversité intrinsèque et préoccupations socio-économiques locales. Il se compose de deux catégories de sites : les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** et les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** décrites ci-dessous :

- **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** renvoient, pour la plupart d'entre elles, aux zones classées en ZICO. Les ZPS ont ainsi pour but la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive **"Oiseaux"** ou de zones identifiées comme étant des aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou encore de zones relais pour les oiseaux migrateurs. Ces zones sont désignées comme étant des ZPS par arrêté ministériel sans consultation préalable de la Commission européenne.
- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visent la conservation du patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent, que ce soit des types d'habitats et/ou des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire figurant aux annexes I et II de la Directive **"Habitats"**. Pour désigner une zone en ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de **Site d'Intérêt Communautaire**). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme **site d'intérêt communautaire (SIC)** et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme **ZSC**.

La commune de Lagruère est concernée par **deux sites Natura 2000**. Il s'agit de deux ZSC listées ci-dessous :

Identifiant	Nom	Type	Surface totale ZPS (ha)	Surface ZPS Lagruère (ha)	Surface ZPS Lagruère / Surface Totale ZPS (%)	Surface ZPS Lagruère / Surface totale Lagruère (%)
FR7200700	La Garonne	ZSC	6 686,0	61,1	0,9 %	6,2 %
FR7200738	L'Ourbise	ZSC	767,4	46,9	6,1 %	4,7 %
TOTAL				108,0	—	10,9 %

LA GARONNE (FR7200700)

Ce grand site s'étend sur les départements du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Sa mise en vigueur en tant que ZSC a été arrêté le 05 avril 2016. La Garonne comprend des habitats principalement de types eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes). Elle est le principal axe de migration et de reproduction des espèces piscicoles amphihalynes.

Les espèces concernées par le site (Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil) sont majoritairement des espèces de poissons : la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), l'esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), la grande alose (*Alosa alosa*), l'alose feinte (*Alosa fallax*), le saumon atlantique (*Salmo salar*), la bouvière (*Rhodeus amarus*) et le toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*). Une espèce végétale est également concernée, il s'agit de l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*).

Plusieurs menaces pèsent sur le site telles que : l'aquaculture, les captages des eaux, l'endiguage, les remblais, les plages artificielles, la modification de la structure du cours d'eau intérieur, les pollutions, les ponts, la pêche, les sports nautiques et la navigation.

Les enjeux majeurs concernent principalement :

- la gestion de la pêche,
- la protection et la restauration des frayères,
- la maîtrise des pollutions et des effets des aménagements sur le fleuve (accès aux affluents et à la partie amont du lit mineur).

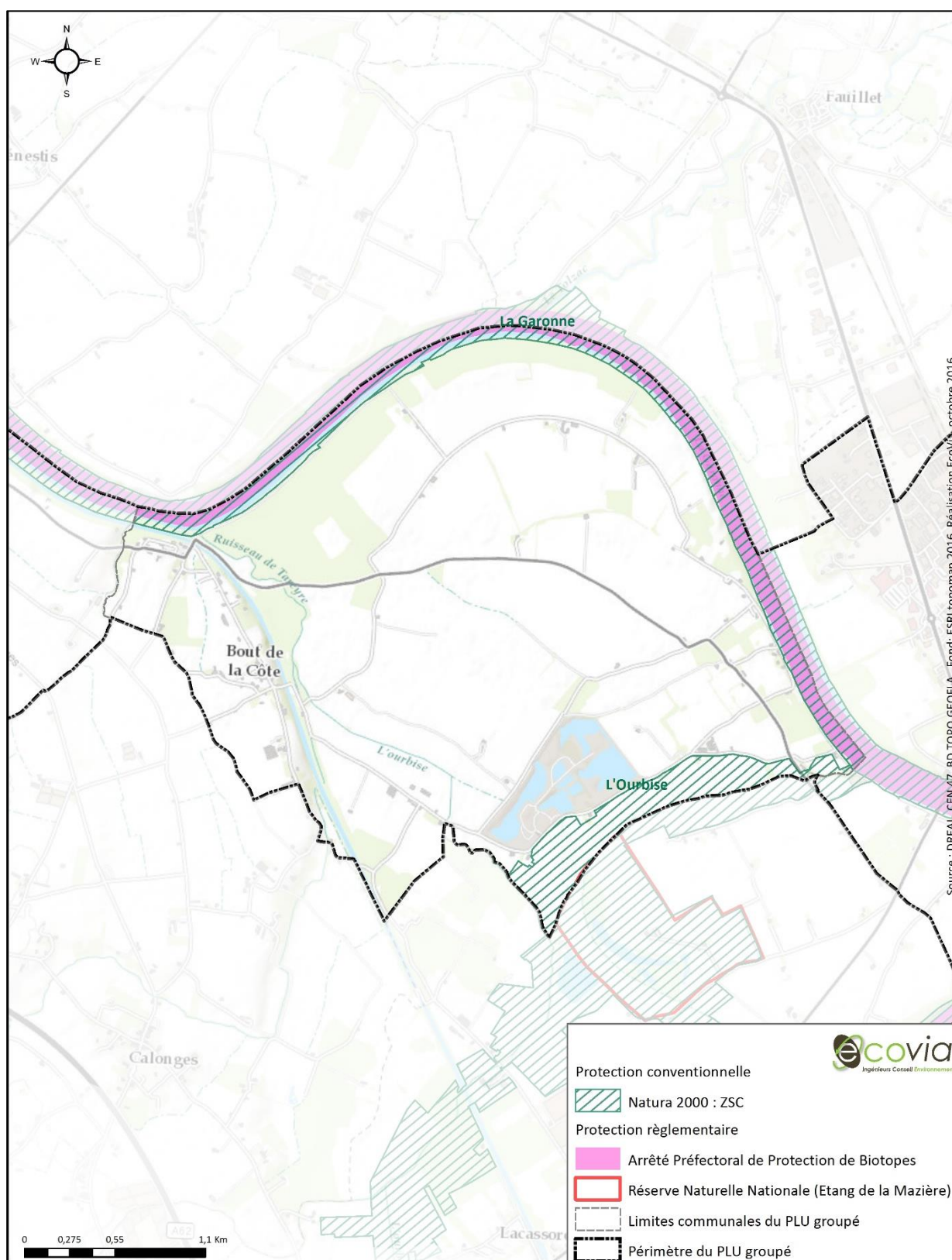
L'OURBISE (FR7200738)

La vallée de l'Ourbise a été reconnue comme site Natura 200 sur la totalité du linéaire du cours d'eau, soit environ 20 km. Ce site a été retenu pour :

- sa végétation de bords de rives (Aulnaie frênaie),
- ses lacs eutrophes naturels comme l'étang de la Mazière classé en Réserve naturelle nationale,
- son cortège floristique et faunistique particulièrement intéressant : le cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le chabot commun (*Cottus gobio*), le toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*), l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), de nombreuses espèces de chauves-souris, des grands et petits échassiers, des rapaces diurnes et nocturnes, etc.

La rareté de ce type de milieu dans le département justifie sa proposition au titre de la directive Habitats. Le site est globalement composé de terres arables (68 %), d'eaux douces intérieures (14 %), de prairies semi-naturelles humides et de prairies mésophiles améliorées, de forêts caducifoliées (notamment en amont), de marais et de forêts artificielles (plantation de peupliers).

Le site est surtout vulnérable aux prélèvements d'eau. Les enjeux majeurs concernent principalement la gestion des espèces inventoriées et la maîtrise de prélèvements d'eau.

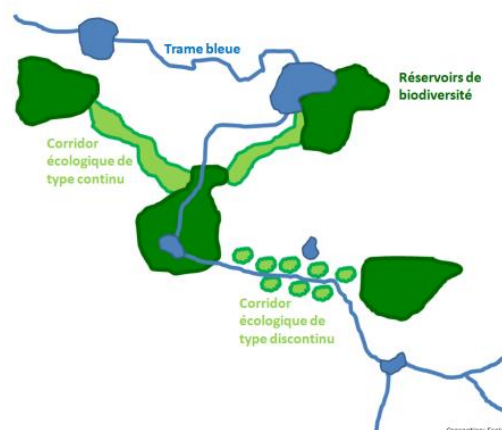


Les périmètres de protection

4.4. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La Trame verte et bleue constitue un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment).

Les lois Grenelle définissent la Trame verte et bleue comme composée de trois grands types d'éléments : les "réservoirs de biodiversité", les "corridors écologiques" et la "Trame bleue".



Le schéma type d'un réseau écologique

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La fragmentation des milieux naturels, sous toutes ses formes (artificialisation des espaces et pollutions diffuses, obstacles aux déplacements), représente actuellement la principale cause d'érosion de la biodiversité à échelle nationale.

Toutefois, on ne saurait s'arrêter sur le constat d'une fragmentation des milieux. En effet, le déplacement des espèces est essentiel à l'accomplissement de leur cycle de vie et participe au maintien des populations d'espèces par des échanges génétiques entre individus. Ces interactions sont nécessaires à la viabilité des écosystèmes. Bien qu'il existe des réglementations actuelles qui préservent et gèrent les espaces à forte valeur écologique, il convient d'aller plus loin en préservant et/ou restaurant la connectivité de ces derniers entre eux.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une des mesures phare mises en place est de reconstituer un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français, afin d'identifier par une approche globale, des espaces de continuités entre milieux naturels.

L'article 121 de la loi portant engagement national pour l'environnement (ou Grenelle 2) complète le livre III du code de l'environnement, par un titre VII "trame verte et trame bleue".

La Trame Verte et Bleue (TVB) régie par les articles L.371-1 et suivant du code de l'environnement constitue un nouvel outil au service de l'aménagement durable des territoires. La TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie : des "réservoirs de biodiversité" seront reliés par des corridors écologiques intégrant des milieux terrestres (trame verte) et des milieux aquatiques (trame bleue). Sa cartographie est intégrée dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) élaboré conjointement par l'État et la Région et devant être prise en compte par le SCoT en application du L371-3 du code de l'environnement.

LA DECLINAISON DE LA TVB DU SRCE AQUITAINE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE) a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

Un état des lieux des continuités écologiques de l'ancienne région Aquitaine a néanmoins été élaboré en se basant sur les données du SRCE d'Aquitaine.

Contrairement au SRCE annulé, cet état des lieux n'a aucune portée juridique. Il comporte seulement, des éléments de connaissance sur les continuités écologiques à l'échelle de l'Aquitaine, qui sont transmis, à titre informatif, aux porteurs de projets. En effet, l'État et la Région considèrent que les informations contenues dans ce document à l'échelle de l'Aquitaine sont de nature à faciliter l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité sur un territoire. Sachant qu'il convient de rappeler que ces informations ne peuvent en aucun cas être opposables.

L'état des lieux des continuités écologiques régionales identifie 6 grandes unités paysagères fonctionnelles d'un point de vue environnemental :

- Le littoral, les vallées fluviales majeures, les étangs et les marais littoraux et estuariens (3 100 km²) ;
- Les massifs forestiers des landes de Gascogne, de la Double et du Landais (13 450 km²) ;
- Le Périgord blanc, le Nontronnais et le Sarladais (7 000 km²) ;
- Les coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire au Nord de la Garonne (83 00 km²) ;
- Les collines et plateaux agricoles des Pays de l'Adour (7 300 km²) ;
- Le massif pyrénéen (2 600 km²).

A partir de ces différentes entités paysagères, l'état des lieux a identifié 8 sous-trames correspondant aux grands milieux naturels présents en Aquitaine :

- Boisements de conifères et milieux associés ;
- Boisements de feuillus et forêts mixtes ;
- Milieux ouverts et semi-ouverts ;
- Milieux côtiers ;
- Milieux rocheux d'altitude ;
- Milieux humides ;
- Milieux bocagers ;
- Cours d'eau.

LA DECLINAISON DE LA TVB DU SCOT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

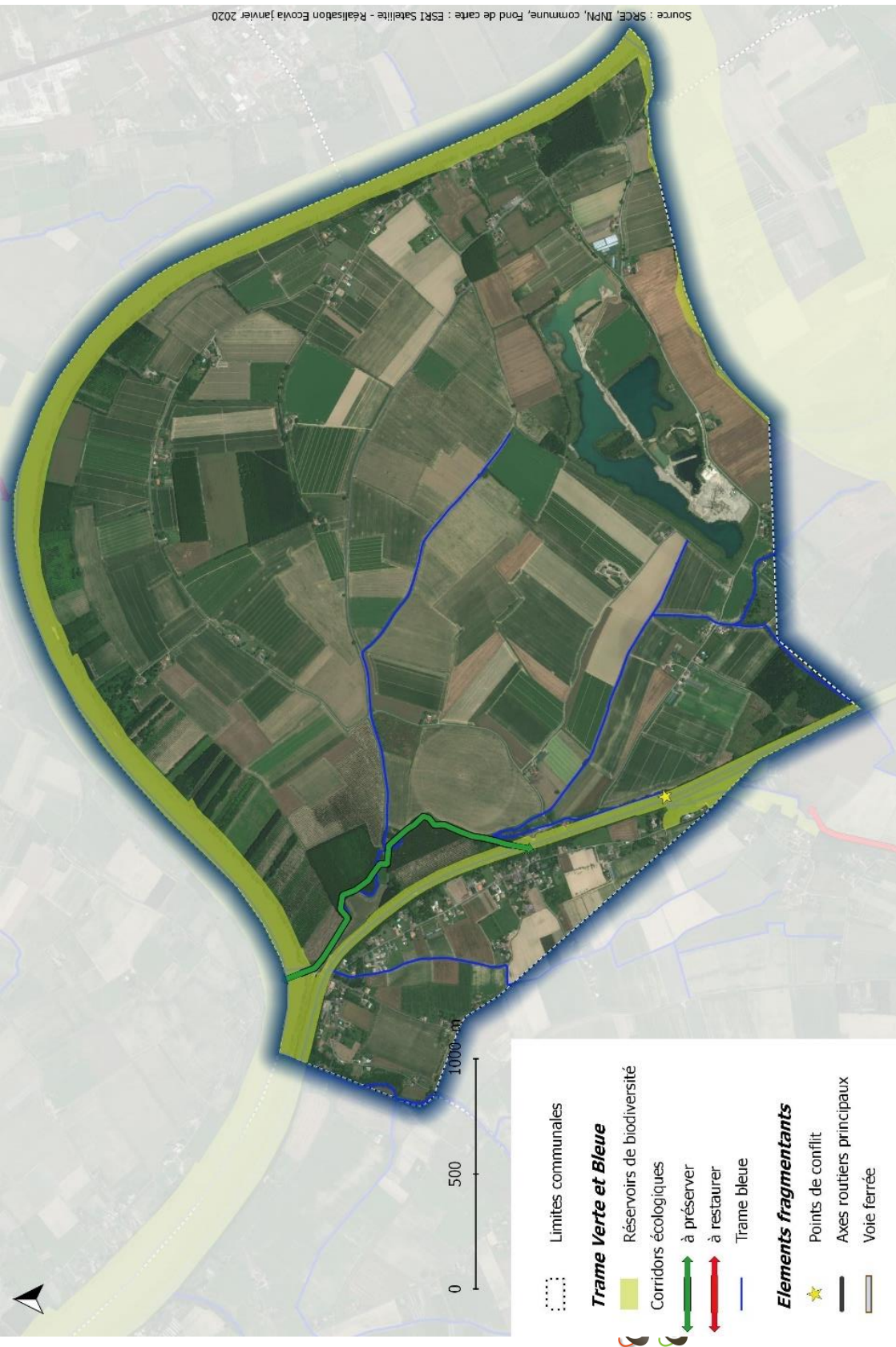
A l'échelle communale et en présence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le PLU doit se référer au SCoT qui est le document intégrateur suite à l'approbation de la loi ALUR. Concernant la commune de Tonneins, le SCoT en vigueur est le SCoT du Val de Garonne.

En ce qui concerne la démarche utilisée pour réaliser la Trame Verte et Bleue de Lagruère et afin de retranscrire à l'échelle du PLU les continuités écologiques régionales définies par l'état des lieux des continuités écologiques ainsi que par le SCoT, un travail de cartographie des continuités écologiques du territoire a été réalisé suivant les étapes suivantes :

- A partir d'une couche SIG d'occupation des sols concaténant l'ensemble des données existantes sur le territoire (BD TOPO, Registre parcellaire graphique, Corine Land Cover 2018), cinq types de milieux sont recherchés sur le territoire du PLU et sont cartographiés :
 - Les milieux bocagers ;
 - Les milieux ouverts et semi-ouverts ;
 - Les milieux forestiers ;
 - Les zones humides ;
 - Les milieux aquatiques ;
- Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques en concertation avec les élus et les techniciens afin de confronter le projet de trame verte et bleue aux projets d'aménagement afin d'aboutir à une cartographie finale de trame verte et bleue partagée par les acteurs du territoire. Ces réservoirs de biodiversité correspondent aux éléments les plus fonctionnels d'un point de vue écologiques.

Les seuls réservoirs de biodiversité de la commune de Lagruère correspondent aux cours d'eau du territoire et leur ripisylve, à savoir la Garonne au nord de la commune et le canal latéral à la Garonne qui traverse la commune du nord au sud, sur la partie ouest de la commune. Les autres milieux de la commune correspondent à des milieux agricoles cultivées et à quelques peupleraies. Ces milieux sont peu fonctionnels d'un point de vue écologique et participent peu à la Trame Verte et Bleue du territoire.

L'enjeu de la commune est donc de restaurer les continuités écologiques du territoire, comme maintenir et replanter des haies, renforcer les ripisylves, favoriser la mise en place de prairies temporaires et permanentes, replanter des petits boisements de feuillus épars, etc.



Les continuités écologiques



4.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITES-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Biodiversité et milieux naturels					
Situation actuelle			Tendances		
+	La Garonne, le canal latéral et les différents affluents abritent des milieux naturels aquatiques et humides diversifiés La présence de 2 ZNIEFF souligne la richesse en termes d'habitats et d'espèces		↗	La richesse de ces milieux est menacée par la dégradation de ces milieux (artificialisation, pollutions, introduction d'espèces invasives, etc.)	
+	2 sites Natura 2000 : La Garonne et l'Ourbise		?	L'évolution des pratiques agricoles et des pressions sur les milieux aquatiques génère des menaces sur ces milieux remarquables	
+	Présence d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) : "la Garonne"		↗	La présence de cette protection assure la protection des milieux naturels de la Garonne	
+	1 grand réservoir de biodiversité constitué de : - La Garonne au Nord : milieux aquatiques - Les espaces situés entre la Garonne et le canal latéral : milieux agricoles, humides et aquatiques		↗	La fonctionnalité écologique communale est menacée par la destruction et la fragmentation des habitats conséquence de l'urbanisation le long de la rive gauche du canal latéral.	
			↗	Ces fonctionnalités sont menacées par les impacts liés à l'activité de la carrière (nuisances, dégradation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif)	
-	L'urbanisation linéaire le long de la rive gauche du canal latéral et la présence de la carrière		↗	Lever d'action du SRCE Aquitaine	
			↗	Une demande réglementaire d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préserver et pérenniser la biodiversité et les espaces naturels inventoriés sur la commune, en particulier les deux ZNIEFF et les zones humides par une inconstructibilité
- Favoriser le maintien des espaces agro-naturels à proximité des deux sites Natura 2000
- Maintenir les fonctionnalités écologiques existantes, particulièrement :
 - la Garonne, le canal latéral, les affluents et les systèmes humides et boisés associés
 - l'ensemble des secteurs agricoles

5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

5.1. LA POLLUTION DES EAUX

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Lagruère n'est pas dotée de système d'assainissement collectif (réseau de collecte et station d'épuration). Les eaux usées sont traitées uniquement à l'aide de dispositifs d'assainissement non collectif (individuels ou autonomes).

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les données présentées sont issues du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat des Eaux et Assainissement de la Région du Mas d'Agenais pour l'année 2015.

L'assainissement non collectif désigne par défaut tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'infiltration des eaux domestiques des bâtiments non raccordés au réseau public d'assainissement. Dans les territoires ruraux habités où le raccordement à un réseau collectif est impossible pour des raisons de coût, les eaux usées sont traitées dans le cadre du service public d'assainissement non collectif permettant de certifier la conformité des installations correspondantes.

La commune de Lagruère a transféré cette compétence au **Syndicat des Eaux et Assainissement de la Région du Mas d'Agenais (SEARMA)**. Le service existe depuis le 30 septembre 2004 et comprend :

- la vérification de conception et d'exécution des installations neuves,
- le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- le contrôle périodique des installations,
- l'aide à la réhabilitation.

Comme pour l'eau potable, le service dessert les communes suivantes : Calonges, Lagruère, le Mas d'Agenais, Monheurt, Razimet, Senestis et Villeton.

La commune de Lagruère compte 221 abonnés en 2015.

Toutes les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif sont concernées par ce service. Le syndicat a fait le choix de faire contrôler les installations existantes tous les quatre ans.

Sur l'ensemble des contrôles réalisés, en 2015, 66 % présentent un niveau de conformité et un fonctionnement satisfaisant.

La commune est dotée d'un schéma directeur des eaux usées et d'un zonage d'assainissement. D'après le schéma directeur des eaux usées, les sols sont défavorables à l'assainissement non collectif sur une grande partie des zones d'études. Un examen de chacun des sites sera nécessaire avant toute mise en œuvre (vérification des contraintes et classe d'aptitude des sites d'implantation des dispositifs ANC).

LES EAUX PLUVIALES

Les données sont consultables dans le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du zonage pluvial élaborés en 2019 pour les communes de Tonneins, Varès et Lagruère.

A ce jour, la commune de Lagruère ne dispose d'aucun plan de son réseau d'assainissement pluvial. La reconnaissance du réseau d'assainissement pluvial a été réalisée au mois de janvier 2019. Elle a porté sur les réseaux principaux et a permis d'identifier environ 8 km de réseau dont 5,9 km de réseau enterré et 1,9 km de réseau aérien. Des dysfonctionnements et des débordements faibles ont été constatés notamment au niveau des secteurs Niat et Bout de la Côte.

D'après le schéma directeur eau pluvial de 2005, le réseau pluvial du bourg se jette dans le canal latéral de la Garonne. Il précise aussi qu'aucun problème n'est noté concernant l'écoulement des eaux pluviales sur la commune.

5.2. LA POLLUTION DE L'AIR ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La législation française sur la présence des polluants dans l'atmosphère repose essentiellement sur **la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE)**. Reconnaissant le droit à chacun de respirer un air qui ne nuit pas à sa santé, elle prévoit la mise en place de :

- dispositifs de surveillance et d'information,
- plans régionaux pour la qualité de l'air,
- plans de protection de l'atmosphère obligatoires pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants,
- plans de déplacements urbains obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants,
- mesures d'urgence : à appliquer en cas de dépassement de seuils d'alerte (pics de pollution).

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine est chargée de surveiller la qualité de l'air en région Aquitaine. Elle appartient au réseau national ATMO de surveillance et d'information sur l'Air.

La station de mesure de qualité de l'air la plus proche est située à **Marmande**. Il s'agit d'une station de type "**station de proximité automobile**". Les polluants surveillés sont uniquement d'origine automobile : le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azotes (Nox), les particules en suspension (PM10) et les Benzène-Toluène-Ethylbenzène-Xylènes (CBTEX).

On peut également noter la présence d'une station urbaine de fond à Agen qui mesure les concentrations en particules en suspension (PM10), en oxyde d'azote (NOx), en ozone (O3) et en dioxyde de soufre (SO2).

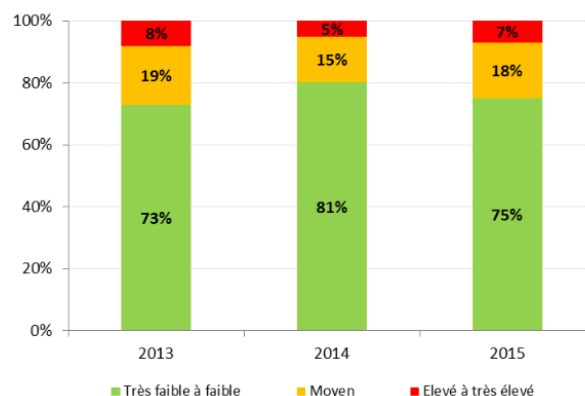
L'INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR CITEAIR SUR LA STATION DE MARMANDE

L'**indice CITEAIR** est un indice européen lancé en 2006. Son objectif est d'apporter une information sur la qualité de l'air à destination du public. Il permet de qualifier l'air ambiant, mais également l'air près du trafic.

Les indices CITEAIR relevés sur la station de proximité automobile de Marmande se sont dégradés par rapport à 2014. Les indices ATMO observés en 2015 sont assez propres de ceux observés en 2013 (l'historique ne peut se faire qu'à partir de 2013, l'indice CITEAIR n'étant pas calculé auparavant sur la région).

Les concentrations en NO2 relevées à Marmande en 2015 sont plus faibles que les données à l'échelle de la région Aquitaine. Les concentrations en PM10 sont également plus faibles que les données régionales, mais dans une moindre mesure que le NO2. Enfin pour les PM2,5, les données observées sur Marmande sont dans la moyenne régionale.

Globalement, les PM10, les PM2,5 et le SO2 voient leurs concentrations plus élevées en hiver et notamment en décembre, période propice aux pics de pollution. En 2015, les niveaux de PM10 ont été importants jusqu'au printemps en lien avec un épisode de pollution national.



L'historique des indices CITEAIR sur l'agglomération de Marmande entre 2012 et 2015

Source : Bilan des données 2015 – Airaq

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

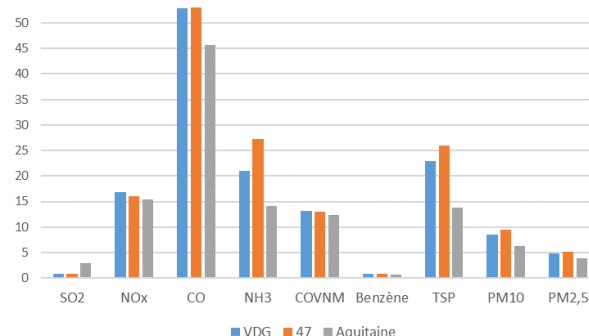
Polluants	Description	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement	Émission totale en 2013
Oxydes d'azote (NOx) 	Gaz brun-rouge, odeur âcre et piquante On les trouve principalement sous forme de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO ₂) → Principal traceur de la pollution urbaine, en particulier automobile	Émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage)	Irritant pour les voies respiratoires et les yeux. Provoque des troubles respiratoires, des affections chroniques et des perturbations du transport de l'oxygène dans le sang, en se liant à l'hémoglobine	Pluies acides (formation d'acide nitrique HNO ₃) Participe à la formation d'ozone troposphérique (O ₃)	1 007,8 tonnes 16,8 kg/hab.
Dioxyde de soufre (SO ₂) 	Gaz incolore, dense → Principal traceur de la pollution industrielle	Émis lors de la combustion des matières fossiles soufrées telles que le charbon, le fioul lourd ou le gaz naturel (centrales thermiques, installations de combustion industrielles et chauffage)	Fortement irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures	Pluies acides (formation d'acide sulfurique H ₂ SO ₄)	48,5 tonnes 0,8 kg/hab.
Particules en suspension 	Fines particules solides portées par l'eau ou solides et/ou liquides portées par l'air Les PM10 sont les particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres Les PM 2,5 ou très fines particules, ont un diamètre inférieur à 2,5 micromètres.	Nombreuses origines tant naturelles (éruptions volcaniques, incendies de forêt, soulèvements de poussières désertiques) qu'humaines (trafic routier, industries ...)	Affections respiratoires et troubles cardio-vasculaires Elles peuvent altérer la fonction respiratoire des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques)	Barrière physique et toxique pour les échanges respiratoires des végétaux Salissures sur les monuments	516,2 tonnes 8,6 kg/hab. 290,7 tonnes 4,9 kg/hab.
Monoxyde de carbone (CO) 	Gaz inodore, incolore	Combustion incomplète des carburants et combustibles. La source principale est le trafic automobile.	Déficit d'oxygène dans le sang conduisant à des céphalées, vertiges, nausées, confusion et entraînant la mort par asphyxie	Participe à la formation d'ozone troposphérique (O ₃)	3 161,8 tonnes 52,8 kg/hab.
Benzène (C ₆ H ₆) 	Incolore, odeur sucrée caractéristique	Combustion incomplète principalement d'origine résidentielle/tertiaire et industrielle (pétrochimie, chimie, électronique, garages et stations-service, postes de péage parkings... etc.)	Cancérogène, génotoxique		51,2 tonnes 0,9 kg/hab.
Composés organiques volatils (COV) 	Forme gazeuse composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène entrant dans la composition des carburants, mais aussi de nombreux produits : peintures, solvants, etc. Les COVNM (Composés organiques volatils non méthaniques) comprennent l'ensemble des COV excepté le méthane (CH ₄). On distingue deux types de COV : les COV de sources anthropiques et les COV de sources biogéniques	Émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants organiques, imbrûlés (peintures, encres, colles, etc.) Émis également par le milieu naturel (végétaux ou certaines fermentations) et certaines zones cultivées	Effets très variables selon la nature du COV Céphalées, nausées, allergies, irritations des yeux et des voies respiratoires Possibilité d'effets mutagènes et cancérogènes selon le COV	Participent à la formation d'ozone troposphérique (O ₃)	789,9 tonnes 13,2 kg/hab.

	SO ₂	NOx	CO	NH ₃	COVNM	Benzène	TSP	PM10	PM2,5
VDG	0,8	16,8	52,8	21	13,2	0,9	22,9	8,6	4,9
47	0,9	16	53,1	27,3	13	0,9	26	9,5	5,1
Aquitaine	2,9	15,4	45,7	14,1	12,3	0,7	13,8	6,3	3,9

Source : AIRAQ données 2012 version 2015

LA COMPARAISON DES ÉMISSIONS

Globalement, en 2012, les émissions de polluants par habitant au sein de la Communauté d'agglomération Val de Garonne sont plus faibles que celles observées à l'échelle du département du Lot-et-Garonne excepté pour les oxydes d'azotes et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Elles sont toutefois plus importantes que celles rencontrées à l'échelle de l'Aquitaine tous polluants confondus.



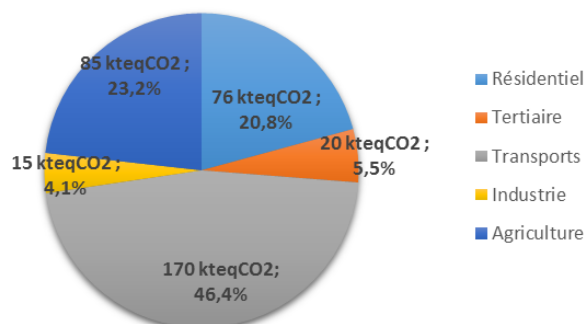
LES GAZ A EFFET DE SERRE

Les données communales présentées sont issues de l'Observatoire Régional Énergie Changement Climatique Air (ORECCA) – données énergétiques 2012v2015.

En 2012, les émissions de GES sur le territoire de la Communauté d'agglomération s'élèvent à 366 kteqCO₂, soit 6,1 teqCO₂ par habitant. Cette valeur est inférieure à la valeur départementale (6,8 teqCO₂) et est légèrement supérieure à la valeur régionale (5,9 teqCO₂).

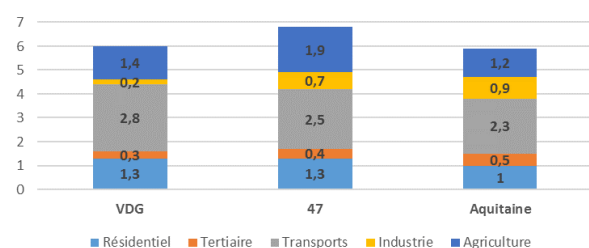
Les émissions de GES proviennent essentiellement du secteur des transports avec un peu moins de la moitié des rejets totaux (170 kteqCO₂ ; 46,4 %). Le secteur agricole arrive en deuxième position avec près d'un quart des émissions de GES (85 kteqCO₂ ; 23,2 %), suivi par le secteur résidentiel (76 kteqCO₂ ; 20,8 %). Enfin, les secteurs tertiaires et industriels représentent respectivement 5,5 % et 4,1 % des émissions totales.

Les émissions des principaux polluants atmosphériques par habitant (kg/hab.) à l'échelle de la CA Val de Garonne, du Lot-et-Garonne et de la région Aquitaine en 2012 (Source : Airaq)



Les émissions de GES par secteur d'activité en 2012 sur le territoire de Val de Garonne agglomération

Tout comme pour les consommations d'énergie, les émissions de GES par habitant du secteur des transports sur le territoire de l'agglomération sont plus élevées que celles à l'échelle départementale et à l'échelle régionale (2,8 teqCO₂ contre 2,5 tepCO₂ et 2,3 tepCO₂). À l'inverse, les émissions par habitant du secteur industriel sont beaucoup moins importantes à ces échelles (0,2 teqCO₂ contre 0,7 tepCO₂ et 0,9 tepCO₂).



La répartition des consommations d'énergie par habitant et par secteur à l'échelle de Val de Garonne agglomération, du Lot-et-Garonne et de l'Aquitaine (teqCO₂/hab)

5.3. LES NUISANCES SONORES

Le bruit est perçu comme la principale nuisance de leur environnement pour près de 40% des français. La sensibilité à cette pollution apparaît comme très subjective, elle peut cependant avoir des conséquences graves sur la santé humaine (trouble du sommeil, stress, etc.). Il est donc important de prendre en compte les nuisances sonores dans les politiques d'aménagement.

L'INDICATEUR DE BRUIT

L'indice Lden

Le Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit. Il tient compte :

- du niveau sonore moyen pendant chacune des trois périodes de la journée, c'est-à-dire le jour (6h – 18h), la soirée (18h – 22h) et la nuit (22h – 6h),
- d'une pénalisation du niveau sonore selon cette période d'émission : le niveau sonore moyen de la soirée est pénalisé de 5 dB(A), ce qui signifie qu'un déplacement motorisé opéré en soirée est considéré comme équivalent à environ trois à cinq déplacements motorisés opérés de jour selon le mode de déplacement considéré,
- le niveau sonore moyen de la nuit est quant à lui pénalisé de 10 dB(A), ce qui signifie qu'un mouvement opéré de nuit est considéré comme équivalent à dix mouvements opérés de jour.

La réglementation retient le seuil de **68 dBA** le jour et **62 dBA** la nuit.

Les niveaux sonores de référence et largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit :

Catégories de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	300 m	83	78
2	250 m	79	74
3	100 m	73	68
4	30 m	68	63
5	10 m	63	58

LE BRUIT AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

La commune de Lagruère est globalement calme et préservée des nuisances sonores.

Seul le trafic sur la RD234 et sur le site d'extraction de la société Lafarge Granulats est potentiellement source de bruit.

5.4. LA GESTION DES DÉCHETS

Les données présentées dans ce chapitre sont issues du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014 de la Communauté d'agglomération de Val de Garonne.

La loi du 13 juillet 1992 interdit la mise en décharge sans tri et valorisation préalables (loi du 13 juillet 1992). La loi "Grenelle 1 " du 3 août 2009 dans son article 46, fixe comme objectifs nationaux :

- de diminuer de 15 % les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012, au niveau national ;
- de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années ;
- d'augmenter le recyclage matière et organique : 35 % des Déchets Ménagers et assimilés (donc déchèteries comprises) doivent être dirigés vers les filières de recyclage matière et organique en 2012 et 45 % en 2015 ;
- et en 2012, 75 % des déchets d'emballages doivent être triés.

LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La compétence de collecte et de traitement des déchets est du ressort de la Communauté d'agglomération de Val de Garonne. Son territoire comprend 43 communes pour 61 469 habitants.

L'organisation de la collecte

La collecte est effectuée en porte-à-porte à l'aide de contenants (bacs) pour les ordures ménagères et les déchets issus du tri sélectif et en point de regroupement. La collecte du verre est effectuée uniquement apport volontaire (points de regroupements dotés de colonnes pour le verre).

La collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables est gérée par un prestataire de service, la société URBASER. La collecte du verre est quant à elle confiée aux sociétés Véolia et SLR. La collecte des déchets des professionnels font également l'objet d'une collecte à condition de respecter les quantités et les caractéristiques établies par le règlement de collecte (déchets assimilés aux déchets ménagers et limitation du volume à 770 L par collecte).

Sur la commune de Lagruère, la collecte en porte-à-porte est réalisée deux fois par semaine pour les OMR et une fois par semaine pour les emballages recyclables.

Le bilan de la collecte

À l'échelle de l'agglomération, les tonnages en déchèterie augmentent d'année en année.

Déchets collectés	Organisme de collecte	Val de Garonne
Déchets verts et encombrants	Association Atelier et chantier d'insertion Environnement Plus	1 503 t (1 301 t déchets verts et 202 t encombrants)
Déchets d'Activité de Soins à risques infectieux (DASRI)	MEDISITA	705 kg
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	?	77 264 appareils
Textiles	?	160, 018 t
Piles	Corepile	5 636 kg
Tubes et des lampes	RECYLUM	1 226 kg tubes et 427 kg lampes
Huiles minérales	?	26,01 t

Les autres collectes (liste non exhaustive)

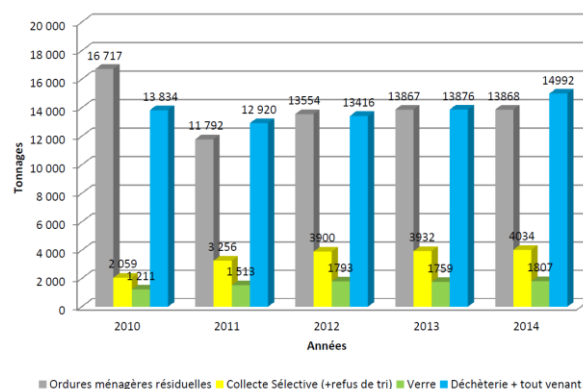
Les tonnages collectés sur l'ensemble de l'agglomération sont les suivants :

Nature des déchets	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2013/2014
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	16 717	11 792	13 554	13 867	13 868	+0,01 %
Collecte sélective (+ refus de tri)	2 059	3 256	3 900	3 932	4 034	+2,60 %
Verre	1 211	1 513	1 793	1 759	1 807	+2,73 %
TOTAL OMA	19 987	16 561	19 247	19 558	19 709	+0,77 %
Déchèterie + tout venant	13 834	12 920	13 416	13 876	14 992	+8,05 %
TOTAL (DMA)	33 821	29 481	32 663	33 434	34 702	+3,79 %

Le bilan global

Entre 2010 et 2014, la quantité d'ordures ménagères et assimilées a peu diminué (-278 t entre 2010 et 2014, soit une diminution de 1,4 %). Toutefois, on peut observer une diminution des ordures ménagères résiduelles (OMR) (-2 849 t entre 2010 et 2014) en faveur de la part de déchets issus de la collecte sélective et du verre (+2 571 t entre 2010 et 2014).

Pour l'année 2014, le taux moyen de refus de tri est en augmentation. Il est de 17,50 % contre 15,48 % en 2013. L'objectif de Val de Garonne Agglomération fixé à 15% pour 2014 n'a donc pas été atteint, malgré le travail de communication et de contrôle mené par les ambassadeurs du tri.



De manière générale, depuis 2001, **les quantités de déchets augmentent sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération** (+3,79 % entre 2013 et 2014). L'augmentation la plus flagrante est observée au niveau des apports en déchèterie (+8,05 % entre 2013 et 2014). La quantité OMR est quant à elle relativement stable depuis 2012. Enfin les quantités de déchets issus de la collecte sélective (refus de tri compris) et le verre augmentent légèrement).

Nature des déchets	Valeurs Val de Garonne Agglomération					Valeur nationale 2013	Valeur départementale 2013	Valeur de la typologie mixte à dominante rurale 2013
	2010	2011	2012	2013	2014			
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	335	233	227	226	226	269,65	261,68	233,79
Collecte sélective (+refus de tri)	41	64	65	64	66	–	–	–
Verre	24	30	30	29	29	–	–	–
TOTAL OMA	?	?	?	?	321	346,33	336,70	317,39
Déchèterie + tout venant	277	255	225	226	244	143,67	162,02	202,46
TOTAL (DMA)	678	582	547	544	565	519,23	525,37	535,75

Les ratios de déchets par habitant comparés avec les valeurs de référence nationale, départementale et typologie pour 2013

Source : sinoe.org

En 2013, la part d'OMR collectée par habitant sur le territoire de l'agglomération est plus faible qu'aux autres échelles (nationale, départementale et typologie mixte à dominante rurale). Cependant, la quantité de DMA par habitant est plus élevée que les autres moyennes, principalement en raison d'un fort apport en déchèterie.

Le traitement

Val de Garonne Agglomération a transféré sa compétence "traitement au SMIVAL 47.

Les principales installations de traitement utilisées par Val de Garonne Agglomération sont :

- Le quai de transfert d'ordures ménagères à Charrié-Marmande (47)
- Le quai de transfert de collecte sélective à Charrié-Marmande (47)
- Le centre de tri à Illats (33)
- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Lapouyade (33)
- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Nicole (47).

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées directement au CET de Nicole pour être enfouies.

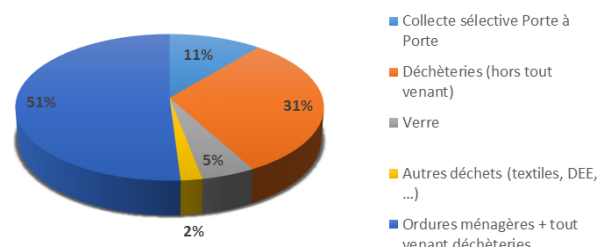
Les emballages recyclables collectés sont envoyés au quai de transfert de collecte sélective situé à Charrié avant d'être transportés et triés au centre de tri d'Illats de la société COVED.

Le verre collecté par Véolia et SLR est transporté au centre de recyclage de la société BSN pour être traité et valorisé.

	Traitement	Type
Verre	BSN Emballages – Vayres (33)	Recyclage
Journaux, magazines, papiers	SITA CORENSO (33)	Recyclage
Emballages cartons	SITA CORENSO (33)	Recyclage
Briques alimentaires	SITA CORENSO (33)	Recyclage
Plastique	SITA REGENE Atlantique (64)	Recyclage
Aluminium	VEOLIA SOBOREC (33)	Recyclage
Acier	PAPREC DECONS (33)	Recyclage
Gravats déchèterie	TGE	Valorisation en granulats
Cartons déchèterie	VEOLIA	Recyclage en papeterie et en cartonnerie
Déchets verts déchèterie	VEOLIA	Compostage
Ferraille déchèterie	DECONS	Recyclage en sidérurgie et fonderie
Bois déchèterie	VEOLIA	Valorisation Énergétique : biocombustible pour chaufferie, Valorisation matière : panneaux de bois, meubles, agglomérés
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	SIAP	Valorisation énergétique
Déchets d'Activité de Soins à risques infectieux (DASRI)	PROCINER à Bassens	Incinération
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Val de Garonne Agglomération	?
Textiles	Val de Garonne Agglomération	?
Piles	Corepile	?
Tubes et des lampes	RECYLUM	?
Huiles minérales	?	?

Les autres filières de traitement

Pour 2014, le taux de valorisation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération s'élève à 49 %. Ce taux est en progression constante depuis 2010 (40 %). Le reste des déchets (51 %) été enfoui.



La répartition des modes de traitements

Loi Grenelle		
DMA	35% de valorisation en 2012	49 %
	45% de valorisation en 2015	
	15 % de réduction des DMA mis en enfouissement ou incinérés en 2012	?
	75% de valorisation en 2012 pour les emballages ménagers et Déchets Industriels Banaux	?
OMA	-7% de production entre 2009 et 2014 soit 1.4 % par an	-1,4 % entre 2010 et 2014

L'adéquation avec les objectifs du Grenelle

L'objectif de valorisation de 45 % est déjà atteint en 2014. En revanche, l'objectif de diminution de la production d'OMA n'est pas respecté.

5.5. LES SITES ET SOLS POLLUES

L'étude des sols a pour but principal d'identifier des sources possibles de pollution. L'identification des sources des pollutions et des zones contaminées repose sur l'analyse de quatre bases de données : BASOL, BASIAS, ICPE et IREP.

LES SITES BASIAS

BASIAS signifie Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services. Cet inventaire historique est avant tout destiné au grand public, aux notaires, aux aménageurs et doit servir à apprécier les enjeux relatifs à l'état d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées.

La commune de Lagruère compte seulement **2 sites BASIAS**.

Identifiant	Nom / Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Activité	État occupation
AQI4700261	Société Tonnainquaise de Dragage	Gravière	Ld Bernoye et Vivier du Bos	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Activité terminée
AQI4700262	Société Tonnainquaise de Dragage	Station de broyage et concassage	Grande Pièce (lieu-dit la)	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	Ne sait pas

Les sites BASIAS

Source : base de données BASIAS consultée en septembre 2016

LES SITES BASOL

BASOL : cette base de données recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de Lagruère.

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Selon la base des installations classées éditée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, **deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation sont présentes sur la commune. Il s'agit de la gravière et de la station de broyage et concassage de la société LAFARGE GRANULATS FRANCE.**

Nom	Adresse	Régime	Activités/Produits concernés	Volume/ Puissance
LAFARGE GRANULATS FRANCE	La Grande Pièce installation de concassage	Autorisation	- Broyage, concassage... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes - Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit)	300 kW 35 000 m ²
LAFARGE GRANULATS FRANCE SAS	Vivier du Bos - Bernoye Grande Pièce	Autorisation	- Carrières (exploitation de) - Broyage, concassage... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	250 000 t/an 430 kW

Source : Base des installations classées du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer consultée en octobre 2016

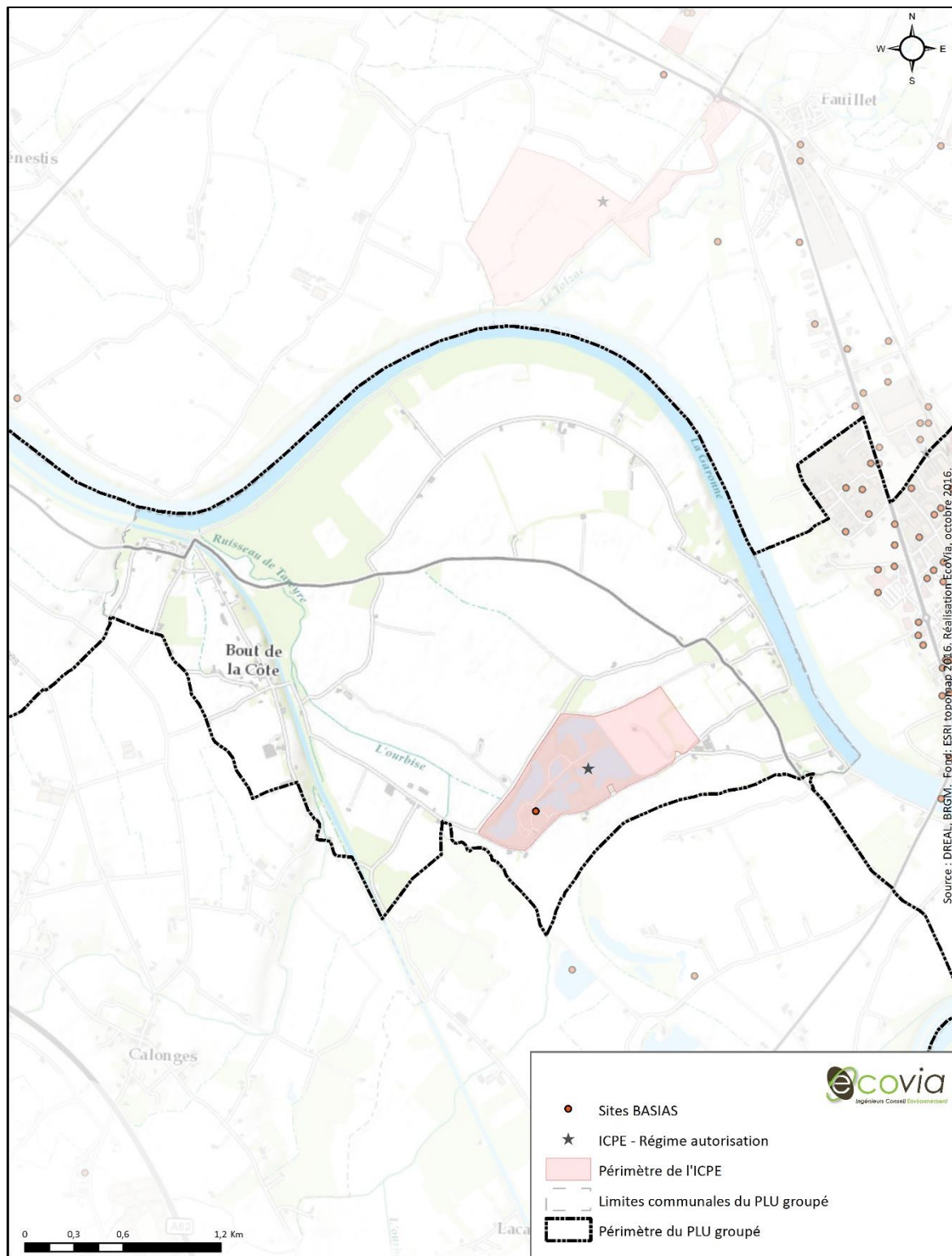
LES AUTRES ÉMISSIONS

L'IREP est le Registre français des Émissions Polluantes. Cette base de données renseigne sur les émissions dans l'eau, l'air et le sol ainsi que sur la production de déchets dangereux issus des installations industrielles et élevages. Elle est constituée selon les données déclarées par les exploitants, et ne peut donc pas être exhaustive.

Un seul site a été recensé sur la commune de Lagruère pour ses émissions polluantes. Il s'agit de la gravière exploitée par la société LAFARGE GRANULATS.

Établissement	Activité	Émissions et polluants
LAFARGE GRANULATS SUD	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	DÉCHETS : Production de déchets dangereux : 3,1 t en 2013 PRÉLÈVEMENTS EAU : Eau souterraine : 215 000 m ³ en 2013

Source : Registre français des Émissions Polluantes (iREP) consulté en octobre 2016



Les sites et les sols pollués

5.6. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITES-MENACES

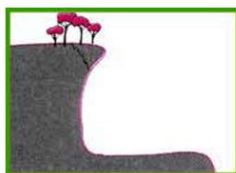
Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Pollutions et nuisances					
Situation actuelle			Tendances		
-	Absence de système d'assainissement collectif	?			
+	Des contrôles réguliers des dispositifs d'assainissement autonome	↗	Les contrôles et les mises en conformité des dispositifs vont se poursuivre		
-	Une dégradation de l'indice CITEAIR entre 2014 et 2015, mais ce dernier est semblable aux indices observés depuis 2013	↘	Les activités de la commune ne sont pas assez prégnantes pour générer des problèmes de qualité de l'air même si localement, il peut y avoir ponctuellement des concentrations de polluants de l'air importantes (notamment à proximité de la D813 et de la zone industrielle)		
+	Des concentrations dans l'atmosphère en PM10 inférieures aux valeurs régionales	↗			
+	Les émissions de GES par habitant sont inférieures aux valeurs départementales, mais légèrement supérieures aux valeurs nationales	↗	Les formes urbaines (bâtiments, besoins en déplacements) jouent sur les émissions de GES. La tendance est à un accroissement de ces émissions par des modèles de logements favorables aux émissions de GES (maisons individuelles déconnectées des centralités), mais les technologies et la sensibilisation tendent à infléchir la tendance.		
-	Le secteur des transports est le principal responsable des émissions de GES sur le territoire	↗			
+	Un territoire globalement calme et préservé des nuisances sonores	↗	La situation devrait se poursuivre		
+	Une commune bien équipée en termes d'équipement de collecte des déchets	↗			
+	L'objectif de valorisation du Grenelle est dépassé	↗	La part de déchets valorisés augmente d'année en année		
-	La quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) diminue peu depuis 2010. Cette diminution n'atteint pas les objectifs Grenelle de -7% entre 2009 et 2014 ...	↗	Les quantités d'OMA tendent à augmenter entre 2013 et 2014		
+	... toutefois, Les quantités d'OMA produites par habitant sont inférieures aux moyennes nationales et départementales	↗			
+	L'apport en déchèterie est important sur le territoire	↗	Cet apport est en augmentation		
+	Seulement 2 sites BASIAS (sites potentiellement pollués) : gravière et installation de concassage de la société LAFARGE GRANULATS	↗	Pas de projet d'implantation d'activité significativement polluante		
+	Aucun site BASOL (sites pollués)	↗			
-	2 ICPE soumises à autorisation : gravière et installation de concassage de la société LAFARGE GRANULATS	↘			
-	1 site recensé pour ses émissions polluantes d'après l'iREP : site d'extraction de la société LAFARGE GRANULATS	↘			
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LES PROPOSITIONS D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

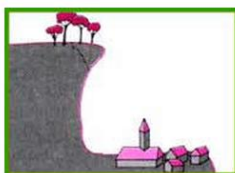
- Poursuivre la prise en compte des capacités des réseaux avant développement/raccordement de nouveaux bâtiments
- Prendre en compte les capacités des sols à l'épuration lors de développement de nouveaux systèmes en ANC et poursuivre la mise en conformité de l'existant
- Participer au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de GES en jouant sur le développement des transports en commun, modes doux, isolations des bâtiments et formes urbaines compactes
- Prendre en compte les zones de bruit dans le développement urbain, en particulier à proximité des infrastructures de transports, en évitant d'exposer davantage d'habitants aux nuisances
- Anticiper les besoins d'infrastructures pour favoriser le tri et l'apport en déchèterie
- Intégrer les sites BASIAS et BASOL n'étant plus en activités dans la réflexion des zones de projet et favorables à la densification
- Contrôler et maîtriser l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes

6. LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur résulte de la juxtaposition entre un aléa (probabilité d'un événement exceptionnel par sa rareté et son caractère irrépressible) et des enjeux humains ou environnementaux. Il se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible fréquence de survenance.



L'aléa



Les enjeux



Le risque

D'après la base de données Gaspar, la commune de Lagruère est concernée par les risques suivants :

- Inondation
- Mouvement de terrain – Éboulement, chutes de pierres et de blocs
- Mouvement de terrain – Glissement de terrain
- Mouvement de terrain – Tassements différentiels
- Séisme – Zone de sismicité 1
- Rupture de barrage

6.1. L'INFORMATION PRÉVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS

L'information préventive sur les risques majeurs vise à informer le citoyen sur les risques qu'il encourt sur ses différents lieux de vie : habitation, travail, loisirs, etc. Elle s'effectue d'un niveau départemental à un niveau communal.

LE DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Le préfet établit un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs qui décrit les risques dans le département. En ce qui concerne le département du Lot-et-Garonne, la dernière édition du document date de 2014.

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Sur la base des éléments transmis par le Préfet à chaque commune, le maire a la responsabilité de réaliser un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM caractérise le risque communal et sa localisation, renseigne sur les mesures de prévention et de protection, les dispositions des plans de prévention des risques et les modalités d'alerte et d'organisation des secours.

La commune de Lagruère dispose d'un **DICRIM publié le 08 mars 2006** d'après la base de données Gaspar. Le document traite des risques inondation, mouvement de terrain et rupture de barrage.

6.2. LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil élaboré à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire. Son objectif est de planifier les actions des acteurs communaux en cas de risque majeur naturel, technologique ou sanitaire (organisation de la gestion de crise). La réalisation de ce document est obligatoire pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et fortement recommandées pour les autres communes soumises à un ou plusieurs risques majeurs.

La commune de Lagruère dispose d'un **PCS notifié le 30 décembre 2008** d'après la base de données Gaspar. Il traite des risques inondation, mouvement de terrain et rupture de barrage.

6.3. LES RISQUES NATURELS

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le territoire communal a fait l'objet de **7 arrêtés** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Type de catastrophe	Début le :	Fin le :	Arrêté le :	Publié dans le JO le :
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	23/02/1983	28/02/1983	13/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	14/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	16/06/2006	14/07/2006
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Source : Base de données Gaspar (Prim.net) mise à jour le 30/08/2016

Ces arrêtés concernent plusieurs types de catastrophes :

- 4 arrêtés concernent les "Inondations et les coulées de boue " ;
- 1 arrêté concerne les "Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain " ;
- 1 arrêté concerne les "Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols " ;
- 1 arrêté concerne une "Tempête ".

LE RISQUE INONDATION

Les données sont extraites de la base de données (Prim.net) mise à jour en août 2016 et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

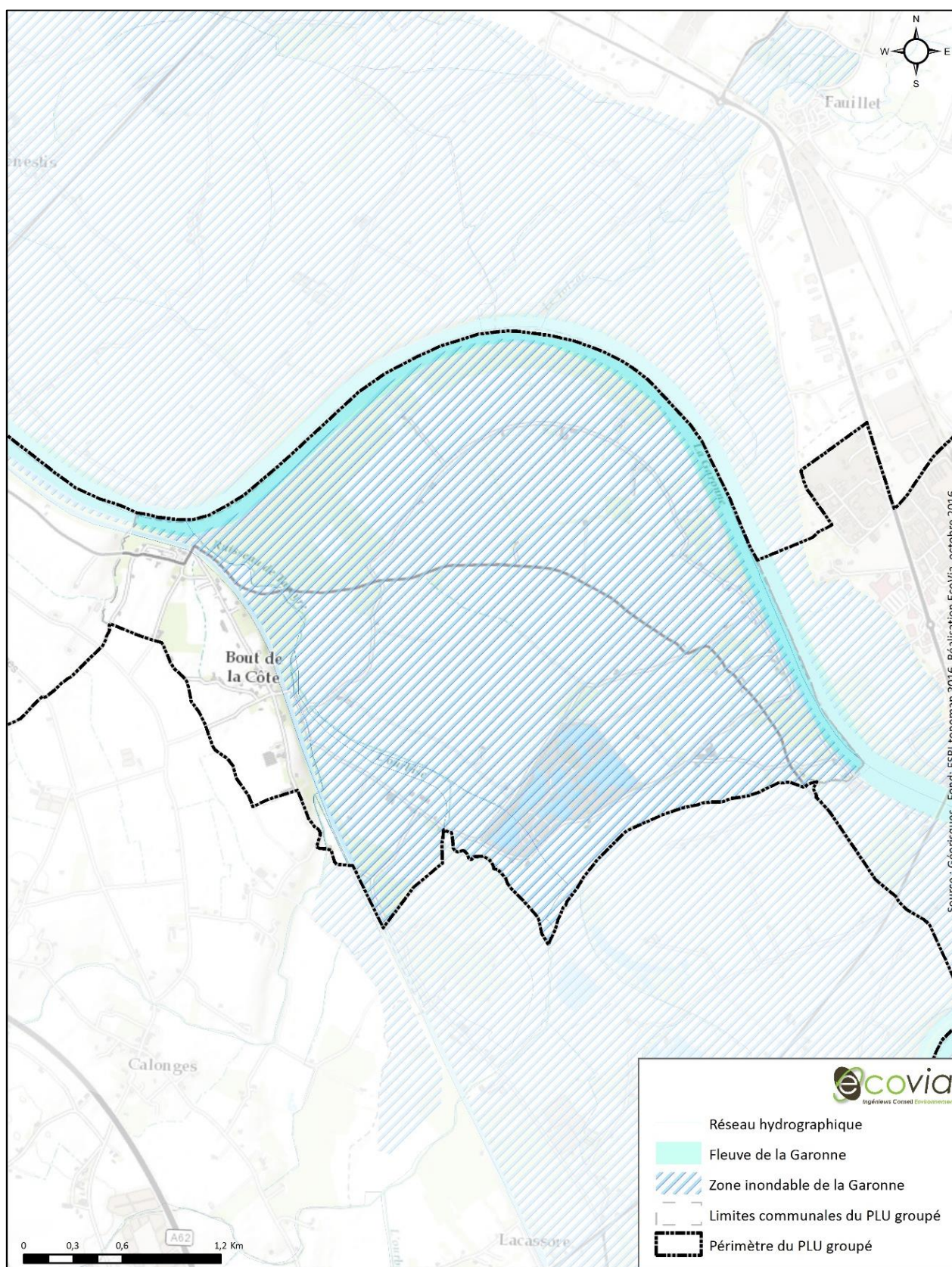
L'inondation est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau, notamment à l'occasion de la crue d'un cours d'eau.

D'après la base de données Gaspar, la commune de Lagruère est sujette au risque inondation. La commune est notamment exposée au risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Elle est en effet longée au Nord par la Garonne. D'autres cours d'eau traversant la commune sont également exposés à débordements, il s'agit du Tareyre et de l'Ourbise.

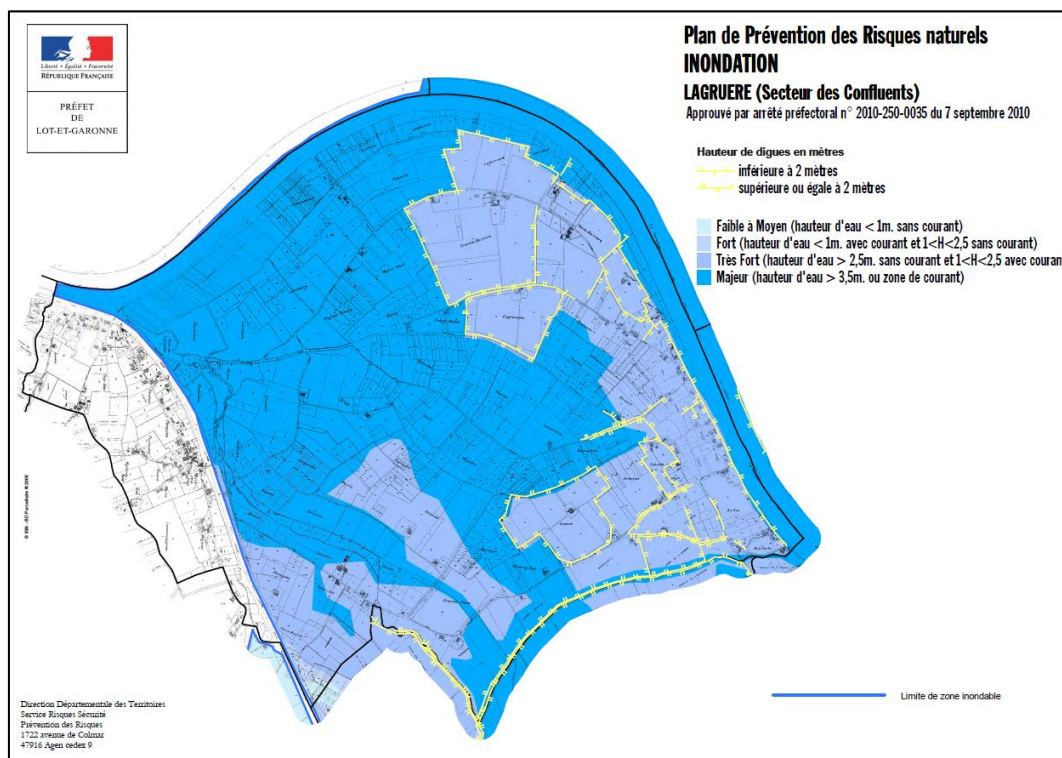
La commune n'est pas concernée par un Atlas des Zones Inondables (AZI) qui cartographie le risque sur le territoire.

La commune est également concernée le **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRn Inondation) des Confluents** approuvé en 2010 qui régit l'utilisation des sols en fonction des niveaux d'aléa. Il remplace l'ancien plan datant de 1996, actuellement abrogé.

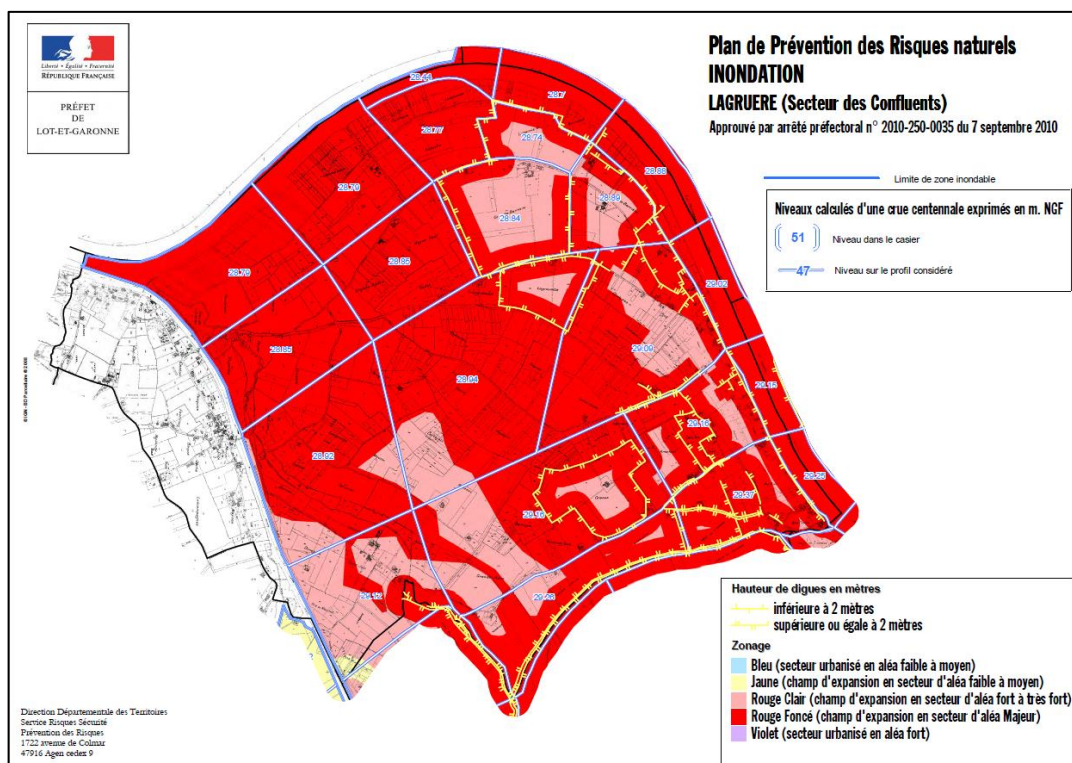
Nom	Bassin	Date prescription	Date approbation	Date mise à jour
PPRn des Confluents	Confluents	26/08/2005	07/09/2010	13/04/2011



Le risque inondation



L'aléa inondation - PPRn Inondation secteur des Confluents
 Source : DDT 47



Le zonage réglementaire - PPRn Inondation secteur des Confluents
 Source : DDT 47

L'aléa inondation par débordement concerne une majeure partie de la commune. Les niveaux d'aléa rencontrés sont les suivants (cf. carte d'aléa ci-dessus) :

- **Zone d'aléa faible à moyen** (hauteur d'eau inférieure à 1 m sans courant) : la zone concernée est localisée à l'extrême Sud de la commune à proximité du canal latéral et est très réduite ;
- **Zone d'aléa fort** (hauteur d'eau comprise entre 1 m et 2,5 m sans courant) : la zone est également située à l'extrême Sud de la commune à proximité du canal latéral, juste au Nord de la zone d'aléa faible à moyen. Elle est aussi très réduite ;
- **Zone d'aléa très fort** (hauteur d'eau comprise entre 1 m et 2,5 m avec courant) : cette zone d'aléa concerne une grande partie du territoire communal. Les lieux-dits concernés sont les suivants : "Labarrière ", "Grande-barrière ", "Petite-Barrière ", "Lagravelle " "Roumet ", "Jean-Blanc ", "Chalusse ", "Bénézit ", "Catulle ", "Brochon ", "Joye ", "Au Roc ", "A la Ponte ", "Greoux ", "Maurin ", "Rébénac ", "Grande-Pièce ", "Dunoguès ", "Saint-Juin ", "Près de Mouliot ", etc. ;
- **Zone d'aléa majeur** (hauteur d'eau supérieure à 3,5 m ou zone de courant) : Cette zone d'aléa est la zone d'aléa la plus étendue sur le territoire communal.

On peut également noter la présence de digues de hauteur supérieure ou égale à 2 m visant à réduire le risque dans le secteur.

Cinq types de zonages réglementaires sont à distinguer sur le territoire (cf. zonage réglementaire ci-dessus) :

- **Zone bleue** (secteur urbanisé en aléa faible à moyen) : aucune zone n'est concernée par ce zonage ;
- **Zone jaune** (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen) : La zone concernera la zone d'aléa faible à moyen à l'extrême Sud de la commune ;
- **Zone rouge clair** (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort) : La zone correspond aux zones d'aléa fort à très fort. Les secteurs concernés sont les suivants : 28.74, 28.84, 28.89, 28.92, 28.94, 29.09, 29.12, 29.16, 29.26 et 29.37 ;
- **Zone rouge foncé** (champ d'expansion en secteur d'aléa majeur) : Hormis la rive gauche du Canal latéral, tous les secteurs sont concernés par ce zonage ;
- **Zone violette** (secteur urbanisé en aléa fort) : aucune zone n'est concernée par ce zonage.

Par ailleurs, la commune de Lagruère est concernée par le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne**. Ce dernier a été approuvé le 1er décembre 2015 en application de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Ce plan fixe pour la période 2016-2017 six objectifs stratégiques et 49 dispositions associées sur les 18 territoires identifiés à risques importants.

La commune de Lagruère est également comprise dans le **territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Tonneins-Marmande**. Ce TRI a été arrêté par le préfet coordinateur de bassin le 11 janvier 2013 et abrogé par l'arrêté préfectoral du 24/10/2018.

LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les données sont extraites de Georisques.gouv.fr consulté en septembre 2016.

Le mouvement de terrain par glissements est caractérisé par des déplacements, par gravité, d'un versant instable. De vitesse lente ces déplacements peuvent s'accélérer pour aller jusqu'à la rupture complète du versant.

D'après la base de données Gaspar, la commune de Lagruère est concernée par trois types de mouvement de terrain : les éboulements - chutes de pierres et de blocs, les glissements de terrain et les tassements différentiels.

D'après la base de données nationale des mouvements de terrain (disponible sur Georisques.gouv.fr) un glissement de terrain a eu lieu sur la commune. Il s'agit d'un glissement de terrain qui s'est produit au niveau de l'Église en 1841.

En ce qui concerne, le risque de "retrait et de gonflement des argiles ", l'ensemble du territoire communal est situé en **zone d'aléa faible**.

D'après la base de données nationale des cavités souterraines, aucune cavité n'est présente sur la commune.

La commune est toutefois concernée par le **Plan de Prévention des Risques (PPR) pour le traitement différentiel des argiles approuvé le 02 février 2016**. La totalité du territoire est faiblement à moyennement exposée à ce risque.

D'après le règlement du PPR page 8, concernant les zones concernées par le risque retrait et gonflement des argiles, "le rejet des eaux pluviales ou usées et des dispositifs de drainage dans le réseau collectif lorsque cela est possible est prescrit. A défaut, les points de rejets devront être situés à l'aval du bâtiment projeté et à une distance minimale de 10 mètres de tout bâtiment".

LE RISQUE DE SÉISME

Le Ministère en charge de l'écologie a rendu public le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011. Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible
- Zone 2 = Sismicité faible
- Zone 3 = Sismicité modérée
- Zone 4 = Sismicité moyenne
- Zone 5 = Sismicité forte

La commune de Lagruère fait partie des communes classées en **zone de sismicité 1**, ce qui correspond à une **sismicité très faible**.



Carte des aléas retrait et gonflement des argiles

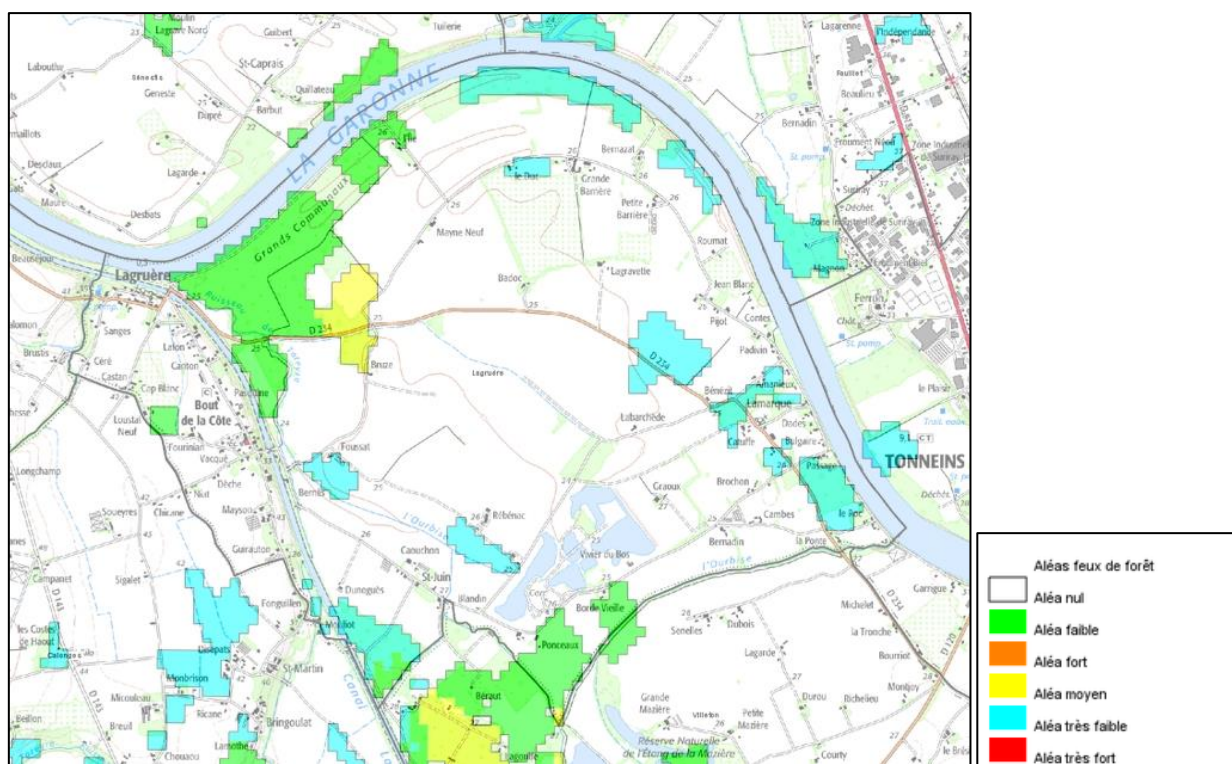
LE RISQUE FEU DE FORÊT

Par définition, un feu de forêt est un incendie qui a atteint une formation forestière ou sub-forestière dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à 1 hectare.

En Lot-et-Garonne, une étude a permis d'élaborer un atlas départemental du risque incendie de forêt en 2013. Cette étude concerne en particulier le massif des Landes de Gascogne et le massif Fumémois. Cet atlas présente des cartes de sensibilité des communes vis-à-vis du risque d'incendie de forêt ainsi que l'aléa subi et la carte des enjeux et de la défendabilité (dont les points d'eau incendie ou PEI).

La commune de Lagruère est peu sujette aux feux de forêt. Globalement, l'aléa est nul à faible. Toutefois, l'Ouest du territoire comprend une petite zone d'aléa moyen traversée par la RD234.

La commune prévoit de créer un PEI supplémentaire au niveau du centre-bourg.



L'atlas départemental du risque incendie de forêt en Lot-et-Garonne – Commune de Lagruère

Source : DDT 47

6.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Seul un risque technologique est présent sur la commune : **le risque de rupture de digues et de barrage**

Seules les **deux ICPE** présentes sur le territoire (LAFARGE GRANULATS FRANCE) peuvent potentiellement être à l'origine d'un accident industriel (cf. sites et sols pollués).

Concernant le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD), la commune ne comprend d'axe de transport très fréquenté sur son territoire. Seule la **RD234** pourrait être potentiellement concernée par ce risque. D'après la localisation des accidents de la circulation de la région Aquitaine, qui prend en compte tous les accidents corporels de la circulation survenus sur le réseau routier, entre les années 2004 et 2013, seuls deux accidents se sont produits sur la commune. Ces derniers étaient situés au niveau de la RD234.

LE RISQUE DE RUPTURE DE DIGUES ET DE BARRAGES

Les données sont issues du Dossier Départemental des Risques Majeurs du Lot-et-Garonne (DDRM 47).

Une **digue** est un remblai longitudinal, dont la fonction principale est d'empêcher la submersion des terres la longeant par les eaux d'un lac ou d'une rivière. Elle est souvent constituée d'une simple levée de terre, voire de sable et végétation. Une rupture de digue entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

La commune de Lagruère est concernée par la rupture de digues. De nombreuses digues de protection contre les inondations sont présentes sur l'ensemble du territoire. La rupture de ces dernières pourrait entraîner d'importants dégâts lors d'une crue importante.

Un **barrage** est un ouvrage artificiel qui barre le lit des rivières ou des fleuves dans le but de constituer des réservoirs d'eau qui servent à réguler les cours d'eau, alimenter les villes, irriguer les cultures, produire de l'énergie électrique, développer le tourisme et les loisirs...

Le département du Lot-et-Garonne ne comprend pas de grand barrage. Cependant, le risque est tout de même présent. Il est lié aux barrages de Granval (Cantal) et de Sarran (Aveyron) situés plus en amont du bassin hydrographique ;

6.5. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITES-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Risques majeurs					
Situation actuelle			Tendances		
+	La commune dispose d'un DICRIM		↗	La diffusion du document devrait améliorer la prise en compte des risques sur la commune	
-	Un risque inondation par débordement de la Garonne très présent et très important sur la commune. Le territoire communal est très touché, hormis la portion de la commune située en rive gauche du Canal latéral à la Garonne		↘	Leviers d'actions : - du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne - du Plan de Prévention des Risques inondation des confluent - du TRI Tonneins-Marmande	
-	Un risque de mouvement de terrain important et prenant plusieurs formes : Éboulement, chutes de pierres et de blocs, glissement de terrain, tassements différentiels, retrait et gonflements des argiles, etc.		↘	Lever d'action du Plan de Prévention des Risques (PPR) Argile du département du Lot-et-Garonne	
+	Un risque sismique très faible		↗	Pas de modification du contexte physique	
+	Un risque feu de forêt globalement faible, uniquement localisé de manière ponctuelle à l'Ouest de la commune		↗		
+	Un risque industriel globalement faible concentré uniquement au niveau de la carrière LAFARGE GRANULATS FRANCE		↗	Leviers d'action de la réglementation ICPE concernant ce type d'activité	
-	Un risque de rupture de digue et de rupture de barrage		↗		
+	Un risque TMD relativement faible, seule la RD234 pourrait être potentiellement concernée		↗	Le trafic ne devrait pas évoluer	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre		Couleur verte
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser		Couleur rouge
			Les perspectives d'évolution sont positives		
			Les perspectives d'évolution sont négatives		

LES PROPOSITIONS D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Intégrer strictement le risque inondation dans les documents d'urbanisme via les prescriptions du PPRn Inondation
- Ne pas aggraver les risques liés aux inondations et aux mouvements de terrain

CHAPITRE 3 : LES ANNEXES

1. LA POPULATION MUNICIPALE 1968-2012

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	4 676 995	4 817 190	4 961 927	5 113 789	5 259 366	5 671 076	5 844 177	25%	11%
Lot-et-Garonne	290 592	292 616	298 522	305 989	305 380	326 399	333 180	15%	9%
SCoT Val de Garonne	53 678	54 611	56 005	57 472	56 595	60 329	62 150	16%	10%
Lagruère	434	379	362	347	318	323	382	-12%	20%
Sénestis	356	292	289	241	200	193	202	-43%	1%
Villeton	471	426	444	511	519	519	475	1%	-8%
Le Mas-d'Agenais	1 384	1 241	1 206	1 220	1 330	1 425	1 470	6%	11%
Fauillet	788	799	757	769	815	850	837	6%	3%
Tonneins	8 417	9 127	9 141	9 334	9 041	9 162	8 914	6%	-1%
Calonges	569	503	484	483	521	573	601	6%	15%

Source: INSEE RP2013

2. L'ÉVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

Variation brute	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	140 195	144 737	151 862	145 577	411 710	173 101	584 811
Lot-et-Garonne	2 024	5 906	7 467	-609	21 019	6 781	27 800
SCoT Val de Garonne	933	1 394	1 467	-877	3 734	1 821	5 555
Lagruère	-55	-17	-15	-29	5	59	64
Sénestis	-64	-3	-48	-41	-7	9	2
Villeton	-45	18	67	8	0	-44	-44
Le Mas-d'Agenais	-143	-35	14	110	95	45	140
Fauillet	11	-42	12	46	35	-13	22
Tonneins	710	14	193	-293	121	-248	-127
Calonges	-66	-19	-1	38	52	28	80

Source: INSEE RP2013

Variations brutes du solde naturel	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	78 401	54 525	-38 343	-22 250	10 556	8 848	19 404
Lot-et-Garonne	3 304	2 693	-3 723	-3 111	-1 827	-814	-2 641
SCoT Val de Garonne	634	448	-281	-664	-404	-26	-430
Lagruère	1	8	-7	1	-5	13	8
Sénestis	5	5	8	2	0	2	2
Villeton	8	11	-13	1	-6	-1	-7
Le Mas-d'Agenais	-64	-60	-121	-96	-95	-65	-160
Fauillet	6	3	7	6	13	13	26
Tonneins	77	105	1	-183	-232	-75	-307
Calonges	-1	3	6	13	1	6	7

Source: INSEE RP2013

Variations brutes du solde migratoire	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	61 794	90 212	190 205	167 827	401 154	164 253	565 407
Lot-et-Garonne	-1 280	3 213	11 190	2 502	22 846	7 595	30 441
SCoT Val de Garonne	299	946	1 748	-213	4 138	1 847	5 985
Lagruère	-56	-25	-8	-30	10	46	56
Sénestis	-69	-8	-56	-43	-7	7	0
Villeton	-53	7	80	7	6	-43	-37
Le Mas-d'Agenais	-79	25	135	206	190	110	300
Fauillet	5	-45	5	40	22	-26	-4
Tonneins	633	-91	192	-110	353	-173	180
Calonges	-65	-22	-7	25	51	22	73

Source: INSEE RP2013

3. LES TRANCHES D'ÂGE

Nombre par catégories d'âge en 1999	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans	Total
Nouvelle Aquitaine	1 205 285	1 757 319	1 259 441	1 036 644	5 258 689
Lot-et-Garonne	69 964	94 057	75 397	66 146	305 564
SCoT Val de Garonne	12 461	17 164	13 952	11 764	55 341
Lagruère	92	120	80	48	340
Sénestis	32	36	60	56	184
Villeton	140	152	104	124	520
Le Mas-d'Agenais	272	376	308	344	1 300
Fauillet	200	228	200	196	824
Tonneins	1 885	2 628	2 400	2 132	9 045
Calonges	148	176	140	92	556

Source: INSEE RP2013

Nombre par catégories d'âge en 2008	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans	Total
Nouvelle Aquitaine	1 256 847	1 735 078	1 501 293	1 130 679	5 623 897
Lot-et-Garonne	71 350	92 794	87 990	72 080	324 214
SCoT Val de Garonne	12 562	16 280	15 723	13 020	57 585
Lagruère	72	112	92	68	344
Sénestis	44	40	71	55	210
Villeton	124	139	124	127	514
Le Mas-d'Agenais	286	425	385	317	1 413
Fauillet	233	265	261	123	882
Tonneins	1 990	2 427	2 406	2 302	9 125
Calonges	137	158	133	108	536

Source: INSEE RP2013

Nombre par catégories d'âge en 2013	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans	Total
Nouvelle Aquitaine	1 286 772	1 698 824	1 606 315	1 216 970	5 808 881
Lot-et-Garonne	72 202	88 568	93 898	77 368	332 036
SCoT Val de Garonne	13 564	15 839	17 412	13 751	60 566
Lagruère	64	108	108	88	368
Sénestis	32	52	84	24	192
Villeton	66	128	190	95	479
Le Mas-d'Agenais	304	358	457	316	1 435
Fauillet	193	236	236	169	834
Tonneins	1 955	2 148	2 476	2 299	8 878
Calonges	167	167	147	122	603

Source: INSEE RP2013

4. LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Nombre de personnes par catégories socioprofessionnelles en 2008	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d' entreprise	Cadres et Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle	Total
Nouvelle Aquitaine	83 053	173 710	288 431	586 230	782 409	643 903	1 451 479	726 200	4 735 415
Lot-et-Garonne	6 880	10 711	11 829	30 386	41 998	39 871	91 518	39 845	273 038
SCoT Val de Garonne	1 237	1 900	1 851	5 303	7 557	8 241	17 080	7 086	50 255
Lagruère	12	16	4	16	68	64	72	32	284
Sénéstis	27	4	0	8	16	31	70	19	175
Villeton	8	24	4	44	36	112	148	48	424
Le Mas-d'Agenais	20	52	52	112	191	199	402	155	1 183
Fauillet	28	59	16	91	83	142	182	87	688
Tonneins	32	253	233	633	1 204	1 231	2 773	1 392	7 751
Calonges	35	20	4	43	74	101	128	51	456

Source: INSEE RP2013

Nombre de personnes par catégories socioprofessionnelles en 2013	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d' entreprise	Cadres et Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle	Total
Nouvelle Aquitaine	72 409	192 508	319 741	633 577	797 875	634 305	1 540 382	685 588	4 876 385
Lot-et-Garonne	5 673	11 797	12 586	31 794	43 261	39 847	95 746	37 870	278 574
SCoT Val de Garonne	998	2 059	2 202	5 364	7 995	8 599	17 681	6 980	51 878
Lagruère	25	16	20	33	37	61	102	29	323
Sénéstis	16	12	0	20	24	32	43	28	175
Villeton	20	28	4	44	52	120	100	44	412
Le Mas-d'Agenais	10	30	79	94	237	208	403	154	1 215
Fauillet	31	43	12	66	112	140	221	19	644
Tonneins	28	290	214	524	1 066	1 255	2 941	1 212	7 530
Calonges	24	43	5	43	96	67	154	58	490

Source: INSEE RP2013

5. L'ÉVOLUTION GLOBALE DU LOGEMENT

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	1 716 457	1 954 084	2 220 304	2 488 926	2 742 006	3 139 175	3 337 568	94%	22%
Lot-et-Garonne	101 447	113 173	126 273	139 800	148 321	169 932	180 313	78%	22%
SCoT Val de Garonne	18 293	20 545	23 021	25 904	26 770	30 440	32 287	76%	21%
Lagruère	167	166	168	168	159	177	186	11%	17%
Sénestis	118	124	121	126	87	110	112	-5%	29%
Villetton	165	174	185	220	227	249	255	55%	12%
Le Mas-d'Agenais	493	514	544	589	625	726	752	53%	20%
Fauillet	245	266	287	308	332	386	414	69%	25%
Tonneins	3 008	3 382	3 798	4 265	4 462	4 680	4 872	62%	9%
Calonges	194	196	196	224	220	269	279	44%	27%

Source : INSEE RP2013

6. LES ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	1 442 524	1 596 260	1 787 373	1 975 871	2 210 131	2 527 575	2 663 473	85%	21%
Lot-et-Garonne	87 345	95 662	106 028	117 169	127 309	144 252	150 116	72%	18%
SCoT Val de Garonne	16 269	17 909	19 883	21 936	23 520	26 763	28 034	72%	19%
Lagruère	122	124	128	131	130	141	154	26%	18%
Sénestis	97	88	91	82	77	80	85	-12%	10%
Villetton	134	141	155	182	203	215	217	62%	7%
Le Mas-d'Agenais	425	406	426	463	521	601	614	44%	18%
Fauillet	219	240	260	279	315	349	373	70%	18%
Tonneins	2 738	3 111	3 373	3 766	3 957	4 148	4 129	51%	4%
Calonges	166	163	157	168	200	234	241	45%	21%

Source : INSEE RP2013

7. LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	135 247	183 573	239 154	310 604	336 075	390 363	396 675	193%	18%
Lot-et-Garonne	3 903	5 273	7 170	8 976	9 060	9 991	10 866	178%	20%
SCoT Val de Garonne	580	694	846	995	1 075	890	911	57%	-15%
Lagruère	14	23	15	9	13	19	13	-7%	0%
Sénestis	1	10	0	3	6	6	5	400%	-17%
Villetton	5	17	14	13	13	7	6	20%	-54%
Le Mas-d'Agenais	35	37	39	51	42	52	65	86%	55%
Fauillet	8	6	1	3	4	10	6	-25%	50%
Tonneins	94	72	63	102	95	84	97	3%	2%
Calonges	20	10	10	19	13	10	7	-65%	-46%

Source : INSEE RP2013

8. LES LOGEMENTS VACANTS

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	138 686	174 251	193 777	202 451	195 800	221 237	277 420	100%	42%
Lot-et-Garonne	10 199	12 238	13 075	13 655	11 952	15 689	19 331	90%	62%
SCoT Val de Garonne	1 444	1 942	2 292	2 973	2 175	2 778	3 339	131%	54%
Lagruère	31	19	25	28	16	17	19	-39%	19%
Sénestis	20	26	30	41	4	25	22	10%	450%
Villeton	26	16	16	25	11	27	32	23%	191%
Le Mas-d'Agenais	33	71	79	75	62	74	73	121%	18%
Fauillet	18	20	26	26	13	26	35	94%	169%
Tonneins	176	199	362	397	410	448	646	267%	58%
Calonges	8	23	29	37	7	24	31	288%	343%

Source : INSEE RP2013

9. LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS

	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements
2005	2	0	0	0	2
2006	-	-	-	-	-
2007	2	0	0	0	2
2008	-	-	-	-	-
2009	1	0	0	0	1
2010	0	0	0	0	0
2011	1	0	0	0	1
2012	2	0	0	0	2
2013	1	0	0	0	1
2014	-	-	-	-	-
Total 2005-2014	9	0	0	0	9

Source : Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2005-2014) - Octobre 2016

10. LES SURFACES DES LOGEMENTS COMMENCÉS

	Surface en m² de logements commencés individuels purs	Surface en m² de logements commencés individuels groupés	Surface en m² de logements commencés collectifs	Surface en m² de logements commencés en résidence	Total surface en m²
2005	285	0	0	0	285
2006	-	-	-	-	-
2007	265	0	0	0	265
2008	-	-	-	-	-
2009	112	0	0	0	112
2010	0	0	0	0	0
2011	98	0	0	0	98
2012	223	0	0	0	223
2013	110	0	0	0	110
2014	-	-	-	-	-
Total 2005-2014	1093	0	0	0	1093

Source : Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2005-2014) - Octobre 2016

11. ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

Est annexé au diagnostic du PLU de Lagruère une étude d'aménagement de la traversée de bourg. Cette étude est uniquement disponible au format numérique et est disponible en Mairie.